

A close-up, high-contrast portrait of a woman's face. She has dark, curly hair and is wearing a white collared shirt. Her gaze is directed slightly upwards and to the right. The lighting is soft, highlighting her skin tone and facial features.

**À L'AVANT-GARDE
DES THÉRAPIES
POUR LA VIE**

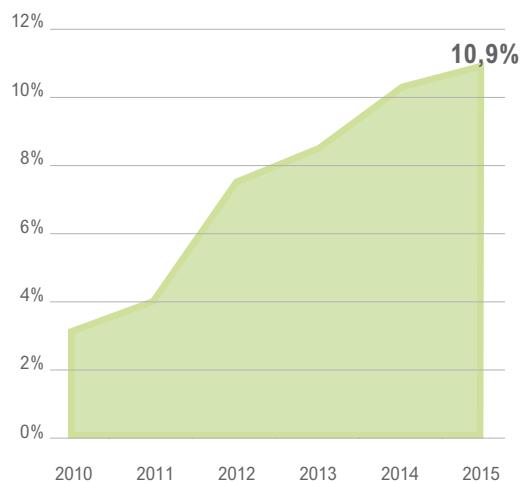
www.iba-worldwide.com

Table des matières

- Résultat opérationnel 2015 **1** IBA en un coup d'œil **2** IBA a 30 ans **4** Protonthérapie **6**
Dosimétrie **20** RadioPharma Solutions **24** Accélérateurs industriels **26** Ressources
humaines **28** Responsabilité sociétale de l'entreprise **32** Gouvernance **36** Rapport de
gestion **39** États financiers consolidés IFRS pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2015 **76**
Comptes annuels IBA sa **154** La bourse et les actionnaires **162**

Résultat opérationnel 2015

ÉVOLUTION REBIT⁽³⁾/VENTES ET PRESTATIONS



IBA est une société de hautes technologies médicales qui concentre ses activités sur la protonthérapie, la radiopharmacie, les accélérateurs de particules pour l'industrie et la dosimétrie.

IBA est le leader technologique mondial en protonthérapie.

Cotée à la Bourse de Bruxelles.

1 200 employés dans le monde.

IBA rapporte ses activités en deux segments : « Protonthérapie et Autres Accélérateurs » et « Dosimétrie ».

+22,6%
d'augmentation des revenus en 2015

332
EUR million

Carnet de commande en Protonthérapie et Autres Accélérateurs

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

	2014 (EUR 000)	2015 (EUR 000)	Variation (EUR 000)	CAGR ⁽¹⁾ (%) 2014/2015
Ventes & prestations	220 577	270 357	49 780	22,60%
Marge Brute	96 096	113 655		18,30%
REBITDA ⁽²⁾	28 321	33 710	5 389	19,00%
REBITDA/Ventes & prestations	12,80%	12,50%		
REBIT ⁽³⁾	22 932	29 553	6 621	28,90%
REBITDA/Ventes & prestations	10,40%	10,90%		
Résultat net	24 294	61 189	36 895	151,90%

(1) CAGR : taux de croissance annuel moyen.

(2) REBITDA : résultat d'exploitation récurrent avant amortissements des immobilisations et des goodwill, impôts et charges financières.

(3) REBIT : résultat d'exploitation récurrent avant impôts et charges financières.

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ⁽¹⁾

	2010 (EUR 000)	2011 (EUR 000)	2012 (EUR 000)	2013 (EUR 000)	2014 (EUR 000)	2015 (EUR 000)	CAGR ⁽²⁾ (%)
CHIFFRE D'AFFAIRES	169 988	203 165	221 106	212 412	220 577	270 357	9,70%
Protonthérapie	82 884	121 157	133 213	121 202	128 488	161 938	14,30%
Autres Accélérateurs	39 086	38 896	38 991	45 387	49 199	54 323	6,80%
Dosimétrie	48 018	43 112	48 902	45 823	42 890	54 096	2,40%

(1) Les chiffres n'incluent aucune activité pharmaceutique.

(2) Taux de croissance annuel moyen.

IBA en un coup d'œil

IBA EST LE LEADER MONDIAL DES TECHNOLOGIES DE POINTE EN RADIOTHÉRAPIE ET DIAGNOSTIC DU CANCER. L'EXPERTISE DE L'ENTREPRISE RÉSIDE DANS LE DÉVELOPPEMENT DE TECHNOLOGIES DE PROTONTHÉRAPIE INNOVANTES, FOURNISSANT AU MONDE ONCOLOGIQUE DES ÉQUIPEMENTS D'UNE PRÉCISION INÉGALÉE.



2/3

iba

IBA en un coup d'œil



IBA SE CONCENTRE SUR TROIS ACTIVITÉS

PROTONTHÉRAPIE

La protonthérapie est considérée comme le traitement le plus avancé dans la lutte contre le cancer car il cible la tumeur avec une précision inégalée et réduit les effets secondaires. Les protons déposent l'essentiel de leur énergie dans une zone contrôlée avec précision, directement dans la tumeur et sans abîmer les tissus sains environnants.

DOSIMÉTRIE

IBA propose une gamme complète d'équipements de monitoring et de logiciels permettant aux hôpitaux d'effectuer les vérifications et procédures de calibrage des équipements de radiothérapie et radiologie. La précision est fondamentale lorsqu'il s'agit de radiation. Libérer la dose prescrite, dans une zone précisément définie dans le corps du patient, est absolument crucial. La sécurité du patient et la réussite du traitement en dépendent.

ACCÉLÉRATEURS DE PARTICULES

À ce jour, IBA a installé plus de 400 accélérateurs sur les cinq continents. La majorité d'entre eux sert à la production de radioisotope pour l'oncologie, la détection du cancer, la neurologie et la cardiologie. Au-delà de l'activité médicale, IBA s'appuie sur son expertise scientifique unique en rayonnement pour développer ses activités dans les secteurs de la stérilisation industrielle et de l'ionisation.

IBA a 30 ans

Un grand merci à Yves Jongen, qui a créé cette entreprise extraordinaire il y a 30 ans. Félicitations aussi à tous les employés d'IBA qui ont contribué à ce succès. En effet, IBA peut être fière de ses réalisations, de sa culture d'entreprise unique et des défis prometteurs qui l'attendent. Nos succès à venir se reflètent dans la richesse de notre présent.

Les résultats d'IBA en 2015 confortent notre confiance en l'avenir de l'entreprise et de la protonthérapie. Le volume croissant de commandes de systèmes multisalles et, de plus en plus, de systèmes compacts, confirme notre position de leader du marché. Nous pouvons nous attendre à une forte croissance en 2016 et au-delà étant donné que nous continuons à investir en R&D, dans nos effectifs et à développer notre capacité de production pour répondre à la demande croissante pour

cette nouvelle génération de traitement du cancer.

Nous continuons à développer des solutions innovantes en repoussant continuellement les limites de la technologie. Nous partageons nos idées et notre savoir-faire avec nos clients et partenaires, afin d'apporter de nouvelles solutions pour le diagnostic et le traitement du cancer. Nous respectons l'environnement en réduisant notre empreinte carbone. Nous nous soucions du bien-être des patients, de nos employés et de nos parties prenantes, car c'est ensemble que nous réaliserons notre mission de Protéger, Améliorer et Sauver des Vies.



30
Ans
d'expérience

IBA a été fondée en 1986 par Yves Jongen en tant que spinoff de l'UCL



1986

IBA entre à la Bourse de Bruxelles



1998

Premier patient traité dans un centre clinique de protonthérapie IBA au Massachusetts General Hospital (MGH) de Boston



2001

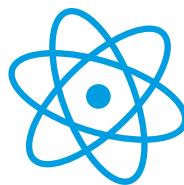
4/5

iba IBA a 30 ans



1

IBA est numéro un mondial dans ses activités



+500
Ingénieurs

Premier patient traité avec la solution compacte de protonthérapie Proteus®ONE à Shreveport en Louisiane

**2014**

J'ai reçu de nombreuses lettres de parents de jeunes enfants qui disent: « Si cela n'avait pas été ce traitement, nous aurions perdu notre enfant ». Ce sont des choses que je chéris et que je garde précieusement.

Yves Jongen



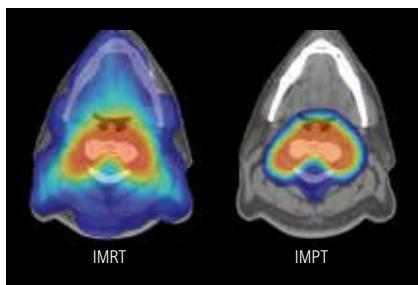
Yves Jongen est Chief Research Officer ainsi qu'un expert en accélérateurs de particules mondialement reconnu

2016

Protonthérapie

LA PROTONTHERAPIE EST LA FORME DE RADIOATHERAPIE LA PLUS AVANCEE A CE JOUR

Dans les pays développés, quelque 35% des cas de cancers (> 60% aux États-Unis) requièrent une radiothérapie, seule ou combinée à d'autres traitements tels que l'intervention chirurgicale ou la chimiothérapie. Minimiser l'exposition générale des tissus sains a toujours été un aspect important de la radiothérapie. Et c'est là que la protonthérapie offre un véritable avantage et présente un énorme potentiel clinique par rapport aux autres formes de radiothérapie. La protonthérapie réduit les risques de cancers radio-induits ou de troubles de croissance liés à la radioexposition de tissus sains. Elle procure également au patient une meilleure qualité de vie pendant et après le traitement, en

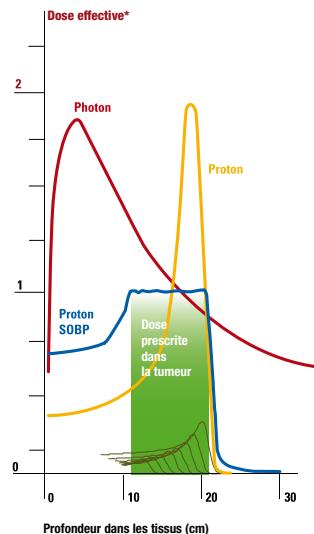


Radiothérapie à Modulation d'Intensité (IMRT) vs
Protonthérapie à Modulation d'Intensité (IMPT)
Avec l'aimable autorisation d'Elekta.

réduisant considérablement les effets secondaires.

Malheureusement, aujourd'hui, trop peu de patients peuvent bénéficier des avantages de la protonthérapie. En effet, seuls 1% des patients qui suivent une radiothérapie y ont accès. Autrement dit, cela signifie, pour chacun de nous, 1% des êtres qui nous sont chers.

PIC DE BRAGG*



* Les faisceaux de protons libèrent l'essentiel de leur énergie dans une zone réduite au sein de la tumeur, déposant une moindre dose d'entrée et aucune dose de sortie. Cette particularité des faisceaux de protons permet aux médecins de traiter des tumeurs avec une précision, une sécurité et une efficacité inégalées.



NOTRE HISTOIRE EN VIDÉO
CHAÎNE YOUTUBE IBA



Viggo Mommaerts, 4 ans, traité par protonthérapie

La précision qu'offre la protonthérapie permet de minimiser l'exposition aux radiations, et d'améliorer ainsi la qualité de vie des patients.

«En tant que parents, la seule chose que nous puissions faire pour Viggo était de rechercher la meilleure thérapie au monde, en vue de préserver au mieux sa qualité de vie après le traitement.»

Valérie Verlinden, mère de Viggo

RECONNAISSANCE CROISSANTE DES AVANTAGES CLINIQUES LIÉS À LA PROTONTHERAPIE



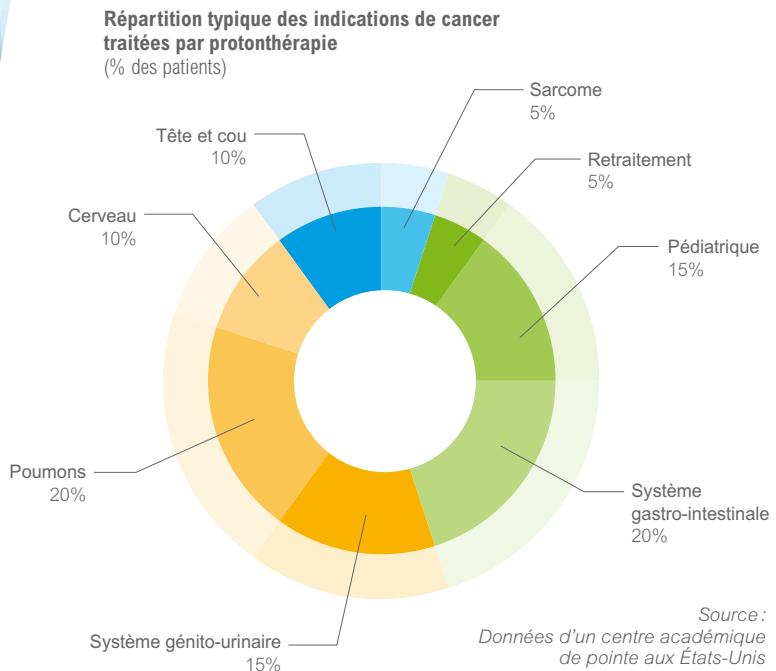
Si aujourd'hui, la protonthérapie représente moins de 1% des traitements en radiothérapie, des études estiment que plus de 17% des patients soignés par radiothérapie auraient avantage à être traités par protonthérapie.

Un grand nombre d'études cliniques sont actuellement en cours. Leurs résultats détermineront l'avenir des applications de la protonthérapie et ouvriront indubitablement les portes d'une nouvelle ère pour les traitements par cette technique.



À terme, la protonthérapie nous permettra de réduire la dose de radiation reçue par les différents organes. Cela diminuera les effets secondaires aigus que les patients pourraient développer durant le traitement, ainsi que les épisodes de toxicité subaiguë qui pourraient survenir peu après la fin de la thérapie et les complications à long terme. Au total, les patients toléreront mieux leur traitement et bénéficieront d'une meilleure qualité de vie, plus longtemps.

Dr. Brad Hoppe, Associate Professor in the Department of Radiation Oncology, UF Health Proton Therapy Institute



APERÇU DES PATIENTS EN RADIOTHÉRAPIE QUI SONT TRAITÉS PAR PROTONTHÉRAPIE

1%

Aujourd'hui

20%

Selon
rapports
et études

45%

Selon
expérience
client

POUR PLUS D'INFORMATIONS

sur l'efficacité clinique de la protonthérapie, veuillez nous contacter afin de recevoir :

- IBA Selected Proton Therapy Biography (08-15);
- IBA Series of Whitepapers.

Ou téléchargez les sur :

<http://www.iba-protontherapy.com/>

LA PERTINENCE CLINIQUE DE LA PROTONTHÉRAPIE



Rencontre des utilisateurs de systèmes de protonthérapie IBA, 2016

IBA a toujours défendu une culture de la collaboration et du partage d'informations. Dans cet esprit, l'entreprise a mis à profit son engagement permanent avec les équipes cliniques expérimentées de centres de protonthérapie partout dans le monde, afin de compiler l'information disponible sur les développements et données récents.

En 2015, IBA a lancé une série de livres blancs consacrés à la protonthérapie en oncologie. Cette série propose une compilation d'informations sur les pratiques actuelles, les opportunités et les défis de la protonthérapie en oncologie. Au-delà de la mise à disposition d'informations générales sur la protonthérapie, ces livres blancs présentent un aperçu de données et de résultats sur des indications spécifiques à l'attention des parties prenantes en radiothérapie oncologique dans le monde.

IBA a publié deux livres blancs en 2015. Le premier donne une introduction générale de la protonthérapie. Le second propose un aperçu de la littérature sur la protonthérapie en oncologie pédiatrique. Plus de dix livres blancs donnant des conseils spécifiques suivront, afin de décrire les bénéfices de la protonthérapie pour une série d'indications, parmi lesquelles les tumeurs malignes au niveau de la base du cou, les tumeurs oculaires, le cancer du poumon et le lymphome de Hodgkin.



”

Le Docteur Indelicato estime que les équipes multi-disciplinaire en oncologie pédiatrique dans le monde reconnaissent désormais la protonthérapie comme une avancée légitime dans le traitement de diverses tumeurs chez les enfants. « L'association de la guidance par l'image Cone Beam Computed Tomography (CBCT) avec les propriétés balistiques des protons représentent une nouvelle avancée qui fait de la protonthérapie une modalité bien meilleure que les accélérateurs linéaires. »



Dr Indelicato, Associate professor, department of radiation oncology University of Florida, White Paper Pediatrics

”

« Le Texas Center for Proton Therapy est fier de faire partie d'un si grand réseau de centres de protonthérapie. La dernière rencontre des utilisateurs des systèmes de protonthérapie IBA démontre le leadership de cette société et son engagement à améliorer la vie des patients grâce à ce mode de traitement avancé. Dans ce cadre, nous avons hâte de poursuivre notre partenariat avec IBA. »

Dr Andrew Lee, Medical Director, Texas Center for Proton Therapy

**CHANGER LA MANIÈRE
DONT ON TRAITE
LE CANCER**



12/13

iba Protonthérapie

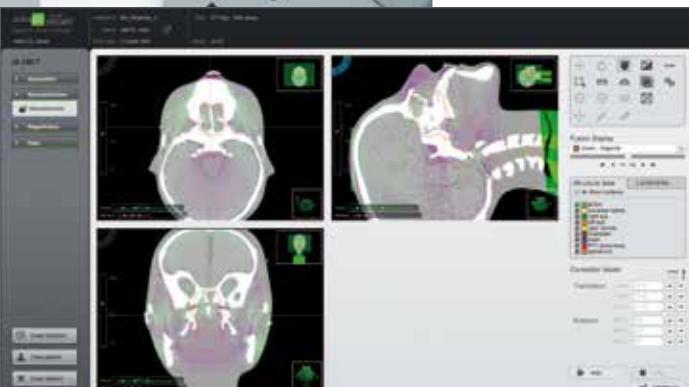


Proteus®PLUS

Proteus®PLUS est une solution de protonthérapie unique, destinée aux centres de référence en oncologie qui doivent répondre aux besoins de traitements d'un nombre élevé et croissant de patients. Elle permet de renforcer la réputation clinique de l'hôpital dans le traitement du cancer. Ses fonctionnalités de pointe peuvent être configurées afin d'apporter une solution sur mesure qui réponde aux objectifs cliniques, de recherche et professionnels.



Configurations sur-mesure (de 1 à 4 salles)



adapt Treatment Suite est une plateforme logicielle modulaire qui offre un environnement de traitement entièrement intégré, afin d'assurer une protonthérapie sécurisée et efficace.

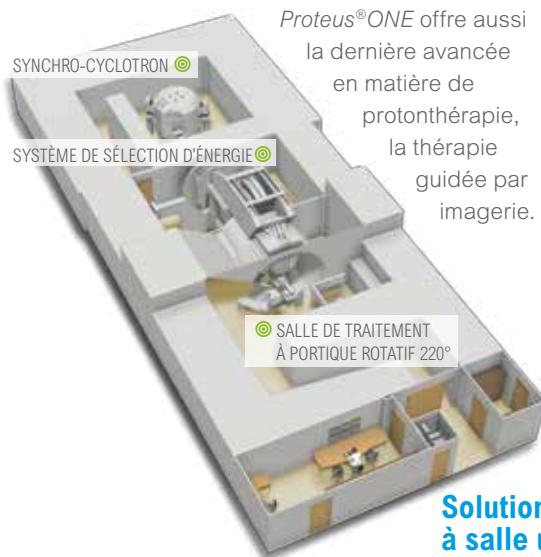
GRÂCE À IBA, LA PROTONTHÉRAPIE DEVIENT PLUS ACCESSIBLE



IBA s'est beaucoup investie dans la recherche et le développement d'approches en vue de minimiser les coûts de la protonthérapie et de la rendre plus accessible à tous les patients atteints de cancers.

En phase avec cet engagement, *Proteus[®]ONE* est une solution à salle unique de traitement compacte, moins onéreuse, qui est également plus aisée à installer, à manipuler et à financer.

Proteus[®]ONE offre aussi la dernière avancée en matière de protonthérapie, la thérapie guidée par imagerie.



**Solution compacte
à salle unique**

Celle-ci combine la précision de dosage de la technologie du Pencil Beam Scanning (PBS) à la précision tridimensionnelle du Cone Beam Computed Tomography (CBCT), permettant aux praticiens de cibler plus précisément les cellules cancéreuses.

La solution *Proteus[®]ONE* est inspirée de pratiques cliniques quotidiennes. Sa conception, centrée sur le patient, a été développée en collaboration avec Philips Healthcare, afin d'offrir au patient un environnement apaisant tout en aidant l'équipe médicale à travailler de façon plus efficace.

Grâce à *Proteus[®]ONE*, la protonthérapie devient accessible à un plus grand nombre de patients dans le monde. L'intérêt pour cette solution compacte s'est rapidement propagé. Fin 2015, 11 systèmes *Proteus[®]ONE* avaient déjà été commandés.



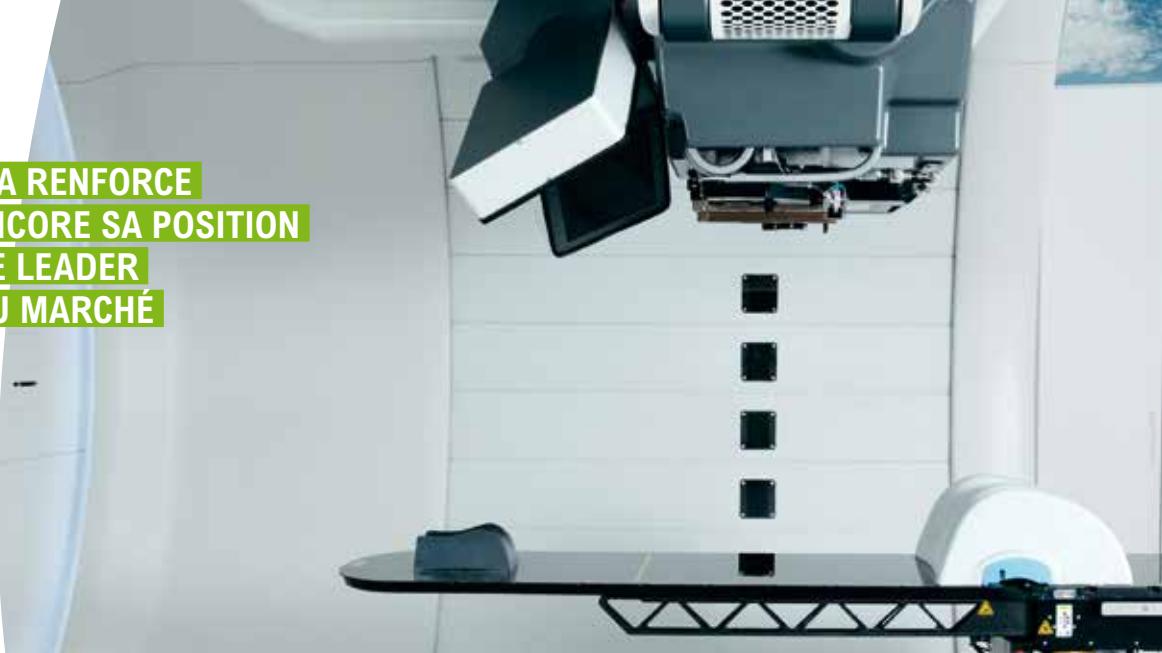
Viggo Mommaerts, 4 ans, traité par protonthérapie, et sa famille

« Nous souhaitons faire passer le message dans le monde : il existe une alternative à la radiothérapie. »

« À Noël, le médecin de Viggo nous a adressé un e-mail, expliquant qu'il avait vu que le cerveau de Viggo se développait normalement. C'était une nouvelle fantastique. »

Steve Mommaerts, père de Viggo

IBA RENFORCE ENCORE SA POSITION DE LEADER DU MARCHÉ



La protonthérapie constitue la principale source de croissance d'IBA, particulièrement depuis que l'entreprise jouit d'une position de leader incontesté du marché mondial. Plus de la moitié des traitements de protonthérapie dans le monde sont effectués sur des systèmes IBA.

+30 Ans d'expérience **+100** Salles vendues **50 000** Patients traités

VENTES DE SALLES DE PROTONTHÉRAPIE

Total des ventes de salles

Total de ventes de centres





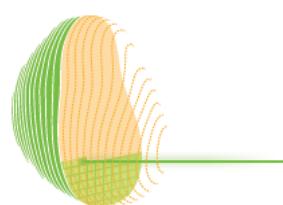
IBA DÉPLOIE DES SOLUTIONS TECHNOLOGIQUES OFFRANT UNE IMPORTANTE VALEUR AJOUTÉE CLINIQUE

IBA continue de proposer les technologies les plus avancées à ses clients et maintient sa position inégalée en matière d'innovation technologique en protonthérapie.

LA TECHNOLOGIE PBS

La technologie du Pencil Beam Scanning (PBS) permet de modeler avec précision la dose dans les volumes complexes.

Le PBS est un mode de diffusion de



Le PBS sculpte la dose afin de peindre le volume ciblé, une couche à la fois, pixel par pixel.

faisceaux de protons. Le faisceau de protons peint le volume ciblé, pixel par pixel, afin de correspondre avec précision à la forme de la tumeur. Cette technologie permet de modeler la dose avec des niveaux très élevés de conformité et d'uniformité, même pour les tumeurs aux formes complexes. Le PBS aide à augmenter le nombre d'indications cliniques en faveur de la protonthérapie et contribue à minimiser la dose totale de radiation.

IMAGERIE

Les outils de mesure sont importants pour maximiser l'efficacité de la radiothérapie, et leur amélioration permet d'accroître la précision de la protonthérapie de manière significative. Par exemple, grâce aux technologies CBCT, il est possible d'obtenir une image directement dans la salle de traitement, alors que les caméras gamma aident à vérifier la portée des rayons. Afin de développer davantage ces solutions, IBA s'appuie sur plusieurs partenariats, comme celui avec Philips dans le domaine du diagnostic par imagerie médicale.

IBA PT dans le monde



AMÉRIQUE DU NORD

● Proteus®PLUS
● Proteus®ONE



4 ROOMS
NORTHWESTERN MEDICINE
CHICAGO PROTON CENTER
Warrenville, IL, USA
Traite depuis 2014



3 ROOMS
THE PROTON THERAPY CENTER LLC
(PTC) PROVISION HEALTHCARE
Knoxville, TN, USA
Traite depuis 2014



3 ROOMS
MASSACHUSETTS GENERAL HOSPITAL
BURR PROTON THERAPY CENTER
Boston, MA, USA
Traite depuis 2001



4 ROOMS
UNIVERSITY OF FLORIDA
PROTON THERAPY INSTITUTE
Jacksonville, FL, USA
Traite depuis 2006



5 ROOMS
UNIVERSITY OF PENNSYLVANIA
HEALTH SYSTEM ROBERTS
PROTON THERAPY CENTER
Philadelphia, PA, USA
Traite depuis 2010



4 ROOMS
PROCURE PROTON THERAPY
CENTER IN OKLAHOMA CITY
Oklahoma City, OK, USA
Traite depuis 2009



4 ROOMS
SCCA PROTON THERAPY
A PROCURE CENTER
Seattle, WA, USA
Traite depuis 2013



3 ROOMS
TEXAS CENTER
FOR PROTON THERAPY
Dallas, TX, USA
Traite depuis 2015



5 ROOMS
HAMPTON UNIVERSITY
PROTON THERAPY INSTITUTE
Hampton, VA, USA
Traite depuis 2010



1 ROOM
WILLIS-KNIGHTON
CANCER CENTER
Shreveport, LA, USA
Traite depuis 2014



4 ROOMS
PROCURE PROTON
THERAPY CENTER
Somerset, NJ, USA
Traite depuis 2012



1 ROOM
BEAUMONT
HEALTH SYSTEM
Royal Oak, MI, USA
Ouverture en 2017



3 ROOMS
BAPTIST HEALTH
SOUTH FLORIDA
Miami, FL, USA
Ouverture en 2018



2 ROOMS
INDIANA UNIVERSITY HEALTH
PROTON THERAPY CENTER
Bloomington, IN, USA



AMÉRIQUE DU SUD



1 ROOM
INSTITUTO DE ONCOLOGÍA
ANGEL ROFFO HOSPITAL
Buenos Aires, Argentina
Ouverture en 2018

Cette carte a été mise à jour en décembre 2015.



EUROPE



**WESTDEUTSCHES
PROTONENTHERAPIEZENTRUM
ESSEN (WPE)**
Essen, Germany
Traite depuis 2013



**AZIENDA PROVINCIALE PER I
SERVIZI SANITARI (APSS)**
Trento, Italy
Traite depuis 2014



**CENTRE ANTOINE
LACASSAGNE**
Nice, France
Ouverture en 2016



**BRONOWICE CYCLOTRON
CENTER**
Kraków, Poland
Traite depuis 2011



**FEDERAL HIGH-TECH
MEDICAL CENTER**
Dimitrovgrad, Russia, Europe
Ouverture en 2018



**UNIVERSITAIR MEDISC
CENTRUM GRONINGEN (UMCG)**
Groningen, The Netherlands
Ouverture en 2018



**PROTON THERAPY CENTER
CZECH S.R.O.**
Prague, Czech Republic
Traite depuis 2012



**CENTRE DE PROTONTHÉRAPIE
DE L'INSTITUT CURIE**
Paris (Orsay), France
Traite depuis 2009



SKANDIONKLINIKEN
Uppsala, Sweden
Traite depuis 2015



**UNIVERSITÄTSKLINIKUM
CARL GUSTAV CARUS**
Dresden, Germany
Traite depuis 2014



**CYCLHAD (CYCLOTRON FOR
HADRON THERAPY)**
Caen, France
Ouverture en 2017



**PROTON PARTNERS
INTERNATIONAL**
United Kingdom (London,
Newport (Wales), Newcastle)
Ouverture en 2018



ASIE



NATIONAL CANCER CENTER
Ilsan, Korea
Traite depuis 2007



**GUANGDONG HENGJU MEDICAL
TECHNOLOGIES CO. LIMITED**
Guangzhou, China
Ouverture en 2018



**APOLLO
PROTON THERAPY CENTER**
Chennai, India
Ouverture en 2016



**ZHUOZHOU
PROTON THERAPY CENTER**
Hebei, China
Ouverture en 2017



**WANJIE
PROTON THERAPY CENTER**
Zibo, China
Traite depuis 2004



**CCH TAIPEI
PROTON THERAPY CENTER**
Taipei, Taiwan
Ouverture en 2017



JAPAN PROTEUS® ONE SITE 1
Japan
Ouverture en 2017



JAPAN PROTEUS® ONE SITE 2
Japan
Ouverture en 2017

Dosimétrie

IBA PROPOSE UNE GAMME COMPLETE DE SOLUTIONS INNOVANTES POUR L'ASSURANCE QUALITÉ ET LES PROCÉDURES DE CALIBRATION POUR LA RADIOTHÉRAPIE ET L'IMAGERIE MÉDICALE

Dans chacune de ces applications, les radiations doivent être utilisées avec précaution. Alors que pour l'imagerie médicale, l'objectif est avant tout de minimiser les doses auxquelles sont soumis les patients - tout en maintenant la qualité de l'image - en radiothérapie, par contre, il s'agit d'exposer les cellules cancéreuses à un maximum de rayons destructeurs, avec une précision millimétrique, tout en réduisant au

maximum l'exposition des cellules saines.

Avec ses 10 000 clients dans le monde, IBA Dosimétrie est le leader du marché et fournit aux professionnels de la santé des solutions haut de gamme pour mesurer et analyser les doses de radiation reçues par les patients. Les spécialistes des soins de santé étant de plus en plus exigeants quant à la sécurité des patients, la demande en solutions de dosimétrie et d'assurance qualité, tant en radiothérapie conventionnelle, en protonthérapie qu'en imagerie médicale, va évoluer au même rythme que celle des marchés d'équipements de radiothérapie et d'imagerie médicale.



N°1

Mondial

10 000

Utilisateurs dans le monde

20/21

iba Dosimétrie



«En tant que physicien, la sécurité des patients est pour moi le principal objectif lors du traitement. L'équipement QA d'IBA et les formations m'offrent l'assurance de dispenser le traitement de la meilleure qualité qui soit.»

Phd. Matthias Dierl, Chief Medical Physicist
Radiation Therapy, MVZ Klinikum Bayreuth GmbH

*Dr Lutz Müller, Senior Physicist Director International Competence Center
et Phd. Matthias Dierl, Chief Medical Physicist Radiation Therapy*

**LEADER DE L'ASSURANCE
QUALITÉ EN RADIOTHÉRAPIE
ET RADIOLOGIE**



22/23

iba Dosimétrie



myQA®

En intégrant toutes les données relatives au contrôle qualité dans une seule plateforme logicielle, myQA® définit une nouvelle norme d'efficacité des flux d'informations. Cette plateforme offre un aperçu complet du département de radiothérapie et connecte les différents utilisateurs de sorte que les nouvelles méthodes de traitement soient utilisées de manière plus rapide et plus sûre, pour accroître la sécurité du patient lors du traitement. Cette plateforme logicielle permet aux physiciens et aux dosimétristes d'effectuer des opérations de contrôle qualité plus efficaces pour leur département mais aussi pour leurs hôpitaux satellites et partenaires.



RadioPharma Solutions

UN MEILLEUR DIAGNOSTIC POUR DES STRATEGIES DE TRAITEMENTS PLUS PERFORMANTES

En s'appuyant sur son expertise dans la construction de centres de production de radiopharmaceutiques médicaux, l'équipe d'IBA RadioPharma Solutions assiste les départements de médecine nucléaire et les centres de distribution de produits radiopharmaceutiques dans la conception, la construction et la gestion de leur radiopharmacie. Acheter un cyclotron n'est que la première étape d'un projet complexe qui requiert l'intégration de nombreux composants

et équipements auxiliaires afin de rendre la radiopharmacie complètement opérationnelle et performante.

IBA RadioPharma Solutions a déjà installé 250 cyclotrons et 475 modules de chimie dans le monde. Les perspectives de croissance pour IBA et les cyclotrons de moyenne et haute énergie sont très positives au vu de la demande croissante en radiopharmaceutiques pour le diagnostic de maladies graves dans le monde, et notamment dans les pays émergents.



N°1

Moyenne et
haute énergie

250

Cyclotrons
vendus

24/25

iba

RadioPharma Solutions



ÉTABLIR UNE
RADIOPHARMACIE
AVEC SUCCÈS
CHAÎNE YOUTUBE IBA



« Grâce au soutien exceptionnel d'IBA et à notre relation de confiance, notre centre bénéficie d'une production fiable et efficace. Nous sommes heureux de pouvoir répondre pleinement aux besoins de nos clients tout en déployant des activités de Recherches et Développement. »

Dr. med. Konrade von Bremen, Director SWAN Isotopen AG

Vincent Petry, Facility and Process Engineer

Accélérateurs industriels

STÉRILISATION DE DISPOSITIFS MÉDICAUX PAR FAISCEAU D'ÉLECTRONS ET RAYONS X

Leader mondial en matière d'accélérateurs d'électrons et de protons, IBA Industrial se focalise sur deux marchés : la stérilisation de dispositifs médicaux et l'amélioration des propriétés physiques de polymères (réticulation).

Pour le marché de la stérilisation, IBA propose une offre différenciée et innovante basée sur le *Rhodotron®*. Les solutions d'IBA permettent aux clients de stériliser des dispositifs médicaux soit par rayons X soit par faisceau d'électrons et propose, dès lors, une alternative aux technologies

traditionnelles qui utilisent des composants chimiques ou radioactifs.

Le marché de la réticulation des polymères est principalement soutenu par le secteur automobile. Le traitement de l'isolant des câbles électriques par électrons permet de réduire l'encombrement et le poids des câbles réduisant ainsi la consommation des véhicules.

Grâce à son expertise et ses produits uniques, IBA Industrial développe d'autres solutions innovantes comme le contrôle de cargos par rayons X.

Plus de 250 accélérateurs d'IBA Industrial sont actuellement utilisés dans le monde.



N°1
Mondial
250
Accélérateurs
industriels IBA

26/27

iba

Accélérateurs industriels



IBA-MEDISCAN:
PLUS QU'UNE SIMPLE
COLLABORATION
CHAÎNE YOUTUBE IBA



Les technologies IBA permettent d'éviter toute contamination par des produits chimiques ou du matériel radioactif.

« Nous avons été parfaitement soutenus tout au long du projet. Il ne s'agit pas d'une simple collaboration, mais bien d'un réel partenariat. »

Bernhard Gallnboeck-Wagne, Technical manager at Mediscan GmbH

Ressources humaines

DES HOMMES ET DES FEMMES, CLÉS DU SUCCÈS D'IBA

IBA est une entreprise qui innove, stimule et croit en son personnel. IBA s'engage à fournir des technologies d'excellence qui profitent à la collectivité, à ses collaborateurs à travers le monde.

IBA profite de la très grande fidélité de son personnel. Chaque employé sait qu'il travaille pour une entreprise

internationale qui donne la possibilité à ses employés d'avoir un impact réel dans la lutte contre le cancer.

Ce sont des experts de haut niveau, des hommes et des femmes de talent qui, par leur engagement, leur formation continue et leur expérience accumulée, font la différence afin de fournir, partout dans le monde, des technologies inégalées qui ont pour but de sauver des vies.





DÉCOUVREZ LA
PROMESSE D'IBA
CHAÎNE YOUTUBE IBA



Une entreprise qui crée, innove, stimule et croit passionnément en son personnel. Une entreprise qui s'engage envers la collectivité, le monde en général mais aussi, et surtout, envers ses collaborateurs.

Protéger, Améliorer et Sauver davantage de Vies ! Tel est l'objectif de notre nouvelle organisation. Pour développer nos activités, nous devons faire progresser notre mission.

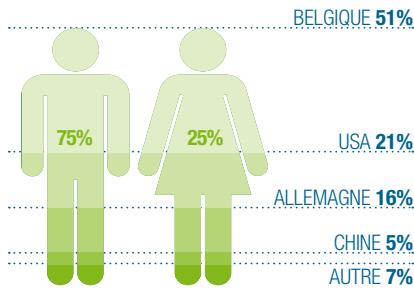
Ce qui a fait jusqu'ici notre succès, c'est la façon dont nous travaillons et partageons nos valeurs, notre état d'esprit et nos comportements. En un mot: notre culture. Nous sommes très fiers de la culture d'entreprise d'IBA aujourd'hui, parce qu'elle favorise la collaboration et l'implication de chacun. Nous encourageons la flexibilité dans tous nos processus: l'innovation et le dynamisme sont inhérents à la poursuite de nos ambitions.

1200

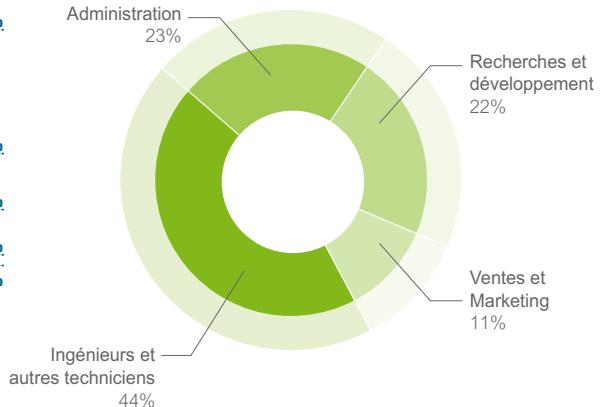
Employés à travers le monde

Parce que toute organisation est portée par les individus qui la composent. Parce que la culture est ce qui donne de l'énergie aux gens. Nous devons aussi faire évoluer cette culture, et déployer de nombreux efforts pour analyser son rôle de facilitateur des ambitions de l'entreprise et sa pertinence dans le cadre d'une organisation plus grande. Pour Protéger, Améliorer et Sauver davantage de Vies !

EMPLOYÉS IBA DANS LE MONDE



TYPE DE FONCTION



A close-up photograph of a young child with a headscarf featuring yellow and blue polka dots. The child is smiling and holding a large blue teddy bear. A white identification wristband is visible on their left wrist.

“Merci”

IBA recrute 400 ingénieurs

Repoussons ensemble les limites de l'innovation et développons les nouvelles technologies pour le traitement du cancer.

Prêt(e) à relever le défi? www.ibarecrute.be



Responsabilité sociétale de l'entreprise



UN PROGRAMME DURABLE

Depuis sa création, IBA se soucie de ses employés mais également des questions environnementales et de la collectivité dans laquelle elle évolue. En 2015, IBA a mis en place un nouveau programme de développement durable en vue de concrétiser davantage sa volonté de placer l'environnement et la collectivité au cœur de sa stratégie d'entreprise. Ce nouveau programme a aussi pour ambition de structurer les différentes démarches et initiatives existantes.

INTERNALISER LES EXTERNALITÉS

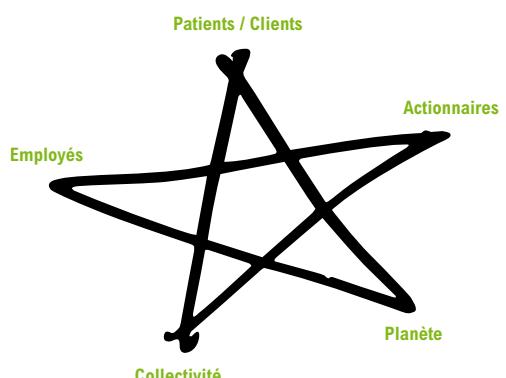
Quelle est l'ambition de ce programme à long terme?

À la suite d'un exercice de mesure de l'impact des activités d'IBA sur l'environnement (les externalités), il en ressort que l'essentiel de cet impact consiste en l'émission de gaz à effet de serre. L'incidence sur l'environnement a été chiffrée afin de définir un budget qui financera des projets internes à l'entreprise, permettant de compenser son impact sur l'environnement et la collectivité. C'est en cela qu'IBA internalise ses externalités.

Pour répondre aux externalités identifiées par des analyses de l'empreinte carbone de la société, différents projets ont vu le jour. Ils couvrent des domaines variés :

1. L'amélioration des produits IBA afin de réduire la consommation d'énergie de ses cyclotrons.

2. La réduction de consommation énergétique de nos bâtiments grâce à des panneaux photovoltaïques placés sur le toit de notre hall de montage à Louvain-la-Neuve.
3. Des études d'évaluation et de monitoring afin de veiller à réduire l'impact environnemental de nos processus industriels.
4. L'organisation d'évènement d'éducation et de sensibilisation des employés afin de les encourager à adopter des comportements respectueux de la planète.
5. Le développement de solutions de mobilité douce via des offres de covoiturage, de transport en commun et d'achat de vélos pliables ou électriques.
6. Le développement d'initiatives relatives aux aliments biologiques, via l'organisation d'un marché de Noël biologique, de jardins sauvages favorisant la conservation de la biodiversité, etc.



Chaque projet est décidé dans le respect des intérêts de toutes les parties prenantes de l'entreprise.

**UNE RESPONSABILITÉ
POUR LES GÉNÉRATIONS
FUTURES ET
LA COLLECTIVITÉ**



34/35

iba

Responsabilité sociétale de l'entreprise

+60

Stagiaires

Le programme de développement durable ne porte pas uniquement sur l'impact environnemental de ses activités, il comprend aussi des initiatives pour la collectivité et les générations futures.

IBA s'est, par exemple, associé avec d'autres grandes entreprises européennes pour lancer le programme « All 4 Youth ». Ce programme vise à contribuer à la formation et à favoriser l'intégration dans le monde du travail de jeunes diplômés en Europe en proposant de nombreuses offres de stages (60 jeunes diplômés ont profité de ces offres en 2015 chez IBA).

Enfin, et en ligne avec sa mission de « Protéger, Améliorer et Sauver des Vies », IBA soutient plusieurs associations et initiatives de ses employés dans la lutte contre le cancer ou l'accompagnement de patients, comme IBA Sailing Team, Golf Against Cancer, des collectes de sang et d'autres événements sportifs.



Management Team group



De gauche à droite : Jean-Marc Bothy (Chief Financial Officer), Yves Jongen (Founder & Chief Research Officer) Frédéric Nolf (Chief Human Resources and Sustainability Officer), Olivier Legrain (Chief Executive Officer), Rob Plompen (Président IBA Dosimetry)

Conseil d'administration



De gauche à droite - Debout: Yves Jongen, Sybille van den Hove, Eric De Lamotte, Jeroen Cammeraat.
Assis: Marcel Miller, Olivier Legrain, Pierre Mottet, Kathleen Vandeweyer, Dr Mary Gospodarowicz

RAPPORT DE GESTION

Tel que approuvé par le Conseil d'administration en sa séance du 21 mars 2016.

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2015 a été caractérisé par les événements principaux suivants qui seront commentés plus en détail dans la suite du Rapport de gestion :

- Forte prise de commandes en Protonthérapie et Autres Accélérateurs d'EUR 221 millions, soit une hausse de plus de 25 % par rapport à 2014. Ces commandes comprennent quatre systèmes Proteus®ONE* et quatre systèmes Proteus®PLUS, pour un total de 13 salles de traitement, et 11 commandes d'Autres Accélérateurs.
- Carnet de commandes bien rempli d'EUR 332 millions pour les équipements de Protonthérapie et Autres Accélérateurs à la fin décembre 2015, soit une hausse de 30 % en comparaison avec les EUR 256,2 millions au 31 décembre 2014.
- Le carnet de commandes en Dosimétrie reste conséquent avec EUR 18,4 millions, soit une augmentation de 9,5 % par rapport à l'année précédente
- 33 contrats de service et de maintenance en Protonthérapie ont été signés à ce jour, ce qui représente un carnet de commandes de services d'environ EUR 575 millions de revenus pour les 10 à 15 prochaines années, soit une hausse de 23 % par rapport aux 27 contrats représentant EUR 468 millions au 31 décembre 2014, grâce à la forte prise de commandes pour de nouveaux équipements en 2015
- La collaboration avec Philips porte ses fruits avec trois commandes Proteus®ONE signées au Royaume-Uni avec Proton Partners International
- Alliance stratégique signée avec Toshiba Corporation pour le Proteus®ONE au Japon et la thérapie par ions carbone dans le reste du monde
- Finalisation de la cession complète des 40 % détenus par IBA dans IBA Molecular. Premièrement, par la vente d'IBA North America, Inc. (IBAM NA) à Illinois Health and Science (IHS) conclue en avril 2015 et deuxièmement, par la vente en décembre 2015 d'IBA Molecular EMEA à des fonds conseillés par CapVest Partners LP. Ces deux transactions représentent au total plus d'EUR 70 millions pour IBA en trésorerie. La plus grande partie des autres produits/charges d'exploitation d'EUR 32,5 millions est imputable au gain en capital réalisé sur ces transactions. La clôture de la première transaction a eu lieu en juillet

2015 et la deuxième en mars 2016.

En matière de résultats financiers, les chiffres principaux à noter sont les suivants :

- Les revenus du groupe pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2015 s'élèvent à EUR 270 millions, soit une progression de 22,6 % par rapport aux EUR 220,6 millions au 31 décembre 2014
- Les revenus en Protonthérapie et Autres Accélérateurs augmentent de 21,7 % pour atteindre EUR 216,3 millions (+16,4 % à taux constant), contre EUR 177,7 millions au 31 décembre 2014
- La division Dosimétrie continue à enregistrer des résultats nettement meilleurs, avec une progression des revenus de 26,1 % à EUR 54,1 millions (18,8 % à taux constant) par rapport aux EUR 42,9 millions l'année passée
- Un REBIT record pour l'entreprise d'EUR 29,6 millions, soit une hausse de 28,9 % par rapport à l'exercice 2014. Marge REBIT de 10,9 % (10,4 % en 2014)
- Augmentation des fonds propres à EUR 163,6 millions grâce à un solide bénéfice
- Bénéfice net d'EUR 61,2 millions, soit une progression de 151,9 % par rapport à l'exercice 2014, influencé positivement par les EUR 32,5 millions d'autres produits d'exploitation de nature non récurrente, incluant le gain en capital sur la cession d'IBA Molecular
- La position de trésorerie nette s'élève à EUR 50 millions au 31 décembre 2015, contre EUR 5,3 millions au 31 décembre 2014
- Suite à la cession complète de toutes les actions dans IBA Molecular, à un prix largement supérieur à sa valeur comptable, le Conseil d'administration d'IBA recommandera à l'assemblée générale de distribuer aux actionnaires un dividende d'EUR 1,39 par action (environ 41,1 millions), ce qui représente un ratio de paiement de 30% du bénéfice récurrent plus la majeure partie partie du gain en capital tiré de la transaction sur IBA Molecular
- Guidance financière 2016 : L'entreprise a révisé en février ses prévisions de croissance des revenus à « plus de 20 % » en 2016 (par rapport à « plus de 10 % ») et à une croissance à deux chiffres dans un avenir proche. Confirmation des prévisions de la marge REBIT d'environ 11 % en 2016 et de 13 à 15 % d'ici 2018

REVUE DES SECTEURS D'ACTIVITÉS D'IBA

LE SEGMENT PROTONTHERAPIE ET AUTRES ACCÉLÉRATEURS REGROUPE :

La Protonthérapie

qui offre des solutions clef sur porte pour le traitement plus précis du cancer par l'utilisation de faisceaux de protons avec moins d'effets secondaires.

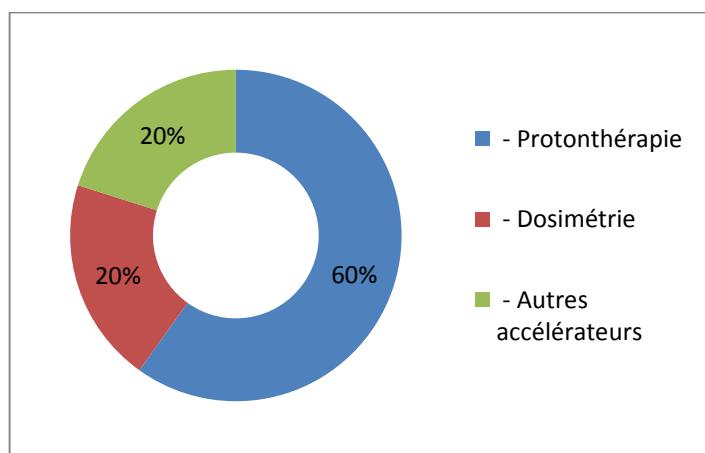
Les Autres Accélérateurs

qui proposent une gamme de cyclotrons utilisés pour la production de radioisotopes PET ou SPECT ; et une gamme d'accélérateurs industriels pour la stérilisation et l'ionisation (E-beam et X-ray de type Rhodotron®, Dynamitron®).

LE SEGMENT DOSIMÉTRIE

La Dosimétrie offre des instruments de mesure et d'assurance qualité pour la radiothérapie et l'imagerie médicale permettant au personnel soignant de vérifier que l'équipement utilisé donne les doses prévues à l'endroit visé.

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR ACTIVITÉ



PROTONTHÉRAPIE ET AUTRES ACCÉLÉRATEURS

	2014 (EUR 000)	2015 (EUR 000)	Variation (EUR 000)	Variation %
Ventes nettes	177 687	216 261	38 574	21,7%
- Protonthérapie	128 488	161 938	33 450	26,0%
- Autres accélérateurs	49 199	54 323	5 124	10,4%
REBITDA	24 148	25 270	1 122	4,6%
% des ventes	13,6%	11,7%		
REBIT	19 516	21 956	2 440	12,5%
% des ventes	11,0%	10,2%		

Les ventes nettes ont augmenté de 21,7 % en 2015 pour la division Protonthérapie et Autres Accélérateurs, soutenues en partie par une forte progression continue des revenus des services (qui s'explique partiellement par le taux de change USD-EUR) qui représentent près d'un tiers du chiffre d'affaires total.

Les revenus des services de Protonthérapie ont augmenté à eux seuls de 20,6 % et, en incluant les Autres Accélérateurs, de 19,0 %, ce qui confirme à nouveau la pérennité et la prévisibilité de cette importante source de revenus. L'entreprise a conclu à ce jour 33 contrats de service en protonthérapie, ce qui représente un montant total d'EUR 575 millions de revenus futurs pour les 10 à 15 prochaines années.

De plus, IBA a enregistré un niveau record de son carnet de commandes d'équipement en fin d'année pour la Protonthérapie et Autres Accélérateurs d'EUR 332 millions, ce qui représente une hausse de 30 % par rapport aux EUR 256,2 millions à la fin 2014.

Protonthérapie

La protonthérapie est la principale source de croissance d'IBA à l'avenir, d'autant que l'entreprise parvient à maintenir sa position de leader sur le marché.

IBA voit que l'intérêt du marché pour la protonthérapie continue de croître avec la commande de 13 nouvelles salles de traitement en 2015. L'entreprise a vendu quatre systèmes Proteus®ONE, dont trois salles à Proton Partners

International au Royaume-Uni et une salle à Taiwan. 2015 a aussi été une très bonne année pour le système multisalles de l'entreprise, Proteus®PLUS, avec des commandes aux États-Unis (trois salles pour Baptist Health South Florida au Miami Cancer Institute), aux Pays-Bas (deux salles au centre de protonthérapie de l'Universitair Medisch Centrum Groningen), en Chine (deux salles à Guangdong Hengju Medical Technologies Co. Ltd dans le sud de la Chine), et en Argentine (deux salles pour l'installation d'un centre de protonthérapie à l'hôpital Instituto de Oncología Angel Roffo de Buenos Aires).

Cela mène l'historique de ventes d'IBA dans le monde entier à 38 unités (95 salles), soit 49 % de tous les centres de protonthérapie vendus (48 % de la totalité des salles PT vendues).

Alors que la protonthérapie représente actuellement moins de 1 % des traitements en radiothérapie, des études estiment qu'au moins 17 % des patients soignés par radiothérapie auraient avantage à être traités par protonthérapie. De nombreuses études cliniques sont actuellement en cours. IBA développe de nouvelles solutions plus abordables et de nouvelles technologies qui renforceront encore la précision de la protonthérapie. Ces développements façonnent l'avenir des applications en protonthérapie et ouvriront sans nul doute une nouvelle ère pour ce mode de traitement du cancer.

Pertinence clinique de la Protonthérapie

Avec la croissance du nombre de centres de protonthérapie en activité, la quantité des données cliniques sur la protonthérapie ne cesse

d'augmenter. En 2015, IBA a lancé une série de "white papers" sur la protonthérapie dans le domaine de l'oncologie. Cette série propose une compilation d'informations sur les pratiques, opportunités et défis actuels de la protonthérapie en oncologie. En plus de fournir une introduction générale à la protonthérapie, ces documents présentent un aperçu des données et résultats spécifiques à chaque indication. IBA en a publié deux en 2015. Le premier contient une introduction générale à la protonthérapie et le deuxième fournit un aperçu de la littérature sur la protonthérapie dans le traitement de tumeurs pédiatriques. Plus de 10 "white papers" relatifs à une indication spécifique suivront encore et décriront les avantages de la protonthérapie dans toute une série d'indications, dont les tumeurs malignes de la base du crâne, les tumeurs oculaires, le cancer du poumon et le lymphome de Hodgkin.

Accessibilité financière de la Protonthérapie

Le système compact Proteus®ONE a permis à IBA de pénétrer le marché des systèmes à salle unique grâce à son encombrement plus faible et sa durée d'installation réduite. Il s'agit du seul système compact disponible actuellement sur le marché qui intègre à la fois les fonctionnalités les plus avancées du Pencil Beam Scanning (PBS) et du Cone Beam CT (CBCT), établissant ainsi une nouvelle norme sur le marché de la protonthérapie compacte. Aujourd'hui, IBA compte 11 systèmes Proteus®ONE installés ou en cours d'installation dans le monde entier : au Royaume-Uni (3), au Japon (2), en France (2), aux États-Unis (2) et à Taiwan (2).

L'utilisation clinique du système Proteus®ONE a commencé en 2014 au Willis-Knighton Cancer Center (WKCC). En juillet 2015, IBA a annoncé que les équipes WKCC et IBA avaient atteint avec le Proteus®ONE des niveaux sans précédent en termes de qualité de soins, de facilité d'utilisation et de rapidité de traitement. En plus de traiter les types plus courants de cancer tels que le cancer du cerveau et de la prostate, la technologie PBS a permis au WKCC de traiter de nouvelles applications comme les cancers du sein, de la tête et du cou, du poumon œsophagien, de la moelle épinière, des

tumeurs pédiatriques malignes et diverses indications autour du bassin.

Technologie de la Protonthérapie

IBA a continué à améliorer encore ses propres avancées technologiques au moyen de collaborations avec plusieurs grandes institutions universitaires et entreprises dans le monde. Un exemple parmi d'autres, des accords de collaboration conclus avec Penn Medicine ont contribué à la recherche sur les protocoles du Pencil Beam Scanning (PBS) et sur la technique d'imagerie Cone Beam Computed Tomography (CBCT), entre autres.

IBA bénéficie d'un partenariat avec Philips Healthcare pour offrir une plus grande expertise en imagerie de diagnostic. Ces outils de mesure sont importants pour maximiser l'efficacité de la radiothérapie et le perfectionnement de ces outils améliore de manière significative la précision de la protonthérapie. À titre d'exemple, la technologie CBCT permet de réaliser des images directement dans la salle de traitement tandis que les gammacaméras aident à vérifier la portée du faisceau. Le CBCT, le mode d'imagerie volumétrique, permet de produire des images de qualité de manière plus fréquente avant ou après le traitement en cours, ce qui place la protonthérapie au seuil du traitement adaptatif. De plus, cette technologie améliore la précision de positionnement du patient, et donc la qualité globale du traitement.

Principales alliances commerciales de la Protonthérapie

En avril, IBA et Toshiba Medical Systems Corporation ont annoncé la signature d'un accord de collaboration mondiale afin d'étendre l'accès à la protonthérapie dans le monde entier. Toshiba est devenu le distributeur au Japon du Proteus®ONE et IBA est devenu l'agent pour les solutions de thérapie par ions carbone de Toshiba en dehors du Japon.

En juin, IBA et Royal Philips ont annoncé la signature d'un accord exclusif visant à améliorer l'accès à la protonthérapie en Inde. L'accord exclusif entre Philips et IBA en Inde s'intègre dans l'accord global de collaboration signé entre Philips et IBA en septembre 2014. Cette collaboration globale porte

sur la vente, le marketing, la recherche et le développement de solutions d'imagerie et de thérapie en oncologie.

Avec ces nouvelles collaborations avec Philips et Toshiba, IBA renforce encore sa position de leader mondial en protonthérapie et reste à l'avant-plan de la fourniture des modes de traitement du cancer les plus novateurs dans des régions clés.

Autres Accélérateurs

La division Autres Accélérateurs d'IBA a connu une forte progression en 2015 et a de nouveau engrangé des succès importants sur les marchés émergents. Les revenus ont augmenté de 10,4 % à EUR 54,3 millions, par rapport à EUR 49,2 millions en 2014.

Au cours de l'année 2015, IBA a décroché 11 contrats importants dans le monde pour ses activités Autres Accélérateurs.

Radiopharma solutions

2015 a de nouveau été une bonne année pour les ventes de cyclotrons de la division RadioPharma

Solutions d'IBA, avec d'importants contrats remportés dans toutes les régions clés. IBA RadioPharma Solutions a déjà installé 250 cyclotrons et 475 modules de chimie à travers le monde. Le potentiel de vente pour IBA des cyclotrons à moyenne et haute énergie est élevé étant donné l'augmentation de la demande en radiopharmaceutiques pour le diagnostic de maladies graves dans le monde entier, et en particulier dans les pays émergents.

Accélérateurs industriels

Plus de 250 accélérateurs industriels IBA sont actuellement utilisés dans le monde entier, y compris ceux qui fonctionnent depuis plus de 50 ans. La division Accélérateurs Industriels d'IBA se focalise sur deux marchés : la stérilisation de matériel médical à usage unique et l'amélioration des propriétés physiques de polymères (réticulation). IBA Industrial est en train d'évaluer de nouveaux marchés à long terme, comme les solutions de vérification de conteneurs. Ces nouveaux marchés pourraient contribuer à la croissance de cette activité.

DOSIMÉTRIE

	2014 (EUR 000)	2015 (EUR 000)	Variation (EUR 000)	Variation %
Ventes nettes	42 890	54 096	11 206	26,1%
- Dosimétrie	42 890	54 096	11 206	26,1%
REBITDA	4 173	8 440	4 267	102,3%
% des ventes	9,7%	15,6%		
REBIT	3 417	7 597	4 180	122,3%
% des ventes	8,0%	14,0%		

La division Dosimétrie a poursuivi son retour à la croissance initié au 1er semestre 2015. Les revenus ont augmenté de 26,1 % par rapport à l'année passée grâce au succès croissant des solutions de dosimétrie pour la protonthérapie, au succès de myQA® et aux taux de change EUR/USD favorables. À taux constant, la croissance aurait été de 18,8 %.

IBA Dosimetrie a aussi enregistré un bon carnet de commandes d'EUR 18,4 millions, soit une hausse de 9,5 % par rapport à l'année précédente.

En mars, IBA a annoncé la sortie de sa nouvelle plateforme d'assurance qualité globale, myQA®, et une mise à jour importante en septembre. myQA® offre une assistance globale dans toutes les applications de contrôle qualité et permet à l'utilisateur d'accéder à différents modules de logiciels et aux données à partir d'une seule plateforme intuitive, accessible partout et à tout moment.

En août, IBA Dosimetrie a annoncé le lancement de son tout nouveau portail de services. Dernière nouveauté de l'initiative IBA Dosimetrie

CAREprogram, le nouveau portail de services vise à satisfaire davantage les clients grâce à l'amélioration

constante de la qualité des services et à un accès continu aux services d'IBA Dosimétrie.

DECLARATION DES DIRIGEANTS

Conformément à l'article 12, §2, 3° de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé, Olivier Legrain, Chief Executive Officer, Administrateur et Administrateur-Délégué de IBA SA, et Jean-Marc Bothy, Chief Financial Officer de IBA SA, déclarent qu'à leur connaissance,

(i) les états financiers de ce rapport annuel, établis conformément aux normes comptables applicables et ayant fait l'objet d'une revue complète par le commissaire réviseur, donnent une image

fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats d'IBA SA et des entreprises comprises dans la consolidation et

(ii) ce rapport annuel contient des informations exactes et un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation d'IBA SA et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. Ce rapport annuel ne comporte aucune omission qui serait de nature à altérer significativement la portée d'une quelconque déclaration qu'il contient.

COMPTE DE RÉSULTATS

COMPTE DE RÉSULTATS

IBA a enregistré une augmentation de ses revenus de 22,6% à EUR 270,4 millions en 2015 (2014: EUR 220,6 millions).

Le résultat d'exploitation récurrent avant impôts et charges financières (REBIT) a continué à s'améliorer par rapport à 2014, grâce à la croissance des avantages tirés du programme de productivité et d'efficacité mis en place par l'Entreprise. Le REBIT de l'Entreprise a augmenté de 28,9% en 2015 passant d'EUR 22,9 millions en 2014 à EUR 29,6 millions en 2015. A taux de change constant, la croissance aurait été de 17%.

Les autres résultats d'exploitation sont principalement composés du gain réalisé sur la cession d'IBA Molecular (Rose Holding SARL), de la reprise de provisions pour le démantèlement du site de Fleurus et de la reprise de provisions liées à des engagements estimés dans le cadre de l'accord avec SK Capital Partners partiellement compensé par des réductions de valeur sur des créances à long terme, des réductions de valeur sur investissements, d'un bonus unique spécial accordé aux employés à

l'exception du Management, de provisions relatives au plan d'intéressement à long terme, de charges liées aux paiements fondés en actions (voir note 25).

Le Conseil d'administration a l'intention de recommander à l'Assemblée générale le versement d'un dividende d'EUR 1,39 par action (environ EUR 41,1 millions), représentant un taux de distribution de 30% du résultat opérationnel ainsi que la majeure partie du gain réalisé sur la transaction IBA Molecular.

Les flux de trésorerie opérationnels s'élèvent à EUR 45,4 millions en 2015.

Les flux de trésorerie des activités d'investissement sont positifs, avec EUR 5,5 millions grâce aux EUR 10,0 millions de dividendes reçus de la cession d'IBA North America, Inc (IBAM NA) à Illinois Health and Science (IHS) dans le cadre de la cession d'IBA Molecular (Rose Holding SARL), des paiements d'éléments de rémunération différée relatifs à la cession de l'activité Cisbio Bioassays pour EUR 6,8 millions compensés par la prise d'une participation minoritaire dans Proton Partners International pour EUR 7,1 millions et des investissements importants

dans des logiciels, des bâtiments, des équipements pour EUR 4,1 millions.

La position de trésorerie nette à la fin de l'année était d'EUR 50 millions d'euros, nettement améliorée, par rapport à EUR 5,3 millions d'euros en fin d'année 2014.

BILAN CONSOLIDÉ ET STRUCTURE FINANCIÈRE

Les actifs non courants diminuent d'EUR 31,2 millions au cours de l'exercice 2015, essentiellement suite aux effets combinés:

- la cession d'IBA Molecular qui impact le compte des sociétés mise en équivalence ;
- la prise de participation minoritaire dans Proton Partners International ;
- La diminution des autres créances à long terme.

Le goodwill fin 2015 (EUR 3,8 millions) reste inchangé et concerne l'activité de Dosimétrie.

Les immobilisations incorporelles (EUR 8,6 millions) et corporelles (EUR 9,3 millions) s'accroissent conjointement d'EUR 0,1 million. La variation de l'année s'explique essentiellement par des investissements importants dans des logiciels, des bâtiments, des équipements pour EUR 4,3 millions, des amortissements pour EUR 4,1 millions et des écarts de conversion pour EUR 0,1 million.

Les sociétés mises en équivalence et les autres investissements diminuent d'EUR 28,5 millions principalement à la suite de la cession d'IBA Molecular (Rose Holding SARL) pour EUR 34,8 millions compensé partiellement par une prise de participation minoritaire dans Proton Partners International pour EUR 7,1 millions (GBP 5 millions).

Les actifs d'impôts différés ont augmenté d'EUR 0,2 million et représentent les pertes récupérables sur les résultats futurs, essentiellement sur l'entité IBA SA et LLC Ion Beam Applications (Russia) pour EUR 20,5 millions et des différences temporaires sur les entités américaines, Ion Beam Beijing Applications Co Ltd, IBA Dosimétrie GmbH et IBA SA pour EUR 2,7 millions.

Les autres actifs à long terme diminuent d'EUR 3,85 millions pour atteindre EUR 16,7 millions. Ce changement est essentiellement attribuable au remboursement anticipé d'un élément de

rémunération différée relatif à la cession de l'activité Cisbio Bioassays pour EUR 5,2 millions, la reconnaissance de crédits d'impôts recherche supplémentaires pour EUR 1,9 million, le transfert vers le court terme de crédits d'impôts recherche pour EUR 0,94 million, la reclassification de court terme à long terme de créances commerciales d'un client de protonthérapie pour EUR 5,1 millions, des réductions de valeur pour EUR 3,88 millions et le transfert en court terme d'un élément de rémunération différée relatif à la cession des actifs de Pharmalogic Pet Services of Montreal Cie pour EUR 1,12 million.

Les actifs courants s'élèvent à EUR 323,9 millions à fin 2015. Il y a eu une augmentation importante d'EUR 119,5 millions par rapport à 2014.

L'augmentation d'EUR 8,2 millions des stocks et commandes en cours d'exécution s'explique par une augmentation d'EUR 4,4 millions sur les projets en cours de fabrication, par une augmentation des matières premières et fournitures d'EUR 0,8 million et par une augmentation des produits finis et des encours de fabrication d'EUR 3,4 millions compensées par une augmentation d'EUR 0,4 million des réductions de valeur sur stocks.

Les créances commerciales augmentent d'EUR 5,1 millions.

L'augmentation d'EUR 61,6 millions des autres créances est liée principalement à l'augmentation des autres créances relatives à la cession d'IBA Molecular pour EUR 64 millions, à l'augmentation des avances faites aux fournisseurs pour EUR 3,0 millions et la diminution du montant relatif à la vente de l'activité radiopharmaceutique (actifs qui sont extournés lorsque la provision est utilisée) pour EUR 1,6 millions, à la diminution des créances d'impôts sur le résultat pour EUR 1,8 million et aux paiements reçus de Bioassays relatifs des éléments de rémunération différée dans le cadre de la cession de l'activité Cisbio Bioassays à Argos Soditic pour EUR 2,1 millions (voir note 3.F).

Les passifs non courants diminuent d'EUR 15,2 millions par rapport à fin 2014 et s'établissent à EUR 25,9 millions fin 2015. Cette évolution s'explique principalement par les mouvements suivants:

- Les dettes à long terme diminuent d'EUR 11,5 millions, essentiellement suite au reclassement

vers le court terme du prêt de la BEI pour un montant d'EUR 16,3 millions, au reclassement vers le court terme de dettes de location financement pour un montant d'EUR 0,2 million et au reclassement du compte des réserves en dettes à long terme du "Reverse convertible bond" de la S.R.I.W. pour EUR 5 millions (voir note 2.1.3 et 2.4). À fin 2015, les dettes à long terme s'élèvent à EUR 15,2 millions, comprenant EUR 15 millions pour les prêts de la SRIW et le solde d'EUR 0,2 million composé de dettes à long terme liées aux contrats de location financement.

- L'augmentation d'EUR 0,1 million des autres dettes à long terme résulte de la comptabilisation d'obligations contractuelles supplémentaires à long terme dans le cadre de projets de protonthérapie pour EUR 0,3 million et de la diminution des avances reçues de la Région Wallonne de Belgique pour EUR 0,2 million.

Les passifs courants augmentent d'EUR 47,5 millions pour atteindre EUR 205,9 millions. Notons les éléments suivants:

- Les provisions à court terme, qui se sont élevées fin 2015 à EUR 7,0 millions, ont diminué d'EUR 0,2 millions, principalement suite aux diminutions de mouvements des provisions relatives au règlement des réclamations et contre-réclamations concernant IBA Molecular pour EUR 1,1 million partiellement compensé par des augmentations de mouvements des provisions pour garanties pour EUR 0,4 million et des augmentations de mouvements des provisions environnementales couvrant les obligations contractuelles d'IBA de retraiter des déchets radioactifs sur le site de Fleurus pour EUR 0,5 million.
- À fin 2015, les dettes à court terme d'EUR 16,5 millions comprennent EUR 16,3 millions relatifs au prêt de la Banque européenne d'investissement ("BEI") correspondant à la partie remboursable à moins d'un an, et la part à court terme des obligations de location-financement pour le solde d'EUR 0,2 million. Les dettes à court terme ont augmenté suite à la reclassification du long terme du prêt de la B.E.I. après que le Groupe ait introduit en janvier 2016 une notice de remboursement anticipé pour la

totalité du solde restant dû à la B.E.I. afin de pouvoir se refinancer sur le marché le montant non remboursé à un coût de financement moyen plus faible (remboursement d'EUR 10 millions à fin février 2016 et d'EUR 6,25 millions à fin mars 2016).

- Les autres dettes à court terme à fin 2015 s'élèvent à EUR 135,3 millions, en augmentation d'EUR 27,3 millions par rapport à 2014. Cette augmentation est liée principalement à l'augmentation des acomptes reçus sur un contrat de protonthérapie pour EUR 23,4 millions, l'augmentation des dettes non commerciales pour EUR 2,1 millions, l'augmentation des autres dettes pour EUR 2,4 millions compensée en partie par la diminution des avances reçues de la Région Wallonne de Belgique pour EUR 0,6 million.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe ont augmenté d'EUR 44,5 millions en 2015, en raison principalement d'une trésorerie positive d'exploitation d'EUR 45,4 millions, de rentrées de trésorerie relatives à des paiements différés dans le cadre de la cession de l'activité Cisbio Bioassays d'EUR 6,8 millions, d'une rentrée de trésorerie relative au paiement d'un dividende d'EUR 10,0 million payé par Rose Holding SARL dans le cadre de la cession d'IBA North America Inc à Illinois Health and Science; le tout diminué des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles pour EUR 4,3 millions, l'investissement dans Proton Partners International pour EUR 7,1 millions et des sorties de trésorerie de financement pour EUR 5,6 millions.

La position financière nette a augmenté d'une trésorerie nette d'EUR 5,3 millions à fin 2014 à une trésorerie nette d'EUR 50 millions à fin en 2015.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

En 2015, les dépenses de recherche et de développement pour les activités du Groupe s'élèvent à EUR 28,64 millions (10,6% du chiffre d'affaires) sous déduction d'EUR -1,89 million de crédits d'impôt recherche provisionnés.

Chez IBA, les dépenses de recherche ont été directement prises en charge dans le compte de résultats et les dépenses de développement ont été directement prises en charge dans le compte de

résultats car le caractère capitalisable des dépenses de développement n'a pu être démontré conformément aux règles comptables du Groupe. Ces investissements considérables permettent à la Société de rester un des leaders mondiaux sur tous les marchés où elle est active.

AUGMENTATION DE CAPITAL, ÉMISSION DE DROITS DE SOUSCRIPTION ET D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES – ART 608 C. SOCIÉTÉS

En juin 2014, le Conseil d'administration avait, entre autres, procédé, dans le cadre du capital autorisé, à l'émission, pour une somme totale d'EUR 5 millions, d'obligations convertibles subordonnées dont la convertibilité était laissée à l'entièvre discréction de la Société selon le système des obligations de type "reverse convertible" (les "Obligations RC"). Les Obligations RC, alors souscrites par la S.R.I.W., ne sont plus convertibles depuis le 31 décembre 2015. Si l'entièreté du montant des obligations RC avait été converti, cela aurait représenté 434 027 actions nouvelles IBA. Au 31 décembre 2015, le "Reverse convertible bond" a été reclassé des fonds propres en dettes à long terme.

En décembre 2015, le Conseil d'administration a procédé, dans le cadre du capital autorisé, à l'émission de 50 000 droits de souscription (dénommés ci-après "warrants"), réservée aux membres du Top Management du Groupe (dont certaines personnes déterminées), dont 40 000 warrants offerts à titre gratuit et 10 000 warrants offerts en souscription à un prix correspondant à 5,50 % du prix d'exercice, dans les limites et selon la répartition qui ont été arrêtées par le Comité de Rémunération. Ces warrants seront définitivement acquis au 31 décembre 2018. Chacun de ces warrants permet de souscrire une action nouvelle au prix d'EUR 31,84 entre le 1er janvier 2019 et le 30 juin 2024.

RACHAT D'ACTIONS PROPRES – ART 624 C. SOCIÉTÉS

Durant l'exercice 2015, IBA SA n'a pas acquis d'actions propres. Au 31 décembre 2015, IBA SA détenait 63 519 actions propres (aliénation de 12 118 actions au cours de l'exercice dans le cadre d'un plan ESP 2015 sans émission d'actions nouvelles).

COMPTES STATUTAIRES D'IBA SA ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

Ion Beam Applications SA présente des ventes et prestations qui passent d'EUR 211,0 millions en 2014 à EUR 247,7 millions en 2015, soit une augmentation de 17%. Cette augmentation des revenus est notamment liée à l'évolution de l'état d'avancement des contrats en cours, ainsi qu'à l'augmentation des revenus résultant du haut niveau de prise de commandes, ainsi qu'à la hausse des revenus des contrats de maintenance due à l'augmentation du nombre de centres de protonthérapie opérationnels.

Le résultat d'exploitation qui affichait un bénéfice d'EUR 32,5 millions en 2014, est passé à un bénéfice d'EUR 24,9 millions. Ceci est essentiellement dû à l'augmentation des amortissements de recherche et développement suite à un changement dans des règles d'évaluation en 2013.

La Société enregistre un bénéfice courant avant impôts d'EUR 23,4 millions par rapport à un bénéfice d'EUR 50 millions en 2014. Cette diminution est due à l'augmentation des amortissements de recherche et développement en 2015 comme expliqué ci-dessus ainsi qu'aux dividendes reçus des filiales allemandes et américaines pour EUR 19 millions en 2014.

Les perspectives opérationnelles d'IBA restent très positives.

À fin 2015, la Société possède six succursales en Tchéquie à Prague, en France à Orsay, en Pologne à Cracovie, en Italie à Trento, en Corée à Séoul, et en Suède à Uppsala. Ces succursales ont été constituées dans le cadre des activités de Protonthérapie.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

LA REUNION DU CONSEIL DU 24 MARS 2015

Ayant à statuer sur l'approbation du rapport du Comité de Rémunération relatif à l'évaluation du Management Team a donné lieu à l'application de la procédure de conflit d'intérêts visée à l'article 523 du Code des Sociétés. Ce conflit d'intérêts a concerné les administrateurs-délégués en leur qualité de membres du Management Team.

Les administrateurs concernés par le conflit d'intérêts décident de ne pas assister aux délibérations relatives aux propositions à l'ordre du jour, ni de prendre part au vote. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité les recommandations du Comité de Rémunération relatives à la rémunération des administrateurs-délégués.

LA REUNION DU CONSEIL DU 28 MAI 2015

Ayant à statuer sur l'approbation du plan ESP pour les employés et les administrateurs-délégués d'IBA SA, a donné lieu à l'application de la procédure de conflit d'intérêts d'administrateurs visée à l'article 523 du Code des Sociétés. Ce conflit d'intérêts a concerné les administrateurs-délégués en leur qualité de bénéficiaires dudit plan.

Les administrateurs-délégués ont vocation à être repris dans l'ESP et, en qualité de bénéficiaires, déclarent avoir un intérêt patrimonial direct et soulèvent une situation de conflit d'intérêt au sens de l'article 523 du Code des Sociétés. Ils ne signeront pas la résolution.

Afin de limiter la dilution des actionnaires existants d'IBA, les employés participant à l'ESP auront cette année la possibilité d'acquérir des actions existantes, et non de souscrire à des actions nouvelles comme par le passé.

Les principales caractéristiques de l'ESP sont les suivantes:

Actions offertes en acquisition: actions nominatives ordinaires et existantes, représentatives du capital

de IBA, livrées sans strips VVPR, avec jouissance à compter de l'acquisition

Nombre d'Actions: maximum 50 000 actions

Prix d'acquisition: cours de bourse moyen des 30 jours qui précèdent le 1 juin 2015, diminué d'une décote de 16,67%

Période d'offre: 1 juin au 30 juin 2015, 12h (CET)

Acquisition des actions: 1 juillet 2015

Période d'indisponibilité : période de 2 ans à compter de l'acquisition des actions, soit, en principe, jusqu'au 1 juillet 2017 inclus

Base légale: articles 622 §2 al 2 1° du C. soc. et 9 des statuts

Par voie de consentement unanime par écrit justifié par l'urgence et dans l'intérêt social, le Conseil approuve à l'unanimité les termes de l'ESP. Il délègue à Olivier Legrain le pouvoir de fixer les modalités précises de l'ESP et de signer tout document utile ou nécessaire pour mettre en œuvre cette décision.

LA REUNION DU CONSEIL DU 26 AOUT 2015

Ayant à statuer sur l'approbation d'une modification à apporter aux plan SOPs en cours (à savoir l'exercice continu des options sous les plans SOPs 2006, 2007, 2009, 2010, 2011, et 2012 en lieu et place des 4 périodes d'exercice de un mois prévues initialement), a donné lieu à l'application de la procédure de conflit d'intérêts d'administrateurs visée à l'article 523 du Code des Sociétés. Ce conflit d'intérêts a concerné les administrateurs-délégués et Pierre Mottet en leur qualité de bénéficiaires desdits plans.

Pierre Mottet, Yves Jongen et Olivier Legrain, en qualité de bénéficiaires, déclarent avoir un intérêt patrimonial direct et soulèvent une situation de conflit d'intérêt au sens de l'article 523 du Code des Sociétés. Ils ne participent plus aux débats.

Après lecture du rapport exposant l'objet et la justification de l'opération susvisée et suite au

rapport du Comité de Rémunération, le Conseil adopte à l'unanimité ledit rapport ainsi que les projets de documentation soumis. Il délègue à Olivier Legrain le pouvoir de finaliser la documentation et de

signer tout document utile ou nécessaire pour mettre en œuvre cette décision.

COMPÉTENCE ET INDÉPENDANCE DES MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIT

Conformément à l'article 96, 9° du Code des Sociétés, le Conseil d'administration d'IBA informe que

- Mme Katleen Vandeweyer (représentant Katleen Vandeweyer Comm. V.), président du Comité d'Audit depuis 2015, membre du Comité d'audit et membre du Conseil d'administration depuis 2013, est CFO de Worldline SA/NV, une société du groupe Atos. En cette qualité, elle participe à de nombreux comités d'audit et est responsable de la gestion financière globale de Worldline, en ce compris pour l'établissement des comptes annuels, la gestion fiscale, la gestion de la trésorerie et le contrôle financier des opérations. Mme Katleen Vandeweyer est également membre du conseil d'administration de BPost Bank ainsi que membre du comité de

gestion des risques et de rémunération de cette dernière.

- Mr. Jeroen Cammeraat, membre du Comité d'audit et membre du Conseil d'administration depuis 2014, est CEO de i-Optics BV et de Cassini BV, des sociétés de capital à risque dans le domaine de l'ophtalmologie. Il a été le COO de la société Nucletron BV, active dans le secteur de la radiothérapie. En tant que tel, il a une expérience solide dans la gestion de sociétés actives au niveau mondial, notamment en matière de gestion financière, de structures de financement complexes, et de relations avec les actionnaires et les investisseurs.

ACQUISITIONS ET DESINVESTISSEMENTS SIGNIFICATIFS RÉALISÉS EN 2015

Le 26 juin 2015, IBA a acquis de Strabag GmbH 50% supplémentaires d'actions de Striba GmbH pour EUR 1. Depuis cette date, la société est consolidée par la méthode d'intégration globale au lieu d'être consolidé selon la méthode de la mise en équivalence.

Le 11 décembre 2015, IBA a signé un accord définitif pour la vente d'IBA Molecular (Rose Holding SARL) à des fonds conseillés par CapVest Partners LP ("CapVest"). La finalisation de la transaction est prévue avant la fin du premier trimestre 2016. Cet

accord finalise pleinement la cession des 40% détenues par IBA dans IBA Molecular. D'abord par la vente d'IBA North America, Inc. (IBAM NA) signée en avril 2015 à Illinois Health and Science (IHS) et d'autre part par la vente en Décembre 2015 d'IBA Molecular EMEA à des fonds conseillés par CapVest Partners LP. Ces deux opérations combinées valent plus d'EUR 70 millions en espèces pour IBA, ce qui représente un gain en capital de plus d'EUR 30 millions. La clôture de la première transaction a eu lieu en juillet 2015 et la clôture de la deuxième en mars 2016.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIÉTÉ EST CONFRONTÉE

À côté des risques auxquels sont exposées toutes les sociétés industrielles, une liste de facteurs de risques significatifs spécifiques à l'activité d'IBA est reprise ci-après. Cette liste ne prétend pas être exhaustive.

AUTORISATIONS

Plusieurs produits et équipements fournis par IBA sont soumis à une autorisation de mise sur le marché ou à l'enregistrement en tant qu'équipements médicaux ou produits pharmaceutiques. Ces autorisations sont nécessaires dans chaque pays où IBA veut commercialiser un de ses produits ou équipements. Pour les équipements de protonthérapie, à fin de 2015, IBA disposait des autorisations de mise sur le marché pour les États-Unis (FDA), pour l'Union européenne (LRQA), pour l'Australie (TGA), pour la Chine (SDA), pour la Russie (Gost-R) et la Corée du Sud (KFDA). Ces autorisations peuvent toujours être remises en cause par les autorités compétentes. Du fait des évolutions technologiques des équipements d'IBA, des autorisations complémentaires doivent par ailleurs être sollicitées. C'est le cas en particulier du Proteus®ONE en cours de développement.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

La Société continue d'investir de façon importante en recherche et développement et il ne faut pas négliger la probabilité qu'un de ses développements de prototype ne soit pas commercialisable ou devienne obsolète en cours de développement suite à des évolutions technologiques concurrentes.

REMBOURSEMENT DE SOINS DE SANTÉ

L'intervention des organismes de remboursement de soins de santé dans les frais de diagnostic par scanner PET (Tomographie par Émission de Positrons), SPECT (Tomographie par Émission Monophotonique) ou dans les frais de traitement de certaines maladies pour lesquelles le matériel construit par IBA intervient directement ou indirectement est sujette à révision. L'attitude de ces organismes en matière de remboursement de soins de santé aura une influence sur le volume de commandes qu'IBA pourra obtenir. Les interventions de ces organismes de remboursement de soins de santé sont très différentes d'un pays à l'autre.

COUVERTURE D'ASSURANCE POUR PRODUITS LIVRÉS ET À LIVRER

L'utilisation des produits fabriqués par IBA peut l'exposer à certaines actions en responsabilité. IBA maintient une couverture d'assurance pour se protéger en cas de dommage résultant d'une action en responsabilité civile ou du fait de l'utilisation de ses produits. En particulier, dans un pays comme les États-Unis, où le moindre incident peut donner lieu à d'importantes actions en justice, le risque qu'un patient, non satisfait des prestations reçues avec des produits fournis par IBA, assigne cette dernière ne peut être exclu. La Société ne peut garantir que ses couvertures d'assurances seront toujours suffisantes pour la protéger contre un tel risque ou qu'il lui sera toujours possible de se couvrir contre de tels risques.

RISQUES DE CHANGE

La Société est exposée aux risques de change lors de la conclusion de certains contrats en devises ou à l'occasion d'investissements à l'étranger. Dans toute la mesure du possible, la Société met en place les instruments financiers nécessaires pour limiter son exposition à de tels risques. Les objectifs et la politique de la Société en matière de gestion des risques financiers, de même que la politique de la Société quant au risque de prix, de liquidité et de trésorerie sont plus amplement décrits dans les notes aux comptes consolidés de la Société de ce rapport.

RISQUES DE DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

La Société prend des participations dans des sociétés dont le secteur d'activité est complémentaire à celui d'IBA. Dans la plupart des cas, il s'agit de sociétés récemment créées, et dans des secteurs innovants. IBA ne peut garantir que tous ces investissements seront générateurs de profits dans le futur et que certains projets ne seront pas arrêtés purement et simplement. Dans certains cas, IBA place également ses surplus de trésorerie dans des instruments financiers très liquides et à haut rating, mais ne peut toutefois pas présumer des changements brutaux de ces ratings, ni de modifications de marché entraînant la disparition de cette liquidité.

RISQUES DE DÉMANTELEMENT

IBA conserve un centre qui abrite un cyclotron en activité. À cet égard, elle s'engage à prévoir les moyens pour remettre en état le site d'exploitation sur lequel elle poursuit ses activités. IBA a également conservé dans le cadre de la transaction de vente de ses activités Radiopharmaceutiques une responsabilité pour 5 ans si les fonds cantonnés pour couvrir le décommissionnement des installations de Saclay en France devaient devenir inférieurs à la provision actualisée, sur une période courant jusqu'à 2021 ou 2042 selon les cas. Les risques encourus découlent d'une part de l'évolution possible du taux d'intérêt utilisé pour l'actualisation (TEC30) et d'autre part du rendement qui sera obtenu sur les actifs confiés à la gestion d'une société indépendante de gestion d'actifs. Ce risque n'existe plus depuis la cession d'IBA Molecular.

DÉPENDANCE VIS-A-VIS DE CERTAINS MEMBRES DU PERSONNEL

Depuis sa constitution, le nombre de personnes hautement qualifiées que la Société emploie a fortement augmenté. Il est néanmoins possible que la déflection de certains membres-clés du personnel, possédant une compétence spécifique, puisse affecter momentanément une des activités de l'Entreprise.

DÉPENDANCE VIS-À-VIS D'UN CLIENT PARTICULIER OU D'UN NOMBRE LIMITÉ DE COMMANDES

De manière générale, la clientèle d'IBA est diversifiée et localisée sur plusieurs continents. Pour ses équipements, en particulier pour les systèmes de protonthérapie, la Société dépend d'un nombre de commandes par an dont la réalisation s'étend en général sur plusieurs exercices comptables. La réalisation d'une commande en plus ou en moins ou pour des produits différents de ceux prévus en début d'année est une caractéristique du domaine d'activité qui peut avoir un impact significatif sur plusieurs exercices comptables. Inversement, le délai de réalisation du carnet de commandes de la Société lui procure une bonne visibilité sur son activité plusieurs mois à l'avance.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (BREVETS)

La Société est détentrice de droits de propriété intellectuelle. Certains de ces droits relèvent du savoir-faire lié à certains membres du personnel ou à certains procédés de production et ne sont pas protégés par des brevets. La Société a déposé des brevets mais il ne peut être garanti que ces brevets seront suffisamment larges pour protéger les droits de propriété intellectuelle de la Société et empêcher l'accès de la concurrence à une technologie semblable. La Société ne peut garantir que la défection de certains membres de son personnel n'aura pas de conséquences néfastes sur ses droits de propriété intellectuelle.

CONCURRENCE ET RISQUE D'OBSOLESCENCE RAPIDE D'UN PRODUIT

Actuellement, IBA n'a pas de concurrent direct couvrant l'ensemble des marchés où elle est présente. Mais sur certains de ces marchés, elle fait face à quelques concurrents qui comptent parmi les plus grandes sociétés du monde. Ces concurrents disposent de réseaux commerciaux et, surtout, de moyens financiers importants et sans comparaison avec ceux d'IBA. Il n'est également pas exclu qu'une technologie nouvelle, notamment une thérapie révolutionnaire dans le traitement du cancer qui rendrait obsolète une partie de la gamme actuelle des produits d'IBA, puisse être mise au point.

Le développement d'une nouvelle thérapie et sa commercialisation requièrent toutefois une période relativement longue.

PÉNALITES ET GARANTIES

Il arrive qu'à certains contrats soient attachées des garanties ou des pénalités qui s'élèvent en général à quelques pour-cent du montant du contrat dans les contrats de ventes classiques mais à des montants plus considérables dans le cadre des partenariats publics privés dans la mesure où les pénalités doivent y couvrir le financement associé. De telles clauses sont applicables à un nombre limité de contrats et sont présentes essentiellement dans le cadre des contrats de protonthérapie. Il ne peut donc être exclu qu'une telle clause de garantie ou de pénalité soit exercée un jour par un client.

ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DES COMPTES

Le 10 mars 2016, la société a annoncé qu'elle a signé, suite à un appel d'offre public, un contrat avec Tata Memorial Centre pour l'installation d'un centre de protonthérapie à Mumbai, en Inde. IBA va équiper ce centre avec sa solution multisalles Proteus®PLUS configurée avec trois salles de traitement, toutes munies de la technologie Pencil Beam Scanning. La valeur de ce contrat pour IBA est d'environ EUR 60 millions pour l'équipement et les services, contrat d'exploitation et de maintenance à long-terme inclus. Ce nouveau centre traitera son premier patient en 2019.

Le 23 mars 2016, la société a annoncé avoir finalisé la vente d'IBA Molecular (IBAM), dont IBA possédait 40% des actions, à des fonds conseillés par CapVest Partners LP (« CapVest »). Suite à cette transaction, la sortie d'IBA de la co-entreprise avec SK Capital Partners est totalement finalisée. Désormais, IBA n'a plus aucune participation dans la société IBA Molecular. La clôture de cette transaction a été achevée par un paiement cash à IBA d'environ EUR 62 millions.

PERSPECTIVES GÉNÉRALES POUR 2016

La pénétration de la protonthérapie sur le marché de la radiothérapie continue à progresser grâce au renforcement de la pertinence clinique, à une accessibilité financière accrue et aux avancées technologiques. IBA augmente sa capacité de production et investit notamment dans une nouvelle ligne d'assemblage Proteus®ONE, dans un nouveau centre clients, ce qui va représenter un investissement d'EUR 15 millions pour les deux années à venir. L'entreprise va également recruter 400 ingénieurs et autres profils qualifiés dans le monde entier, au cours des 12 prochains mois.

IBA détient un niveau record de carnet de commandes d'équipement d'EUR 332 millions et la source de revenus durables que sont les contrats de service et de maintenance représente actuellement EUR 575 millions de revenus sur les 10 à 15 prochaines années. En 2016, IBA s'attend à réaliser une croissance de ses revenus de plus de 20%, et une croissance à deux chiffres est prévue par la suite.

L'entreprise s'attend à ce que sa marge opérationnelle s'élève à 11 % en 2016, pour ensuite augmenter à 13 % - 15 % d'ici 2018. La dette nette devrait rester limitée au cours des années à venir. Même avec les investissements nécessaires dans les avancées technologiques de la protonthérapie

pour maintenir sa place de leader dans ce domaine, IBA prévoit un ratio de distribution de dividendes de 30 % dans le futur.

Ces prévisions reposent non seulement sur la croissance continue attendue sur le marché de la protonthérapie mais également sur l'équilibre entre les économies d'échelle que l'entreprise peut réaliser grâce à une capacité de production plus élevée et la croissance des revenus des services ainsi que la forte demande qui résulte de la réduction des prix des équipements de protonthérapie sur le marché et de nos investissements continus en recherche et développement.

DÉCLARATION DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

IBA présente dans sa charte de gouvernance d'entreprise (la "charte") la philosophie, la structure et les principes généraux qui président à l'organisation de la gouvernance d'entreprise dans la Société. Cette charte est disponible sur le site internet de la Société www.iba-worldwide.com.

La Société a adopté le Code belge de gouvernance d'entreprise 2009 comme son code de référence. Elle s'y conforme, en ce compris au niveau de la composition du Comité d'audit.

CARACTÉRISTIQUES DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Les principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par IBA dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière sont les suivantes:

ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE

Lors de l'établissement des objectifs annuels du Groupe, ceux-ci sont déclinés au niveau des divisions opérationnelles, des départements et de chaque collaborateur. La procédure d'évaluation annuelle permet de s'assurer du suivi de ces objectifs.

L'organisation du département comptable et financier s'inscrit dans ce processus. Le Chief Executive Officer (CEO) et le Chief Financial Officer (CFO) conviennent conjointement des objectifs du département, et le CFO prend en charge la répartition de ceux-ci entre les différents niveaux de la hiérarchie.

Le département des ressources humaines en collaboration avec le Management a établi une bibliothèque des fonctions dans laquelle sont consignées les descriptions de postes nécessaires à l'organisation des activités du Groupe IBA. La responsabilité de chaque intervenant dans l'établissement des comptes et de l'information financière est identifiée à travers ce processus.

Les principes comptables appliqués à travers le Groupe sont édictés dans un manuel comptable. Ce

manuel, disponible sur l'intranet de la Société, est suivi lors de l'établissement périodique des comptes par les filiales. Le processus d'élaboration des états financiers consolidés est supporté par un ensemble d'instructions visant à guider les filiales dans l'établissement de leurs comptes locaux.

PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

La consolidation des états financiers est effectuée mensuellement. Cette procédure permet de mettre en exergue les éventuelles nouvelles problématiques comptables.

À cet effet, le département financier collabore étroitement avec le département juridique ainsi qu'avec les auditeurs externes afin de s'assurer d'une prise en compte adéquate des changements de législation et l'évolution des normes comptables.

Ces efforts sont joints afin de répondre aux objectifs de la Société en matière d'établissement de l'information, en termes de respect du droit des sociétés, de délais et de qualité.

Le contrôle des risques, pouvant affecter le processus d'établissement de l'information financière, est informel. L'identification et l'évaluation des risques sont réalisées par le Management lors de sa gestion quotidienne.

Le Management exécutif met en œuvre un ensemble d'outils de contrôles et d'analyses afin d'identifier, d'évaluer et de suivre les risques financiers et opérationnels, parmi ceux-ci:

- Un tableau de bord mensuel (versus budget, versus l'année précédente);
- Un plan stratégique à 5 ans et un budget annuel ;
- Des tableaux de prévision de trésorerie ;
- Des fiches de suivi de projets ;
- Des procédures d'établissement des documents techniques ;
- Des formulaires de demande d'approbation d'investissements et de recrutement ;
- Un tableau des commandes fermes et en cours pour le segment Équipements ;

- La mise en place d'une matrice de signature pour tous les engagements du Groupe auprès des tiers ;
- La mise en place de pouvoirs bancaires à signature double de manière à empêcher la gestion de comptes par une personne isolée ;
- La nomination d'un Chief Compliance Officer en charge du respect des différentes procédures ainsi que du code de conduite des affaires en vigueur au sein du Groupe et auprès de qui chacun des employés est, en toute discrétion, à même de rapporter tout incident ou événement de nature à représenter un risque pour le Groupe.

Les responsabilités de chaque collaborateur en matière de gestion des risques s'établissent lors de l'attribution des tâches à effectuer pour la préparation des différents outils d'analyses.

Le Conseil d'administration et le Comité d'audit assurent leur mission de surveillance de la gestion des risques essentiellement par la revue des outils d'analyses présentés par le Management exécutif tels que:

- Un tableau de bord mensuel;
- Le suivi des investissements et analyse des risques;
- L'analyse des réalisations et performance en matière de recherche et développement;
- L'approbation du plan stratégique et des budgets de l'exercice suivant;
- La revue de la situation de trésorerie;
- La revue du rapport d'audit interne.

ACTIVITÉS DE CONTRÔLE

Un contrôle rapproché des risques auxquels la Société est exposée est effectué par l'intermédiaire des contrôleurs financiers et d'un auditeur interne rapportant au CFO et au Comité d'Audit. Ces deux acteurs participent à l'identification de problèmes opérationnels ou comptables nouveaux, à l'application des procédures comptables adéquates et s'assurent de la préservation des actifs. À travers leurs travaux, ils restent également vigilants à toute situation pouvant s'apparenter à des cas de fraude interne ou externe. Un programme de tests

complémentaires et des actions spécifiques sont menés lorsqu'une situation à risque est identifiée.

Les contrôles visant la procédure de clôture des comptes locaux, l'approbation des paiements, la facturation, la gestion des stocks et autres activités ordinaires sont organisés localement. Les procédures d'établissement des états financiers sont contrôlées par les responsables financiers locaux et le contrôleur de gestion de la division à laquelle l'entité appartient. Il s'agit d'une structure croisée entre les collaborateurs des divisions opérationnelles et les responsables financiers des entités légales.

Certaines opérations sont centralisées au niveau du Groupe. Les membres du Management exécutif sont directement impliqués dans la validation et l'approbation de ces opérations, permettant un contrôle sur l'élaboration des informations comptables et financières aux niveaux suivants:

- L'activité de recherche et développement ;
- Les investissements et désinvestissements en immobilisations incorporelles, corporelles et financières, selon une matrice d'approbation;
- Les contrats à long terme et les contrats de partenariat;
- La trésorerie, financement et les instruments financiers;
- La surveillance des pouvoirs de signature et délégations de pouvoir locaux;
- Les opérations sur capital;
- Provisions et engagements.

Les activités de contrôle sont complétées par le fait que les procédures d'établissement des états financiers du Groupe sont applicables dans toutes les entités du périmètre de consolidation. Le résultat des revues effectuées par les auditeurs externes locaux est partagé directement avec le département financier du Groupe.

INFORMATION ET COMMUNICATION

La disponibilité et la pertinence des informations comptables et financières sont assurées par les outils d'analyses précédemment cités et par l'environnement informatique.

Bien que l'environnement informatique reste actuellement encore hétérogène, les systèmes informatiques sont suffisamment sécurisés par:

- Un processus de droit d'accès aux données et aux programmes;
- Un dispositif de protection antivirus;
- Un système de protection en cas de travail en réseau;
- Un dispositif de sauvegarde et de conservation des données;
- Des mesures de continuité de services.

Un portail centralise les incidents, demandes d'information et requêtes diverses de chaque collaborateur au sujet des services informatiques.

Le département informatique collabore avec les consultants adéquats suivant les besoins identifiés. Les relations avec ces prestataires de services sont définies contractuellement. Les mesures de sécurité font l'objet de tests périodiques afin de s'assurer de leur efficacité. La maintenance du système informatique est un objectif à part entière du département.

L'information comptable et financière est remontée mensuellement aux organes de gestion sur la base des commentaires établis par les contrôleurs de gestion et la consolidation des états financiers. Ces informations sont établies à l'attention des Présidents de division et de la Direction financière. Les comptes annuels, le budget, le plan stratégique et le suivi des investissements et de la trésorerie sont présentés au Comité d'audit avant d'être soumis au Conseil d'administration. Par ailleurs, Le Conseil d'administration est régulièrement informé de l'état financier du Groupe via des tableaux de bord mensuels.

La communication de l'information financière au marché est gérée par les départements communication, financier et juridique. La concentration de l'actionnariat sur le marché belge permet de centraliser cette gestion - dans laquelle le CFO prend une part active - sur un nombre limité de personnes. Un échéancier récapitulant les obligations périodiques en matière de communication de l'information financière est disponible au niveau Groupe, précisant la nature et l'échéance de chaque obligation. Une procédure

stipule les personnes responsables de l'établissement, de la validation et de la communication de l'information financière au marché, suivant qu'il s'agit d'une information réglementée ou non, à connotation commerciale ou financière.

PILOTAGE

L'évaluation du système de contrôle interne a essentiellement lieu lors de la revue par les organes de gestion des états financiers et des analyses établis par le département financier ainsi que lors du suivi par la Comité d'audit de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Les outils d'analyses cités précédemment sont établis en accord avec les principes comptables validés par le Comité d'audit et le Conseil d'administration. Ils sont adaptés en fonction de l'évolution des activités et de l'environnement du Groupe si nécessaire. La pertinence de l'information et l'application adéquate de ces principes comptables sont révisées par le département financier lors de la préparation des états financiers et par les organes de direction lors de leurs revues successives.

Le CEO et le CFO présentent et commentent trimestriellement ou plus souvent si nécessaire, les états financiers au Comité d'audit et au Conseil d'administration. Dans le cadre de sa mission, le Comité d'audit reçoit une synthèse des travaux de revue de contrôle effectués en interne soulignant les faiblesses identifiées. Il prend également connaissance des remarques éventuelles des auditeurs externes sur les choix comptables et les règles d'évaluation retenus pour l'établissement des états financiers ainsi que leurs propositions d'actions à entreprendre vis-à-vis du contrôle interne.

LÉGISLATIONS OPA ET TRANSPARENCE

NOTIFICATIONS DANS LE CADRE DE LA LÉGISLATION SUR LA TRANSPARENCE

Aux termes de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans les émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et de son arrêté royal d'exécution du 14 février 2008 et sur la base de l'article 34 des statuts de IBA SA, les actionnaires sont tenus de notifier leur participation à la FSMA et à IBA SA, pour autant qu'elle atteigne un seuil de 3%, puis de 5% ou un multiple de 5%.

Situation au	31 décembre 2013	12 juin 2014
Dénominateur	27 635 439	27 675 955
Entité	Nombre (%) de titres conférant le droit de vote	Nombre (%) de titres conférant le droit de vote
Sopartec SA Place de l'Université 1 1348 Louvain-la-Neuve	529 925 (1,92%)	403 049 (1,446%)
UCL Place de l'Université 1 1348 Louvain-la-Neuve	426 885 (1,94%)	426 885 (1,542%)
Total	956 810 (3,46%)	829 934 (2,998%)

27 février 2015

Le 27 février 2015, IBA a reçu une notification en matière de transparence concernant l'IRE. Suite à l'augmentation de capital du 26 février 2015,

Dans ce cadre, IBA SA a reçu les notifications suivantes :

12 février 2015

IBA a reçu le 12 février 2015 une notification en matière de transparence concernant Sopartec SA. Sopartec SA a cédé au cours de l'exercice 2014 des actions IBA conférant le droit de vote, de telle sorte qu'à la date du 12 juin 2014, Sopartec SA ne détenait plus que 403 049 actions IBA conférant le droit de vote. La somme des participations de Sopartec SA et de l'Université catholique de Louvain (UCL), sociétés liées, est ainsi passée à cette date sous le seuil des 3% prévu à l'article 34 des statuts.

Situation au	31 décembre 2014	26 février 2015
Dénominateur	28 393 804	28 653 520
Entité	Nombre (%) de titres conférant le droit de vote	Nombre (%) de titres conférant le droit de vote
IRE FUP Zoning Industriel Avenue de l'Esperance 1 6220 Fleurus	1 423 271 (5,01%)	1 423 271 (4,97%)

1 avril 2015

Le 1 avril 2015, IBA a reçu une notification en matière de transparence concernant Belgian Anchorage SA. Belgian Anchorage SCRL a cédé, depuis le 24 avril 2014, 435 000 actions IBA

consécutive à un exercice d'options, l'Institut des Radio-Eléments (IRE) FUP a franchi passivement, du fait de la dilution, un seuil de transparence (5%) à la baisse.

conférant le droit de vote (50 000 actions ont été cédées le 26 mars 2015, 225 000 le 27 mars 2015, 75 000 le 30 mars 2015 et 85 000 le 31 mars 2015). Le 27 juin 2014, une convention de certification de

titres en faveur de Belgian Anchorage SCRL portant sur 270 464 titres a également pris fin.

Il en résulte que

- i. la somme des participations de Belgian Anchorage SCRL, IBA Investments SCRL

et IBA SA, sociétés liées, est passée le 27 mars 2015 sous le seuil des 25% et à la date du 31 mars 2015, Belgian Anchorage SCRL ne détenait plus que 6 204 668 actions IBA conférant le droit de vote.

La situation au 31 mars 2015 est la suivante :

Situation au	24 avril 2014 (dernière notification transparence pour Belgian Anchorage)		31 mars 2015		Variation	
Dénominateur	27 667 636		28 653 520			
Entité	Titres conférant le droit de vote	%	Titres conférant le droit de vote	%	Titres conférant le droit de vote	%
Belgian Anchorage SCRL	6 910 132	24,98%	6 204 668	21,65%	705 464	3,32%
IBA Investment SCRL	610 852	2,21%	610 852	2,13%	0	0,08%
IBA SA	75 637	0,27%	75 637	0,26%	0	0,01%
Total	7 596 621	27,46%	6 891 157	24,05%	705 464	3,41%

IBA SA n'a pas reçu d'autres notifications dans le cadre de la législation sur la transparence au cours de l'exercice 2015.

RESTRICTION LÉGALE OU STATUTAIRE À L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE

Conformément à l'article 34, 5° de l'AR du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé, le rapport de gestion expose toute restriction légale ou statutaire à l'exercice du droit de vote susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'acquisition.

L'article 25 des statuts de la Société prévoit la limitation suivante:

"Chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, aucun actionnaire ne peut, avec les sociétés et personnes qui lui sont liées, participer au vote en assemblée générale pour un nombre de voix dépassant trente-cinq pour cent (35 %) des voix attachées à l'ensemble des titres assortis du droit de vote émis par la société.

En outre, pour autant que d'autres actionnaires qui ne lui sont pas liés, détenant au minimum quinze pour cent (15

) des titres assortis du droit de vote émis par la société, participent à l'assemblée générale, aucun actionnaire ne pourra, avec les sociétés et personnes qui lui sont liées, voter à cette assemblée pour un nombre de voix excédant la moitié moins une voix des voix exprimées à l'occasion de cette assemblée générale.

Pour l'application des alinéas précédents, est considéré comme lié à un actionnaire, (i) toute société ou personne liée à cet actionnaire au sens de l'article 11 du Code des Sociétés; (ii) toute personne physique ou morale qui fait partie des organes de gestion de l'actionnaire ou d'une société visée au tiret précédent; (iii) tout tiers agissant en son nom propre mais pour le compte de l'actionnaire ou d'une des personnes visées aux deux tirets précédents; (iv) tous actionnaires qui ont donné procuration à cet actionnaire ou à une personne visée aux tirets précédents en vue de les représenter à cette assemblée générale."

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

La Société n'a connaissance d'aucune relation ni accord particulier entre ses actionnaires en vigueur au 31 décembre 2015.

Suite aux différents évènements mentionnés dans cette section "LÉGISLATIONS OPA ET TRANSPARENCE", les participations des actionnaires connus d'IBA ont subi des modifications au cours de l'exercice, qui peuvent se résumer comme suit:

Situation au	31 décembre 2014		31 décembre 2015		Delta	
Dénominateur	28 393 804		29 115 067			
Entité	Nombre de titres	%	Nombre de titres	%	Nombre de titres	%
Belgian Anchorage SCRL	6 639 668	23,38%	6 204 668	21,30%	-435 000	-2,08%
IBA Investment SCRL	610 852	2,15%	610 852	2,10%	0	-0,05%
IBA SA	75 637	0,27%	63 519	0,22%	-12 118	-0,05%
Sous total	7 326 157	25,80%	6 879 039	23,62%	-447 118	-2,18%
UCL ASBL	426 885	1,51%	426 885	1,47%	0	-0,04%
Sopartec SA	344 531	1,21%	234 531	0,81%	-110.000	-0,40%
Sous total	771 416	2,72%	661 416	2,28%	-110.000	-0,44%
SRIW	704 491	2,48%	704 491	2,42%	0	-0,06%
SFPI	86 805	0,31%	69 200	0,24%	-17.605	-0,07%
Institut des Radioéléments FUP	1 423 271	5,01%	1 423 271	4,89%	0	-0,12%
Total	10 312 140	36,32%	9 737 417	33,45%	-574 723	-2,87%
Public	18 081 664	63,68%	19 377 650	66,55%	1 295 986	2,87%

ORGANES D'ADMINISTRATION ET COMITÉS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est composé de neuf membres. Les statuts et la charte imposent un équilibre au sein du Conseil d'administration entre les administrateurs indépendants, les administrateurs internes et les administrateurs qui représentent les actionnaires.

Le Conseil d'administration doit toujours être composé, à concurrence d'un minimum d'un tiers de ses membres, d'administrateurs indépendants et, à concurrence d'un minimum d'un tiers de ses membres, d'administrateurs proposés par les administrateurs-délégués (ci-après nommés les "administrateurs internes"). Parmi les administrateurs

internes, deux administrateurs portent le titre d'administrateurs-délégués.

Le Conseil d'administration se réunit selon les besoins et au minimum quatre fois par an. Les sujets les plus significatifs débattus incluent la situation des marchés, les stratégies suivies (notamment au niveau des acquisitions effectuées au cours de l'exercice), les développements technologiques, l'évolution financière et l'encadrement du personnel.

Les rapports sur les sujets traités en Conseil d'administration sont transmis préalablement aux administrateurs afin de leur permettre d'exercer leurs compétences en connaissance de cause.

Au cours de l'année 2015, Le Conseil d'administration s'est réuni 7 fois, sous la présidence de Monsieur Pierre Mottet. Le niveau de participation

des administrateurs au Conseil est élevé, la grande majorité d'entre eux ayant assisté à l'ensemble des Conseils d'administration. Seules cinq absences ont dû être constatées sur l'ensemble des conseils, ce qui représente un taux d'absentéisme de l'ordre de 8%. La Société estime que le taux de présence individuel des administrateurs ne constitue pas une information pertinente dans le cas d'espèce et qu'elle ne mérite dès lors pas d'être mentionnée dans le présent rapport.

Sur proposition du Comité de Nomination, l'Assemblée générale ordinaire du 13 mai 2015 a (i) approuvé le renouvellement du mandat de Monsieur Jeroen Cammeraat en qualité d'administrateur indépendant et fixé l'échéance de ce mandat à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2019 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018, (ii) approuvé la nomination de la société de droit espagnol Median SCP, représenté par sa gérante Madame Sybille van den Hove, en qualité d'administrateur indépendant et fixé l'échéance de ce mandat à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Sur proposition des administrateurs-délégués, l'Assemblée générale ordinaire du 13 mai 2015 a (i) approuvé la nomination de Saint-Denis SA, représenté par son administrateur-délégué Monsieur Pierre Mottet, en qualité d'administrateur interne et fixé l'échéance de ce mandat à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2019 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

Le Conseil d'administration au 31 décembre 2015:

NOM	ÂGE	DÉBUT DU MANDAT	FIN DU MANDAT	FONCTIONS AU SEIN D'IBA	FONCTIONS PRINCIPALES EN DEHORS D'IBA
Olivier Legrain ⁽¹⁾	47	2012	AG 2016	Chief Executive Officer / Administrateur interne /Administrateur-Délégué /NC	N/A
Saint-Denis SA (représentée par Pierre Mottet) ⁽¹⁾	54	1998	AG 2019	Administrateur interne / Président du Conseil / CC (président) / NC (président)	Administrateur de l'Union Wallonne des Entreprises, d'Agoria et de plusieurs start-up dans le domaine de la santé et de l'environnement
Yves Jongen ⁽¹⁾	68	1991	AG 2017	Chief Research Officer / Administrateur interne / Administrateur-Délégué /NC	Avant la création d'IBA en 1986, Directeur du Centre de Recherche du Cyclotron de l'Université Catholique de Louvain (UCL)
Bayrime SA (représentée par Eric de Lamotte) ⁽³⁾	59	2000	AG 2017	Autre administrateur / AC	Administrateur de sociétés. Précédemment Directeur Financier d'IBA (1991-2000)
Consultance Marcel Miller SCS (représentée par Marcel Miller) ⁽²⁾	62	2011	AG 2016	Administrateur indépendant / CC NC	Président Alstom Belgique / Administrateur Agoria / Vice-président UWE / Administrateur Technord
Mary Gospodarowicz ⁽²⁾	68	2012	AG 2017	Administrateur indépendant	Membre de l'équipe de radio-oncologues, Radiation Medicine Program, Princess Margaret Cancer Centre, University Health Network, Toronto
Jeroen Cammeraat ⁽³⁾	50	2014	AG 2019	Administrateur indépendant / CC NC AC	Directrice médical, Princess Margaret Cancer Centre, University Health Network, Toronto
Katleen Vandeweyer Comm. V. (représentée par K. Vandeweyer) ⁽²⁾	46	2013	AG 2018	Administrateur indépendant /AC (président)	Vice-Présidente régional, Cancer Care Ontario, Toronto
Median SCP (représentée par Sybille van den Hove) ⁽²⁾	51	2015	AG 2016	Administrateur indépendant	Présidente sortante et membre du conseil d'administration, Union for International Cancer Control
					CEO i-Optics BV CEO Cassini BV
					CFO de Worldline SA/NV Administrateur indépendant chez BPost Bank
					Professeur visitant Université Autonome de Barcelone

CC : Comité de rémunération - NC : Comité de nomination - AC : Comité d'audit

⁽¹⁾ Selon le sens qui est donné par la charte au terme "administrateur interne", à savoir, un administrateur interne est un administrateur nommé sur proposition des administrateurs-délégués.

⁽²⁾ Présentés à l'Assemblée générale comme candidats administrateurs indépendants lors de leur élection, sans exclure que d'autres administrateurs remplissent également les critères d'indépendance. Au cours de l'exercice aucun des administrateurs indépendants n'a cessé de répondre aux critères d'indépendance repris dans la charte.

⁽³⁾ Un autre administrateur est un administrateur qui n'est ni un administrateur interne, ni un indépendant

LE COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Au cours de l'année 2015, le Comité de Rémunération s'est réuni 4 fois. Un rapport de chacune des réunions a été fait au Conseil.

Les thèmes abordés ont inclus les questions liées aux bonus 2014, la rémunération des administrateurs et les schémas de rémunération en général.

Aucune absence n'a dû être constatée sur l'ensemble des réunions qui se sont tenues.

Au 31 décembre 2015, le Comité de rémunération était composé de Saint-Denis SA représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Pierre Mottet, de Consultance Marcel Miller SCS représentée par son gérant, Monsieur Marcel Miller, et de Monsieur Jeroen Cammeraat. Ces deux derniers membres étant indépendants, le Comité de rémunération est donc composé d'une majorité d'administrateurs indépendants. Il est présidé par Monsieur Pierre Mottet. Monsieur Olivier Legrain y est invité, sauf dans les cas où le Comité est appelé à statuer sur la politique de rémunération ou d'autres sujets relatifs aux administrateurs-délégués.

LE COMITÉ DE NOMINATION

Le Comité de nomination s'est réuni 4 fois en 2015 afin d'analyser les besoins en compétences du Conseil, lors de l'échéance des mandats, et de faire des propositions à cet effet au Conseil d'administration.

Sur la base de son rapport, le Conseil a proposé à l'Assemblée générale ordinaire du 13 mai 2015 (i) d'approuver le renouvellement du mandat de Monsieur Jeroen Cammeraat en qualité d'administrateur indépendant et fixé l'échéance de ce mandat à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2019 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018, (ii) d'approuver la nomination de la société de droit espagnol Median SCP, représenté par sa gérante Madame Sybille van den Hove, en qualité d'administrateur indépendant et fixé l'échéance de ce mandat à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Aucune absence n'a dû être constatée sur l'ensemble des réunions qui se sont tenues.

Le Comité de nomination est composé de cinq membres dont le Président du Conseil d'administration et un minimum de deux administrateurs indépendants.

Au 31 décembre 2015, le Comité de nomination était composé de Saint-Denis SA représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Pierre Mottet, de Consultance Marcel Miller SCS représentée par son gérant, Monsieur Marcel Miller, et de Messieurs Jeroen Cammeraat, Olivier Legrain et Yves Jongen. Il est présidé par Monsieur Pierre Mottet.

LE COMITÉ D'AUDIT

Au cours de l'année 2015, le Comité d'audit s'est réuni 4 fois, dont 3 fois en présence des auditeurs externes, et en principe de l'auditeur interne, et a à chaque fois fait rapport de ses réunions au Conseil d'administration. Les thèmes principaux abordés ont été les résultats annuels 2014 et l'analyse de la Management Letter des commissaires, l'analyse des résultats semestriels, le suivi de la mise en œuvre des normes comptables internationales (IFRS), l'examen du budget de l'année 2016 et le suivi de l'audit interne et de la gestion des risques.

La Société assure un contrôle rapproché des risques auxquels elle est sujette par l'intermédiaire de ses contrôleurs financiers actifs dans chacune des divisions. Cela permet une gestion rapprochée des risques. Les risques identifiés remontent au niveau du Management Team qui fait rapport au Comité d'audit et élabore en coordination avec le Comité d'audit et la personne en charge des assurances, une solution appropriée.

Quatre absences ont dû être constatées sur l'ensemble des réunions qui se sont tenues.

Au 31 décembre 2015, le Comité était composé de trois membres: Bayrime SA, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Eric de Lamotte, Monsieur Jeroen Cammeraat, et Katleen Vandeweyer Comm. V. représentée par sa gérante Madame Katleen Vandeweyer. Il est présidé par Madame Katleen Vandeweyer.

INFORMATIONS RELATIVES AUX POUVOIRS DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION

En conformité avec la décision de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 12 juin 2013, le Conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois à concurrence d'un montant maximal de vingt-cinq millions d'euros (EUR 25 000 000).

Autorisation d'émettre des obligations convertibles en actions ou des droits de souscription

L'Assemblée générale extraordinaire du 12 juin 2013 a autorisé le Conseil d'administration, pour une période de cinq ans, à émettre des obligations convertibles en actions ou des droits de souscription. À l'occasion de toute émission d'actions, d'obligations convertibles ou de droits de souscription, le Conseil d'administration pourra limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires, y compris en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées, selon les modalités qui seront arrêtées par le Conseil et moyennant, le cas échéant, le respect des dispositions de l'article 598 du Code des Sociétés.

Autorisation d'augmentation du capital dans le cadre du capital autorisé en cas d'offre publique d'acquisition.

L'Assemblée générale extraordinaire du 12 juin 2013 a autorisé le Conseil d'administration, pour une période de trois ans, à augmenter le capital dans le cadre du capital autorisé en cas d'offre publique d'acquisition portant sur les titres de la Société, moyennant apports en nature ou en numéraire avec possibilité de limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle des actionnaires existants, sans que le montant total de ces augmentations de capital (hors prime d'émission) ne puisse dépasser le solde du capital autorisé.

Autorisation d'acquisition d'actions propres pour éviter un dommage grave et imminent.

L'Assemblée générale extraordinaire du 12 juin 2013 a renouvelé pour une période de trois ans les autorisations du Conseil d'administration visées à l'article 9 des statuts de la Société, d'acquérir et d'aliéner des actions propres de la Société pour éviter à la Société un dommage grave et imminent.

GESTION JOURNALIÈRE ET MANAGEMENT TEAM

La gestion journalière ainsi que la représentation de la Société, en ce qui concerne cette gestion, sont déléguées à deux administrateurs-délégués, Messieurs Olivier Legrain, Chief Executive Officer, et Yves Jongen, Chief Research Officer.

Le Chief Executive Officer est plus spécifiquement en charge de l'exécution de la stratégie et de la gestion journalière et est assisté par son équipe de management composée de certains membres de l'équipe "corporate" et du président d'IBA Dosimetry GmbH. Ensemble, ils forment le Management Team du Groupe.

Le Chief Executive Officer, accompagné du Chief Financial Officer, fait des rapports réguliers au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration invite également les membres du Management Team ou les responsables de division à faire rapport au Conseil sur deux sujets: l'adoption du plan stratégique et l'adoption du budget de l'exercice 2016.

Le Management Team se composait au 31 décembre 2015 des personnes suivantes:

MEMBRE DU MANAGEMENT TEAM	POSITIONS
1. Olivier Legrain (représentant de Lamaris Group SPRL)	Chief Executive Officer
2. Yves Jongen (représentant de Research Management Systems SA)	Chief Research Officer
3. Jean-Marc Bothy	Chief Financial Officer
4. Rob Plompen	Président, IBA Dosimetry
5. Frédéric Nolf	Groupe Vice-Président Human Resources



MEMBRES DU MANAGEMENT TEAM

CODES DE CONDUITE

CODE DE BONNE CONDUITE ET D'ÉTHIQUE

La Société est convaincue qu'une gestion honnête, éthique et intègre de ses affaires, est le socle indispensable pour une croissance continue et la réussite du Groupe. Une telle gestion préservera sa réputation et l'aidera à mener à bien sa mission stratégique en vue de protéger, d'améliorer et de sauver des vies. C'est pourquoi la Société a travaillé à l'élaboration d'un code de bonne conduite et d'éthique.

Ce code définit les grands principes éthiques fondamentaux de la gestion des affaires et guide les collaborateurs et les cocontractants du Groupe (notamment en matière de relations avec les partenaires d'affaires, de conflits d'intérêts et de confidentialité). Ce code a été diffusé et approuvé par l'ensemble du personnel.

CODE DE CONDUITE EN MATIÈRE D'OPÉRATION D'INITIÉS ET D'ABUS DE MARCHÉ

Le code de conduite en matière d'opération d'initiés et d'abus de marché de la Société a été diffusé à l'ensemble du personnel. Ce code a en outre été signé pour accord par personnes dirigeantes.

Les détails des transactions des personnes dirigeantes sur les actions de la Société sont disponibles dans le rapport de rémunération.

DIVERSITÉ AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Charte de gouvernance d'entreprise, publiée sur le site Web du Groupe, définit les compétences fondamentales que le Conseil d'administration doit posséder pour exercer efficacement ses activités. Les membres sont nommés en fonction des besoins actuels du Conseil en termes de connaissances, expérience et compétences, ainsi qu'en fonction du respect des équilibres entre les administrateurs externes, internes et les autres administrateurs, exposé dans la loi, le Code 2009 de gouvernance d'entreprise, et les statuts.

Le Conseil et le Comité de nomination reconnaissent pleinement les avantages de la diversité au sein du

Conseil d'administration. Au cours des années 2012 à 2015, des efforts ont été entrepris avec un impact direct et immédiat, et avec la volonté de maintenir de façon structurée et durable les quotas qui deviendront prochainement légalement exigibles même s'il est évident que le secteur d'activité de la Société ne rend pas évident la sélection de femmes.

En conséquence, le Comité de nomination a recommandé, et le Conseil a approuvé, la nomination, en tant qu'administratrices indépendantes, de Mmes Mary Gospodarowicz, Kathleen Vandeweyer et Sybille van den Hove au cours des années 2012 à 2015. IBA remplit d'ores et déjà les futures exigences légales.

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Procédure

Conformément à la Charte de gouvernance d'entreprise d'IBA, publiée sur le site Web du Groupe, le Conseil d'administration définit la politique de rémunération et les montants payés aux administrateurs non exécutifs, en fonction des recommandations formulées par le Comité de rémunération. Cette politique est révisée régulièrement à la lumière des pratiques de marché.

Par délégation des pouvoirs accordée par le Conseil d'administration, la rémunération directe ou indirecte payée aux administrateurs-délégués est fixée par le Comité de rémunération, en ligne avec la politique de rémunération définie conformément aux principes approuvés par le Conseil d'administration. Le Comité s'assure que la rémunération est en ligne avec les pratiques du marché, telles que déterminées par les études effectuées par des entreprises spécialisées. Le Comité de rémunération surveille et révise la politique de rémunération du personnel dirigeant, adoptée par le CEO.

Aux fins de ce qui précède, et d'une façon générale, le Conseil d'administration, le Comité de rémunération et chaque administrateur ont le pouvoir et le devoir, sous réserve des règles définies dans la Charte de gouvernance d'entreprise, de s'attribuer des ressources suffisantes, comprenant le recours à des consultants externes, le cas échéant.

Politique

Administrateurs

Comme décrit dans le rapport annuel sur l'année 2015, la politique a changé à compter du 1er janvier 2015 suite à une révision du niveau des rémunérations. Une description complète de la politique est incluse dans l'annexe 1 du présent rapport de rémunération. Il n'est pas prévu que la politique va changer fondamentalement au cours des deux prochaines années. Le niveau et la structure de la rémunération des administrateurs continuent à être surveillés et révisés tous les ans, ce qui peut entraîner un ajustement lorsque cela est nécessaire ou approprié.

Administrateurs-délégués et autres membres du Management Team

La politique de rémunération des administrateurs-délégués et des autres membres du Management Team du Groupe n'a pas fondamentalement changé au cours de l'année 2015. Les principes généraux restent concentrés sur la capacité d'IBA à attirer,

retenir et engager les talents exécutifs dont elle a besoin pour tenir ses promesses. Une description de la politique est fournie à l'annexe 2 de ce rapport de rémunération.

Pour les administrateurs-délégués et les autres membres du Management Team du Groupe, la rémunération totale comprend généralement une rémunération fixe, une rémunération variable, un plan d'intérêsement à long terme, les cotisations à un plan de pension et d'autres composantes.

Chacun des membres ne bénéficie pas nécessairement de toutes les composantes de rémunération: cela dépend principalement du poste occupé, de la nature et de la structure de leur contrat et des pratiques courantes à l'endroit où ils exercent leur fonction. Par conséquent, le poids des différentes composantes de rémunération, formant la rémunération totale, diffère selon le cas. Généralement, le poids de chaque composante de rémunération compte pour une partie de la rémunération totale, selon les pourcentages récapitulés ci-dessous:

COMPOSANTE DE LA RÉMUNÉRATION	PARTIE DE LA REMUNERATION TOTALE (QUAND ELLE EST PROPOSÉE)*
Rémunération fixe annuelle	Entre 39% et 58%
Rémunération variable annuelle (à objectif atteint)	Entre 14% et 36%
Valeur annualisée d'intérêsement à long terme	Entre 13% et 25%
Valeur annuelle de Plan de pension	Jusqu'à 7%
Valeur annuelle d'autres composantes	Jusqu'à 7%

Il n'est pas prévu que la politique de rémunération soit fondamentalement modifiée au cours des deux prochaines années. IBA évalue constamment l'adéquation de ses programmes de rémunération en fonction de l'évolution des besoins et des nouveaux éclairages, en externe et en interne. Par conséquent, des ajustements peuvent avoir lieu lorsque cela est jugé nécessaire ou approprié.

* Dans le cadre du régime d'intérêsement à long terme récemment adopté, la valeur annualisée des incitatifs à long terme représentée ici correspond à la somme de 25% de la prime cible en liquide accordée en 2014 (c'est-à-dire, le paiement cible au cours de la période de performance de quatre ans proratisé à un an) et 22,22% de la valeur économique des warrants attribués en vertu du plan de warrants 2014 (c'est-à-dire, la valeur économique sur la période d'acquisition des droits 4,5 ans au proratisé à un an). La valeur n'a pas été actualisée pour tenir compte de la pleine acquisition à la fin de la performance ou des périodes d'acquisition des droits, ou l'évaluation de probabilité de l'acquisition ou de paiement. Plus de détails sur la conception du régime sont inclus dans l'annexe 2 du présent rapport de rémunération.

RÉMUNÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le tableau ci-dessous indique les rémunérations totales reçues par chaque administrateur en relation à son adhésion au Conseil d'administration.

MEMBRE DU CONSEIL	RÉMUNÉRATION TOTALE (EUR)	RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE (EUR)		RÉMUNÉRATION POUR PARTICIPATION AUX RÉUNIONS* (EUR)
Olivier Legrain (administrateur interne, Administrateur Délégué, CEO)	Aucune	Aucune	CA AC CN CR MAC PC	Aucune N/A Aucune N/A N/A Aucune
Yves Jongen (administrateur interne, Directeur de recherche)	Aucune	Aucune	CA AC CN CR MAC PC	Aucune N/A Aucune N/A N/A Aucune
Saint-Denis SA, représentée par Pierre Mottet (administrateur interne, Président du Conseil, Président du Comité de nomination, Président du Comité de rémunération)	54 000	12 000	CA AC CN CR MAC PC	24 000 N/A 6 000 6 000 N/A 6 000
Mary Gospodarowicz (administratrice indépendante)	17 200	6 000	CA AC CN CR MAC PC	11 200 N/A N/A N/A N/A N/A
SCS Consultance Marcel Miller, représentée par Marcel Miller (administrateur indépendant)	26 800	6 000	CA AC CN CR MAC PC	11 200 N/A 3 200 3 200 N/A 3 200
Windi SPRL, représentée par Yves Windelincx (administrateur indépendant, Président du Comité d'audit jusqu'au 13 mai 2015)	12 470	3 270	CA AC CN CR MAC PC	3 200 4 400 800 800 N/A N/A
Bayrime SA, représentée par Eric de Lamotte (autre administrateur)	25 200	6 000	CA AC CN CR MAC PC	12 800 6 400 N/A N/A N/A N/A
Jeroen Cammeraat (administrateur indépendant)	33 200	6 000	CA AC CN CR MAC PC	16 000 3 200 2 400 2 400 N/A 3 200
Katleen Vandeweyer Comm.V., représentée par Katleen Vandeweyer (administratrice indépendante, Présidente du Comité d'audit depuis le 13 mai 2015)	27 900	7 500	CA AC CN CR MAC PC	12 800 7 600 N/A N/A N/A N/A
Median SCP, représentée par Sybille van den Hove (administratrice indépendante, depuis le 13 mai 2015)	27 803	3 803	CA AC CN CR MAC PC	20 800 N/A N/A N/A N/A 3 200

En 2015, le Groupe a aussi fait appel aux services de Saint-Denis SA pour des activités spécifiques non liées à son mandat d'administrateur. Les honoraires correspondant à ces services s'élevaient à EUR 166 780.

* CA – Réunion du conseil; AC – Réunion du Comité d'audit; CN – Réunion du Comité de nomination, CR – Réunion du Comité de rémunération; MAC – Réunion du Comité de fusions et acquisitions ; PC – Réunion du Comité de produits. N/A indique que l'administrateur n'est pas membre du Comité ou qu'aucune réunion du Comité n'a eu lieu.

RÉMUNÉRATION DU CEO

En 2015, la rémunération totale perçue directement ou indirectement par le CEO, M. Olivier Legrain, ou par des sociétés qu'il contrôle a été comme suit. La rémunération fixe s'élevait à EUR 325 200. La rémunération variable en espèces s'élevait à EUR 450 000, ce qui reflète, en accord avec la politique de rémunération reprise en annexe 2 de ce rapport de rémunération, une surperformance aussi bien en termes de performance collective qu'en termes de performance individuelle. La rémunération variable en relation à l'exercice 2015 sera payée en 2016 et n'est pas connue au moment de la finalisation de ce rapport.

La rémunération totale en espèces s'élevait à EUR 775 200. Tous les paiements repris dans ce rapport effectués directement ou indirectement au CEO sont l'agrégat des paiements effectués à M. Legrain et Lamaris Groupe SPRL, une société contrôlée par M. Legrain, qui fournit des services pour le Groupe. Le CEO n'a reçu directement ou indirectement aucune autre forme de rémunération en 2015, à l'exception de sa participation au plan d'intéressement à long terme, comme décrit ci-dessous.

RÉMUNÉRATION DU MANAGEMENT TEAM DU GROUPE

La rémunération totale au comptant, y compris la rémunération fixe et la rémunération variable (telles que définies dans la politique de rémunération en annexe 2 à ce rapport de rémunération), perçue

directement ou indirectement sous tout accord ou toute forme par les membres du Management Team du Groupe à l'exclusion du CEO, s'élevait à EUR 1 476 449 en 2015. Ce montant inclut la rémunération fixe d'un montant total d'EUR 942 935 et la rémunération variable d'un montant total d'EUR 448 413. La rémunération variable se réfère aux performances de l'exercice 2014 et reflète, en moyenne, en accord avec la politique de rémunération, une surperformance en termes de performances collectives et de performances individuelles. La rémunération variable en relation à l'exercice 2015 sera payée en 2016 et n'est pas connue au moment de la finalisation de ce rapport.

Les autres rémunérations des membres du Management Team du Groupe à l'exception du CEO, perçues en 2015, incluent i) les cotisations au plan de pension pour un montant total d'EUR 34 496, ii) d'autres composantes de rémunération pour un total d'EUR 50 605. Les plans de pension sont des plans à cotisations définies. Les autres composantes de rémunération comprennent principalement la participation à des programmes d'assurances couvrant les risques liés à la personne, les véhicules de société, les chèques-repas, en ligne avec les pratiques locales en fonction du lieu où les membres du Management Team du Groupe exercent leurs fonctions.

MEMBRES DU MANAGEMENT TEAM DU GROUPE EN DEHORS DU CEO

En plus du CEO, le Management Team du Groupe comprend les membres suivants:

MEMBRE DU MANAGEMENT TEAM DU GROUPE	POSITION	MODIFICATIONS EN 2015
Yves Jongen (Administrateur-délégué et représentant de Research Management Systems SA)	Chief Research Officer	Aucune
Jean-Marc Bothy	Chief Financial Officer	Aucune
Frédéric Nolf	Chief Human Resources & Sustainability Officer	Aucune
Rob Plompen	Président, IBA Dosimétrie	Aucune

INCITATIONS À LONG TERME DU MANAGEMENT TEAM DU GROUPE

Les administrateurs-délégués, y compris le CEO et les autres membres du Management Team du Groupe, ne reçoivent pas d'actions dans le cadre de leur rémunération. Ils participent dans le nouveau plan d'intéressement à long terme d'IBA, mis en œuvre au cours de l'année 2014.

Pour les administrateurs-délégués, y compris le Chief Executive Officer, et les autres membres du Management Team, le plan combine directement ou indirectement un intérressement en espèces et des

options sur actions en vertu du plan d'options sur actions 2014 d'IBA, suivant les modalités et conditions énoncées dans l'annexe 2 de ce rapport de rémunération.

En 2015, aucun intéressement additionnel à long terme – aussi bien en liquide que sous forme de warrants – n'a été octroyé aux Administrateurs-délégués, incluant le Chief Executive Officer, et les autres membres du management team.

Le tableau ci-dessous montre, sur une base individuelle, les options sur actions exercées et échues en 2015.

MEMBRE DU MANAGEMENT TEAM	OPTIONS SUR ACTIONS EXERCÉES EN 2015			OPTIONS SUR ACTIONS ÉCHUES EN 2015	
	OPTIONS SUR ACTIONS (NOMBRE)	PRIX D'EXERCICE (EUR)	DATE DE L'OCTROI (ANNEE)	OPTIONS SUR ACTIONS (NOMBRE)	DATE DE L'OCTROI (ANNEE)
Olivier Legrain (administrateur-délégué et CEO)	17 391	8,26	2009	Aucune	N/A
	24 000	5,03	2011		
Yves Jongen (administrateur-délégué)	25 907	7,80	2010	Aucune	N/A
Jean-Marc Bothy	2 600	8,26	2009	Aucune	N/A
	8 278	5,03	2010		
	10 000		2011		
Frédéric Nolf	4 360	8,26	2009	Aucune	N/A
	4 129	7,80	2010		
	8 752	5,03	2011		
Rob Plompen	1 829	8,26	2009	Aucune	N/A
	2 629	7,80	2010		
	14 830	5,03	2011		

ACCORDS DE DÉPART AVEC LE MANAGEMENT TEAM DU GROUPE

Le tableau ci-dessous résume les principaux accords contractuels concernant chaque membre du Management Team du Groupe, y compris le CEO, en cas de cessation à l'initiative de la Société.

MEMBRE DU MANAGEMENT TEAM	ACCORD DE DÉPART
Lamaris Group SPRL, représentée par Olivier Legrain	L'accord, entré en vigueur en 2011, prévoit un préavis de six mois, ou une rémunération équivalente
Research Management Systems SA, représentée par Yves Jongen	L'accord, entré en vigueur avant 2009 et modifié en 2012, prévoit un préavis de douze mois, ou une rémunération équivalente.
Jean-Marc Bothy	L'accord, entré en vigueur avant 2009, prévoit un préavis de trois mois par période entamée de cinq ans de service, ou une rémunération équivalente. Pour le service acquis à compter du 1er janvier 2014, cette clause sera subordonnée à l'application de la nouvelle législation en vigueur à cette date. L'accord comprend également une obligation de non-concurrence de neuf mois contre une rémunération de 50% sur la même période, sauf renonciation.
Frédéric Nolf	L'accord, entré en vigueur avant 2009, prévoit un préavis de trois mois par période entamée de cinq ans de service, ou une rémunération équivalente. Pour le service acquis à compter du 1er janvier 2014, cette clause sera subordonnée à l'application de la nouvelle législation en vigueur à cette date. L'accord comprend également une obligation de non-concurrence de neuf mois contre une rémunération de 50% sur la même période, sauf renonciation.
Rob Plompen	L'accord, entré en vigueur avant 2009, prévoit un préavis de douze mois ou une rémunération équivalente.

ANNEXE 1 - POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

En 2015, Les administrateurs d'IBA ont perçu une rémunération forfaitaire annuelle d'EUR 6 000, à l'exception du Président du Conseil, qui a perçu une rémunération forfaitaire annuelle d'EUR 12 000 et du Président du Comité d'audit, qui a perçu une rémunération forfaitaire annuelle d'EUR 9 000.

À compter du 1er janvier 2015 la rémunération forfaitaire annuelle est complétée par une rémunération fixe d'EUR 1 600 par réunion du Conseil ou du Comité à laquelle l'administrateur a été invité, et a assisté effectivement. Le président du conseil reçoit EUR 3 000 par présence à la réunion. Le président du comité d'audit reçoit EUR 2 200 par réunion du Comité d'audit et EUR 1 600 pour les autres réunions auxquelles il aura assisté. Les rémunérations fixes continuent à s'appliquer à la demi-journée et sont ajustées par demi-journée supplémentaire, le cas échéant.

Les administrateurs non exécutifs n'ont perçu aucune forme de rémunération variable – liée aux performances individuelles ou collectives, ou de toute autre nature – ni aucune autre forme de rémunération fixe, basée sur des actions ou en nature au cours de l'année 2015.

Les administrateurs-délégués ne perçoivent pas de rémunération spécifique à leur mandat. La rémunération qu'ils perçoivent pour le rôle direct ou indirect qu'ils exercent au sein de la Société comprend la rémunération au titre de leurs responsabilités en tant qu'administrateurs.

À ce jour, il n'est pas prévu que la politique soit fondamentalement modifiée au cours des deux prochaines années. Le niveau et la structure de la rémunération des administrateurs sont surveillés et révisés tous les ans, ce qui peut entraîner un ajustement lorsque cela est réputé nécessaire ou approprié.

ANNEXE 2 – POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS-DÉLÉGUÉS ET DES AUTRES MEMBRES DU MANAGEMENT TEAM DU GROUPE

L'objectif principal des principes de rémunération d'IBA est de garantir que la Société est en mesure d'attirer, retenir et engager les talents exécutifs dont elle a besoin pour tenir ses promesses vis-à-vis de ses différents intervenants, dont ses clients et patients, ses actionnaires, ses employés, la communauté en général et la planète, tout en respectant leurs intérêts respectifs.

La structure et les niveaux de rémunération doivent généralement être en mesure d'atteindre ces objectifs. Notamment, les programmes de rémunération et les décisions y afférentes répondent à tout moment aux critères suivants:

- En fonction du contenu de la fonction, des compétences personnelles du membre du Management team et de son efficacité au sein d'IBA, les programmes correspondent à un équilibre entre ce qui est fait dans d'autres organisations et ce qui est appliqué en interne chez IBA;
- Ils sont abordables, durables et rentables, et évitent tout excès;
- Ils récompensent les performances, individuelles et collectives, en ligne avec la stratégie de l'Entreprise, tenant compte des résultats à court terme et des objectifs à long terme, et sont soutenus par un système de gestion des performances solide ;
- Ils sont transparents et prévisibles, tout en offrant suffisamment de souplesse pour répondre rapidement à l'évolution des besoins de l'Entreprise, le cas échéant.

La structure de rémunération d'IBA inclut des composantes monétaires et non monétaires. Les composantes monétaires incluent la rémunération fixe annuelle, la rémunération variable annuelle, l'intéressement à long terme et, le cas échéant, d'autres composantes, comme les programmes d'avantages sociaux et d'autres avantages.

La compétitivité externe est actuellement mesurée par référence à un échantillon général de sociétés

actives dans les marchés où les exécutifs sont basés. A présent, IBA vise à situer la rémunération des exécutifs, en cas de performance solide, à ou autour de la médiane du référentiel du marché.

À ce jour, il n'est pas prévu que la politique soit fondamentalement modifiée au cours des deux prochaines années. Toutefois, IBA évalue constamment l'adéquation de ses programmes de rémunération en fonction de l'évolution des besoins et des nouveaux éclairages, en externe et en interne. Par conséquent, des ajustements peuvent avoir lieu lorsque cela est jugé nécessaire ou approprié.

Rémunération fixe annuelle

La rémunération fixe annuelle est une composante de rémunération au comptant, définie en fonction du poste de la personne, ainsi que de ses compétences et de son expérience pour le poste. Elle est révisée chaque année et n'est pas augmentée automatiquement, sauf lorsque cela est obligatoire.

Rémunération variable annuelle

Le programme de rémunération variable annuelle récompense les performances en fonction d'objectifs spécifiques, définis et formalisés au début de la période de performance. Les niveaux de rémunération variable ciblent actuellement entre 25% et 100% de la rémunération fixe annuelle directe ou indirecte, en fonction du poste. Les niveaux de paiement réels sont, pour 50%, liés à la performance collective au niveau du Groupe (ou, uniquement pour le Président d'IBA Dosimétrie, au niveau de l'unité économique) et, pour 50%, liés à la performance individuelle.

Au niveau du Groupe et des unités économiques, la performance collective est actuellement mesurée sur base de niveaux du profit avant impôts et au niveau de la prise de commande cibles, en ligne avec l'atteinte de la guidance fournie au marché pour l'année fiscal 2015, incluant une croissance des revenus de 15% à 20% et une marge REBIT de 10% pour l'année.

Au niveau individuel, les objectifs quantitatifs et qualitatifs se concentrent sur la mise en place de la stratégie de l'entreprise et correspondent aux défis stratégiques spécifiques au niveau du Groupe ou de l'unité économique, en ce compris l'exécution des feuilles de route cliniques et technologiques, ainsi que des objectifs organisationnels, culturels et de

gestion des talents en vue de la croissance du Groupe. À la fin de la période de performance, pour chaque mesure, les niveaux réels atteints sont comparés aux objectifs prédéfinis et sont consolidés, afin d'obtenir un pourcentage de performance global que l'on applique aux niveaux des paiements attendus. Le niveau maximal de paiement est de 150% de l'objectif en cas de performance collective et individuelle exceptionnelle, tandis qu'aucun paiement n'est effectué en cas de la performance au-dessous des attentes.

La période de performance est l'exercice fiscal. Conformément aux statuts, le Comité de rémunération a décidé de ne pas inclure les objectifs de performance d'une période dépassant un an.

Les administrateurs-délégués et autres membres du Management Team ne participent pas au plan de partage des profits basé sur les performances globales d'IBA.

Les administrateurs-délégués n'assistent pas aux réunions du Conseil et du Comité de rémunération au cours desquelles leurs performances et leurs niveaux de rémunération variable sont discutés et décidés.

Les accords conclus avec les administrateurs-délégués et les membres du Management Team du Groupe actuellement ne prévoient pas de clauses de récupération des rémunérations variables qui auraient été calculées sur la base d'informations financières erronées. Dans la mesure du possible la Société mettra en œuvre tous les moyens légaux disponibles pour récupérer toute rémunération qui aurait été payée à tort suite à des informations financières erronées ou frauduleuses.

Incitations à long terme

En 2014, la Société a mis en place un nouveau plan d'intéressement à long terme, visant à soutenir ses objectifs de rentabilité multi-année, l'alignement des participants au plan avec les intérêts des actionnaires et de la création de valeur pour les actionnaires à long terme, ainsi que la création d'un effet de rétention approprié. Le plan est à deux niveaux, combinant directement ou indirectement un intéressement en espèces avec l'octroi d'options sur actions.

L'intéressement en espèces a été implémenté en 2014 et est lié au profit cumulé avant impôts sur la

période 2014-2017, comparé à un objectif prédéfini aligné avec le plan stratégique du Groupe et avec la guidance y relative fournie au marché. Le schéma d'octroi se produit dans son intégralité à la fin de 2017, sous réserve que chaque participant est en service jusqu'à cette date et sous réserve qu'un certain seuil de carnet de commandes est atteint à la même date. L'objectif de paiement est égal à 100% de la rémunération fixe annuelle, sauf pour le Chief Executive Officer, pour qui il est de 200%. En cas de performance haute, le niveau de paiement maximal est de 200% de l'objectif. Une performance faible n'engendre aucun paiement. Pour chaque année calendrier incluse dans la période de performance du plan, une performance individuelle suffisante constitue un seuil additionnel du plan. Pour chacune des années où la performance est au-dessous des attentes, le niveau de paiement réel est réduit de 25%. La surperformance individuelle n'augmente pas le paiement lié au plan. Aucun nouvel intérressement en espèces n'a été mis en place en 2015.

Un octroi de warrants a été effectué en 2014 sous le plan de warrants d'IBA pour 2014. Le nombre de warrants s'élevait à 50 000 pour le Chief Executive Officer et à 10 000 pour les autres membres du Management Team, tous à un prix d'exercice égal à la valeur de marché de l'action à l'octroi, qui était de EUR 11,52. Le schéma d'acquisition est de 100% le 31 décembre 2018 sous réserve du service continué de chaque participant jusqu'à telle date, sans autres conditions de performance. Les options sur actions expirent 10 années après leur octroi. Aucun nouvel octroi de warrants n'a eu lieu en 2015.

Plan de pension

En fonction des conditions stipulées dans leur contrat et des programmes en place à l'endroit où ils exercent leur fonction, les administrateurs-délégués et les membres du Management Team du Groupe peuvent participer à un plan de pension. Ces plans suivent les pratiques du marché dans les pays où ils s'appliquent. Ce sont généralement des plans à cotisations définies, ou des plans qui ne présentent aucun risque de financement pour la Société.

Autres composantes

Les administrateurs-délégués et les membres du Management Team du Groupe peuvent être éligibles à d'autres composantes de rémunérations similaires aux cotisations de pension, en fonction de leur contrat et des programmes existants dans leurs pays respectifs. Ceux-ci incluent principalement la participation à des programmes d'assurances d'IBA (concernant généralement l'assurance-vie, l'invalidité, l'assurance-voyages et les soins médicaux), des véhicules de fonction ou des indemnités pour usage de véhicule personnel, et d'autres composantes comme des chèques-repas ou des indemnités-repas. Toutes ces composantes suivent les pratiques du marché local dans les pays où IBA exerce ses activités.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

**IFRS POUR L'EXERCICE CLÔTURÉ AU
31 DÉCEMBRE 2015**

INTRODUCTION

Ion Beam Applications SA (la “Société” ou la “Société mère”), fondée en 1986, avec ses filiales (ensemble dénommées le “Groupe” ou “IBA”), s’emploie à faire avancer les technologies indispensables au diagnostic et au traitement du cancer et fournit des solutions efficaces et fiables d’une précision inégalée. IBA apporte également des réponses novatrices visant à améliorer l’hygiène et la sécurité de tous les jours.

La Société est une société anonyme constituée et domiciliée en Belgique. L’adresse du siège social est: Chemin du Cyclotron, 3 à B-1348 Louvain-la-Neuve, Belgique.

La Société est cotée sur la bourse pan-européenne Euronext (compartiment B) et fait partie de l’indice BEL Mid.

En conséquence, IBA s’est engagée à respecter certaines règles qui améliorent la qualité des informations financières mises à la disposition du marché. Ces règles incluent:

- La publication de son rapport annuel, y compris les états financiers consolidés annuels audités, dans les quatre mois suivant la fin de l’exercice ;
- La publication d’un rapport semestriel couvrant les six premiers mois de l’exercice concerné, dans les deux mois suivant la fin du deuxième trimestre ;
- La publication de ses états financiers consolidés semestriels et annuels sous IFRS ;
- L’audit de ses états financiers consolidés annuels par ses auditeurs dans le respect des normes internationales d’audit édictées par l’IFAC (International Federation of Accountants).

La publication de ces états financiers consolidés a été approuvée par le Conseil d’administration du 21 mars 2016.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE AU 31 DÉCEMBRE 2015

Le Groupe a choisi de présenter son bilan sur une base courant / non courant.

Les notes des pages 84 à 151 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

	Note	31 Décembre 2014 (EUR 000)	31 Décembre 2015 (EUR 000)
ACTIF			
Goodwill	8	3 821	3 821
Autres immobilisations incorporelles	8	9 178	8 629
Immobilisations corporelles	9	8 663	9 327
Sociétés mises en équivalence	11	37 072	1 888
Autres investissements	11	407	7 116
Actifs d'impôts différés	12	23 018	23 221
Actifs financiers à long terme	22	1	779
Autres actifs à long terme	13	20 539	16 691
Actifs non courants		102 699	71 472
Stocks et commandes en cours d'exécution	14	91 731	99 959
Créances commerciales	15	54 799	59 938
Autres créances	15	20 270	81 846
Actifs financiers à court terme	22	381	422
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	37 176	81 715
Actifs destinés à être cédés	6	0	0
Actifs courants		204 357	323 880
TOTAL DE L'ACTIF		307 056	395 352
PASSIF			
Capital souscrit	17	39 852	40 864
Primes d'émission	17	32 431	37 329
Actions propres	17	-8 612	-8 502
Réserves	18	20 786	11 675
Écarts de conversion	18	-3 725	-1 993
Résultats reportés	18	26 794	84 259
Réserves des actifs destinés à être cédés	6	0	0
Capitaux propres et réserves		107 526	163 632
Participations ne donnant pas le contrôle		0	0
FONDS PROPRES		107 526	163 632
Dettes à long terme	19	26 679	15 220
Passifs financiers à long terme	22	882	879
Passifs d'impôts différés	12	854	697
Provisions à long terme	20	9 607	5 896
Autres dettes à long terme	21	3 066	3 162
Passifs non courants		41 088	25 854
Provisions à court terme	20	7 160	7 007
Dettes à court terme	19	5 196	16 454
Passifs financiers à court terme	22	1 759	2 110
Dettes commerciales	23	36 145	44 887
Dettes fiscales		186	75
Autres dettes	24	107 996	135 333
Passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés	6	0	0
Passifs courants		158 442	205 866
TOTAL DETTES		199 530	231 720
TOTAL DU PASSIF		307 056	395 352

COMpte DE RÉSULTATS CONSOLIDé POUR L'EXERCICE CLÔTURé AU 31 DÉCEMBRE 2015

Le Groupe a choisi de présenter son compte de résultats selon la fonction des dépenses.

	Note	31 Décembre 2014 (EUR 000)	31 Décembre 2015 (EUR 000)
Ventes		157 909	195 091
Prestations de services		62 668	75 266
Coût des ventes et prestations (-)		-124 481	-156 702
Marge brute		96 096	113 655
Frais de ventes et marketing		20 111	24 528
Frais généraux et administratifs		30 140	32 827
Frais de recherche et développement		22 912	26 747
Autres charges d'exploitation	25	1 973	12 886
Autres (produits) d'exploitation	25	-1 263	-45 420
Charges financières	26	5 318	7 807
(Produits) financiers	26	-7 141	-11 034
Quote-part dans la perte/(bénéfice) des sociétés mise en équivalence	11	6 873	122
Résultat avant impôts		17 173	65 192
Charges/(produits) d'impôts	27	-3 413	3 930
Résultat de la période des activités poursuivies		20 586	61 262
Bénéfice/(perte) de la période des activités destinées à être cédées	6	3 708	-73
Résultat de la période		24 294	61 189
Attribuable aux:			
Propriétaires de la Société mère		24 294	61 189
Participations ne donnant pas le contrôle		0	0
		24 294	61 189
Résultat par action des activités poursuivies et destinées à être cédées (EUR par action)			
De base	35	0,889	2,172
Dilué	35	0,856	2,094
Résultat par action des activités poursuivies (EUR par action)			
De base	35	0,753	2,175
Dilué	35	0,725	2,097
Résultat par action des activités destinées à être cédées (EUR par action)			
De base	35	0,136	-0,003
Dilué	35	0,131	-0,003

N.B. Le compte de résultats consolidé présenté ci-dessus considère les transactions entre les activités destinées à être cédées et les activités poursuivies comme des transactions entre tiers.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL POUR L'EXERCICE CLÔTURÉ AU 31 DÉCEMBRE 2015

	31 Décembre 2014 (EUR 000)	31 Décembre 2015 (EUR 000)
Gain/(perte) de la période	24 294	61 189
Autres éléments du résultat global à reclasser en gain ou perte au cours des exercices ultérieurs		
- Différences de change sur la conversion des opérations étrangères	1 539	1 323
<i>Différences de change sur la conversion des opérations étrangères</i>	1 548	997
<i>Ajustement de reclassement des écarts de conversion suivant l'IAS 21.48</i>	-9	326
- Mouvements des réserves des sociétés mises en équivalence	1 886	557
<i>Écarts de conversion</i>	-200	557
<i>Couvertures des flux de trésorerie</i>	108	0
<i>Autres⁽¹⁾</i>	1 978	0
- Différences de change liées au financement permanent	-348	-148
- (Perte)/gain net sur des actifs financiers disponibles à la vente	34	0
- Mouvement net des couvertures de flux de trésorerie	-1 827	-345
Autres éléments du résultat global net à reclasser en gain ou perte au cours des exercices ultérieurs	1 284	1 387
Autres éléments du résultat global à ne pas reclasser en gain ou perte au cours des exercices ultérieurs:		
- Mouvements des réserves pour les actifs destinés à être cédés	0	0
- Mouvements des réserves des entités mises en équivalence (gain/(perte) actuariel)	1 524	0
Autres éléments du résultat global net à ne pas reclasser en gain ou perte au cours des exercices ultérieurs	1 524	0
Résultat global total de l'exercice	27 102	62 576

⁽¹⁾ Ces montants sont principalement composés de la réévaluation d'actifs disponibles à la vente mis en garantie pour les dettes de démantèlement de Rose Holding SARL.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

EUR 000	Attribuables aux propriétaires de la Société mère											TOTAL Fonds propres
	Capital souscrit	Primes d'émission	Actions propres	Réserves de couverture	Autres réserves – valorisation des plans d'options sur actions et des paiements fondés sur des actions	Autres réserves – mouvements des réserves des entités mises en équivalence	Autres réserves - autres	"Reverse convertible bond" S.R.I.W.	Écarts de conversion	Résultats reportés	Réserves des actifs destinés à être cédés	
Solde au 01/01/14	38 787	25 651	-8 612	-1 064	13 537	725	141	0	-4 716	2 789	0	67 238
Gains/(pertes) nets directement comptabilisés en fonds propres	0	0	0	-1 827	0	3 610	34	0	982	0	0	2 799
Bénéfice/(perte) De la période avant impact de l'IAS 21.48	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24 303	0	24 303
Impact de l'IAS 21.48 sur le bénéfice/(perte) de la période	0	0	0	0	0	0	0	0	9	-9	0	0
Résultat global de la période	0	0	0	-1 827	0	3 610	34	0	991	24 294	0	27 102
Dividendes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-129	0	-129
Options sur actions accordées aux collaborateurs et paiements fondés sur actions	0	0	0	0	630	0	0	0	0	0	0	630
Augmentation/ (réduction) de capital/primes d'émission	1 065	6 780	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 845
Autres mouvements	0	0	0	0	0	0	0	5 000	0	-160	0	4 840
Solde au 31/12/14	39 852	32 431	-8 612	-2 891	14 167	4 335	175	5 000	-3 725	26 794	0	107 526
Solde au 01/01/15	39 852	32 431	-8 612	-2 891	14 167	4 335	175	5 000	-3 725	26 794	0	107 526
Gains/(pertes) nets directement comptabilisés en fonds propres	0	0	0	-345	0	0	0	0	2 058	0	0	1 713
Bénéfice/(perte) De la période avant impact de l'IAS 21.48	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60 863	0	60 863
Impact de l'IAS 21.48 sur le bénéfice/(perte) de la période	0	0	0	0	0	0	0	0	-326	326	0	0
Résultat global de la période	0	0	0	-345	0	0	0	0	1 732	61 189	0	62 576
Dividendes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-5 216	0	-5 216
Options sur actions accordées aux collaborateurs et paiements fondés sur actions	0	0	0	0	569	0	0	0	0	0	0	569
(Acquisitions)/ cessions d'actions propres	0	0	110	0	0	0	0	0	0	120	0	230
Augmentation/ (réduction) de capital/primes d'émission	1 012	4 898	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 910
Autres mouvements	0	0	0	0	0	-4 335	0	-5 000	0	1 372	0	-7 963
Solde au 31/12/15	40 864	37 329	-8 502	-3 236	14 736	0	175	0	-1 993	84 259	0	163 632

En 2014, les capitaux propres du Groupe avaient été renforcés par un nouvel accord financier avec la S.R.I.W. En effet, un "reverse convertible bond" avait été mis en place et permettait au Groupe de demander la conversion de cette obligation en actions ordinaires à tout moment avant le 31 décembre 2015. En 2014, les frais initiaux relatifs au "reverse convertible bond" étaient repris dans les autres mouvements des résultats reportés. Au 31 décembre 2015, la conversion n'a pas eu lieu par conséquent le "reverse convertible bond" a été reclasé en dettes bancaires et autres dettes financières.

Au 31 décembre 2015, les autres mouvements dans les résultats reportés correspondent à la reclassification des autres éléments du résultat global net à ne pas reclasser en gain ou perte au cours des exercices ultérieurs relatifs à des gains actuariels sur des provisions pour avantages au personnel chez Rose Holding SARL repris dans les autres réserves.

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le Groupe a choisi de présenter le tableau des flux de trésorerie en appliquant la méthode indirecte.

	Note	31 Décembre 2014 (EUR 000)	31 Décembre 2015 (EUR 000)
TRESORERIE D'EXPLOITATION			
Bénéfice/(perte) net de la période		24 294	61 189
Ajustements pour:			
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations corporelles	9	1 907	1 873
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et goodwill	8	1 957	2 226
Réductions de valeur sur créances	15	324	-49
Variations dans la juste valeur ((gains)/pertes) des actifs financiers		-576	-814
Variations des provisions	20	340	-1 217
Impôts différés	27	-4 544	-107
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	11	6 775	63
Autres éléments non décaissés/ (non encaissés) – Impact IAS 21.48		9	-326
Autres éléments non décaissés/ (non encaissés)	29	-3 367	3 012
(Gain)/perte réalisé sur cession d'actifs destinés à être cédés		0	0
Variation nette de la trésorerie avant variation du fonds de roulement		27 119	65 850
Créances commerciales, autres créances et comptes de régularisation de l'actif		-578	-8 994
Stocks et commandes en cours		-11 348	14 982
Dettes commerciales, autres dettes et comptes de régularisation du passif		8 174	11 774
Autres actifs/passifs à court terme		-6 543	-37 256
Variation du fonds de roulement		-10 295	-19 494
Impôts sur le résultat payés/reçus nets		-3 769	-2 211
Charges d'intérêts		1 976	1 388
produits d'intérêts		-62	-139
Variation nette de la trésorerie d'exploitation		14 969	45 394
TRESORERIE D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	9	-2 855	-2 484
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	8	-2 099	-1 821
Cessions d'immobilisations		25	23
Acquisitions de filiales, hors trésorerie acquise	7	0	76
Acquisitions d'autres investissements et de sociétés mises en équivalence	11	-1 524	-7 083
Cession de filiales		2 433	6 781
Cession d'autres investissements et de sociétés mises en équivalence		5 738	20
Autres flux d'investissement	29	2	10 000
Variation nette de la trésorerie d'investissement		1 720	5 512
TRESORERIE DE FINANCEMENT			
Nouveaux emprunts	19	0	0
Nouveaux emprunts – "Reverse convertible bond" S.R.I.W.		5 000	0
Remboursements d'emprunts	19	-15 199	-5 201
Intérêts payés		-2 086	-1 510
Intérêts reçus		62	139
Augmentation de capital (ou produits de l'émission d'actions ordinaires)	17	7 845	5 910
Dividendes payés		-140	-5 216
(Acquisitions)/ cessions d'actions propres		0	230
Autres flux de financement	29	-3 807	68
Variation nette de la trésorerie de financement		-8 325	-5 580
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'année		29 090	37 176
Variation nette de trésorerie		8 364	45 326
Écarts de conversion sur trésorerie et équivalents de trésorerie		-278	-787
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'année	16	37 176	81 715

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE

1. Résumé des principales règles d'évaluation IFRS applicables au Groupe	84
2. Description des règles en matière de gestion des risques financiers	99
3. Estimations et jugements comptables déterminants	108
4. Secteurs opérationnels	111
5. Listes des filiales et sociétés mises en équivalence	115
6. Activités destinées à être cédées	116
7. Regroupements d'entreprises et autres changements dans la composition du Groupe	117
8. Goodwill et autres immobilisations incorporelles	119
9. Immobilisations corporelles	121
10. Contrats de location-financement	122
11. Participations dans les sociétés mises en équivalence et autres investissements	123
12. Impôts différés	127
13. Autres actifs à long terme	129
14. Stocks et commandes en cours d'exécution	129
15. Crédances commerciales et autres créances	130
16. Trésorerie et équivalents de trésorerie	131
17. Capital et plans fondés sur actions	132
18. Réserves	134
19. Dettes financières	135
20. Provisions à long terme et à court terme	138
21. Autres dettes à long terme	140
22. Autres actifs et passifs financiers	140
23. Dettes commerciales	141
24. Autres dettes	141
25. Autres charges et autres produits d'exploitation	142
26. Charges et produits financiers	143
27. Impôts sur le résultat	144
28. Avantages au personnel	144
29. Tableau de financement	145
30. Litiges	145
31. Engagements	146
32. Transactions avec les parties liées	147
33. Rémunérations pour services rendus par les commissaires aux comptes	150
34. Événements postérieurs à la clôture des comptes	150
35. Résultat net par action	151

1. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RÈGLES D'ÉVALUATION IFRS APPLICABLES AU GROUPE

1.1 INTRODUCTION

Les principales règles comptables IFRS appliquées par le Groupe lors de la préparation des états financiers consolidés IFRS sont détaillées ci-dessous.

1.2 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés d'IBA pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2015 ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) adoptées par l'Union européenne, telles que publiées et entrées en vigueur ou publiées et adoptées anticipativement au 31 décembre 2015.

Ces états financiers consolidés ont été préparés selon la notion conventionnelle de coût historique, telle que modifiée par la réévaluation des instruments financiers qui sont repris à leur juste valeur.

Ces états financiers consolidés ont été préparés selon la notion conventionnelle de coût historique, à l'exception des instruments financiers (Dérivés, AFS) qui ont été évalués à la juste valeur.

Ces états financiers ont été préparés sur la base des droits constatés ("accrual basis") et dans l'hypothèse de la continuité de la Société, celle-ci ayant l'intention de poursuivre ses activités dans un avenir prévisible.

La préparation des états financiers en conformité avec les normes IFRS impose de recourir à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également de la Direction d'exercer sa faculté de jugement dans l'application des règles comptables de la Société. Les domaines impliquant un niveau de décision ou de complexité important ou dans lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives pour les états financiers consolidés sont exposés à la note 3.

Les principes comptables retenus sont conformes à ceux appliqués dans la préparation des états

financiers annuels du Groupe pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2014, à l'exception des points suivants.

Les méthodes comptables adoptées sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent à l'exception de l'adoption de nouvelles normes et interprétations au 1er janvier 2015.

1.2.1 NORMES PUBLIÉES ET EN VIGUEUR

La nature et l'impact de chacune des nouvelles normes, nouveaux amendements et/ou nouvelles interprétations sont décrits ci-dessous :

- IFRIC 21: Droits ou taxes, applicable à partir du 17 June 2014
- Améliorations annuelles (2011-2013) des IFRS (publiées en décembre 2013), en vigueur à partir du 1 Janvier 2015

IFRIC 21 – droits ou taxes

L'IFRIC 21 précise que l'activité qui déclenche le paiement au titre de la loi est le fait générateur de l'obligation, qui détermine le moment où le passif au titre du paiement du droit ou de la taxe est comptabilisé. Lorsque le fait générateur d'obligation est déclenché quand un seuil minimum est atteint, le passif est comptabilisé lorsque ce seuil minimum est atteint. IFRIC 21 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juin 2014 de façon rétrospective. Une application anticipée est autorisée.

Améliorations annuelles (2011-2013) des IFRS

L'IASB a publié les Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2011-2013), qui comprennent les clarifications suivantes :

- IFRS 3: exclusion du champ d'application de toutes formes de partenariats
- IFRS 13: évaluation sur une base nette de la juste valeur d'un ensemble d'actifs et passifs financiers
- IAS 40: champ d'application d'IFRS 3 lors de l'acquisition d'un immeuble de placement

Ces amendements s'appliquent aux exercices commençant à compter du 1^{er} janvier 2015. Ces amendements n'ont aucun impact sur les états financiers du Groupe.

1.2.2 NORMES PUBLIÉES NON ENCORE EN VIGUEUR

Les normes, interprétations de normes, révisions de normes et amendements suivants ont été publiés par l'IASB au cours de cet exercice mais ne seront d'application obligatoire pour le Groupe qu'à compter de l'exercice suivant. Nous les énumérons ci-après :

- IFRS 9 *Instruments Financiers*¹, en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2018
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 – *Entités d'investissement : application de l'exemption à la consolidation*¹, en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2016
- Amendements à IFRS 11 Partenariats - *Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes*, en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2016
- IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients*¹, en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2018
- Amendements à IAS 1 *Présentation des états financiers*¹, en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2016
- Amendements à IAS 16 "immobilisations corporelles" et IAS 38 "immobilisations incorporelles" - *Eclaircissements sur les modes d'amortissements acceptables*, en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2016
- Amendements à IAS 19 Avantages du personnel : Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel, en vigueur à partir du 1^{er} février 2015
- Amendements à IAS 27 *Utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels*¹, en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2016
- Améliorations annuelles (2010-2012) des IFRS (publiées en décembre 2013), en vigueur à partir du 1 février 2015
- Améliorations annuelles (2012-2014) des IFRS (publiées en septembre 2014)¹, en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2016

IFRS 9 *Instruments financiers*

L'IASB a publié la version finale de la norme IFRS 9, regroupant les trois phases qui ont constitué le projet (classification et évaluation, dépréciation et comptabilité de couverture). IFRS 9 est en vigueur pour les exercices commençant à partir du 1^{er} janvier 2018, de façon rétroactive. Une application anticipée est autorisée.

Amendements IFRS 10, IFRS 12, IAS 28 : Entités d'investissement : application de l'exemption de consolidation

Ces amendements s'appliquent à une catégorie particulière d'entreprises, qualifiées d'entités d'investissement. Elles définissent une entité d'investissement et fournissent des indications d'application détaillées sur cette définition. Elles offrent aussi un allègement aux règles de consolidation dans certaines circonstances. Ces amendements n'ont aucun impact sur les états financiers du Groupe.

Amendements à IFRS 11 Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes

L'IASB a publié des amendements à IFRS 11 – Partenariats afin de clarifier qu'un investisseur doit appliquer les dispositions d'IFRS 3 dans le cas où il acquiert une participation dans une entreprise commune (joint operation) si celle-ci constitue une entreprise (business) telle que définie par IFRS 3. Une entité doit appliquer les principes comptables relatifs aux regroupements d'entreprises d'IFRS 3 ainsi que les autres IFRS pour autant qu'ils ne soient pas en contradiction avec les dispositions d'IFRS 11. Ces amendements entrent en vigueur pour les exercices commençant à compter du 1^{er} janvier 2016. Une application anticipée est autorisée. Les amendements n'ont aucun impact sur la situation financière et la performance du Groupe.

IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients

IFRS 15 élabore un modèle en cinq étapes afin de déterminer quand et à quelle valeur comptabiliser le revenu. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés de manière à montrer quand les biens ou les services promis aux clients sont fournis, et à quel montant de contrepartie l'entité s'attend à avoir droit en échange de ces biens ou services.

(1) pas encore approuvé par l'Union Européenne au 31 décembre 2015

La nouvelle norme remplace les textes existants relatifs à la reconnaissance de revenus. IFRS 15 entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2018. IFRS 15 doit être appliquée rétrospectivement selon une méthode d'application rétrospective intégrale ou selon une méthode d'application rétrospective modifiée. Une application anticipée est autorisée. En 2016, le Groupe analysera l'impact de cette nouvelle norme sur sa situation financière et sa performance.

Amendements à IAS 1 Présentation des états financiers

Les amendements à IAS 1 sont destinés à clarifier les dispositions sur deux points : (1) l'application de la notion de matérialité, en précisant qu'elle s'applique aux états financiers y compris les notes annexes et que l'inclusion d'informations non significatives peut être nuisible à leur compréhension et (2) l'application du jugement professionnel. Les amendements à IAS 1 entrent en vigueur pour les exercices commençant à compter le 1er janvier 2016. Une application anticipée est autorisée. Les amendements n'ont aucun impact sur la situation financière ou la performance du Groupe.

Amendements à IAS 16 et IAS 38 : Eclaircissements sur les modes acceptables d'amortissements et de dépréciations

Les amendements clarifient que l'utilisation d'une méthode d'amortissement fondée sur les revenus n'est pas appropriée, car les revenus générés par une activité (qui inclut l'utilisation d'un actif) reflètent des facteurs autres que la consommation des avantages économiques liés à cet actif. Ces amendements entrent en vigueur de façon prospective aux exercices commençant le 1er janvier 2016. Une application anticipée est autorisée. Les amendements n'ont aucun impact sur la situation financière ou la performance du Groupe.

Amendements à IAS 19 Avantages du personnel : Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel

Ces amendements limités s'appliquent aux cotisations des membres du personnel ou des tiers à des régimes à prestations définies. L'objectif des amendements est de clarifier et simplifier la comptabilisation des cotisations qui sont indépendantes du nombre d'années de service du membre du personnel. Ces contributions doivent être

comptabilisées comme une réduction du coût des services rendus de la période pendant laquelle le service est rendu, au lieu d'être affectées aux périodes de services. Les amendements sont en vigueur pour les exercices commençant le 1er février 2015. Les amendements n'ont aucun impact sur les états financiers du Groupe.

Amendements à IAS 27 : Utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels

Les amendements vont permettre aux entités d'utiliser la méthode de la mise en équivalence telle que décrite par IAS 28 pour comptabiliser dans leurs états financiers individuels les participations dans des filiales, coentreprises et entreprises associées. Les amendements entreront en vigueur de façon rétrospective pour les exercices commençant le 1er janvier 2016. Une application anticipée est autorisée. Les amendements n'ont aucun impact sur la situation financière ou la performance du Groupe.

Améliorations annuelles (2010-2012) des IFRS

L'IASB a publié les Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2010 – 2012). Les améliorations comprennent les clarifications suivantes:

- IFRS 2: Définition des conditions d'acquisition des droits
- IFRS 3: Comptabilité de la contrepartie éventuelle lors d'un regroupement d'entreprises
- IFRS 8: Regroupement de secteurs opérationnels et réconciliation du total des actifs des secteurs à présenter avec les actifs de l'entité
- IAS 16 et IAS 38: Méthode de la réévaluation – ajustement proportionnel de l'amortissement cumulé
- IAS 24: Principaux dirigeants

Ces amendements s'appliquent aux exercices commençant à compter du 1^{er} février 2015. Ces améliorations n'ont aucun impact sur les états financiers du Groupe.

Améliorations annuelles (2012-2014) des IFRS

En septembre 2014, l'IASB a publié les Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2012 – 2014) et comprennent les clarifications suivantes:

- IFRS 5: Modifications dans les modalités de la cession
- IFRS 7: Contrats de services
- Applicabilité des amendements d'IFRS 7 aux états financiers intérimaires condensés
- IAS 19: Taux d'actualisation
- IAS 34: Précision de la formulation "ailleurs dans le rapport financier intermédiaire"

Ces amendements s'appliquent aux exercices commençant à compter du 1er janvier 2016. Les amendements n'ont aucun impact sur la situation financière ou la performance du Groupe.

1.3 CONSOLIDATION

La Société mère et toutes les filiales qu'elle contrôle sont incluses dans la consolidation.

1.3.1 FILIALES

Les actifs et passifs, droits et engagements, produits et charges de la Société mère et des filiales faisant l'objet d'un contrôle exclusif sont consolidés par la méthode d'intégration globale.

Le Groupe contrôle une entreprise, si et seulement si, le Groupe a: le pouvoir sur l'entreprise (c'est-à-dire, les droits qui lui donnent la capacité de diriger les activités principales de l'entreprise); des obligations ou des droits à des rendements variables du fait de son implication dans l'entreprise; et la capacité d'utiliser son pouvoir afin d'influencer les rendements de l'entreprise.

Ce contrôle est considéré comme étant effectif lorsque le Groupe détient plus de 50% des droits de vote de l'entité. Cette supposition peut-être réfutée s'il existe des preuves évidentes du contraire. Pour évaluer le contrôle effectif du Groupe sur une entité, on prend en compte l'existence et l'effet des droits de vote pouvant être exercés ou convertis au moment de l'évaluation.

La consolidation d'une filiale a lieu à partir de sa date d'acquisition. Il s'agit de la date à laquelle le contrôle des actifs nets et des opérations de l'entité acquise est effectivement transféré à l'acquéreur. À partir de la date d'acquisition, la Société mère (l'acquéreur) inclut dans le compte de résultats consolidé les performances financières de l'entité acquise et comptabilise dans les états financiers consolidés les

actifs et passifs acquis (à leur juste valeur), y compris le goodwill généré par l'acquisition. Les filiales font l'objet d'une déconsolidation à partir de la date de perte de contrôle.

Les traitements suivants sont opérés en consolidation:

- La valeur comptable de la participation de la Société mère dans chacune des filiales ainsi que la part des capitaux propres de la Société mère dans chacune des filiales sont éliminées ;
- Les participations ne donnant pas le contrôle dans les actifs nets des filiales consolidées sont identifiées et présentées séparément dans la situation financière consolidée sous la rubrique "Participations ne donnant pas le contrôle" des capitaux propres ;
- La part du résultat des filiales consolidées selon la méthode d'intégration globale et imputable aux actions détenues par les entités en dehors du Groupe est présentée dans le compte de résultats consolidé sous la rubrique "Résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle" ;
- Les soldes et transactions internes du Groupe et les plus-values et moins-values non réalisées sur les transactions entre les sociétés du Groupe sont entièrement éliminés.

Les états financiers consolidés sont préparés au moyen de règles comptables uniformes applicables aux transactions de même nature et aux autres événements dans des circonstances similaires.

1.3.2 ENTREPRISES ASSOCIÉES

Une entreprise associée est une entité au sein de laquelle l'investisseur exerce une influence significative, mais qui n'est ni une filiale, ni un accord de coentreprise (cf. sous-section suivante) de l'investisseur. L'influence significative est la capacité à prendre part aux décisions portant sur les règles financières et opérationnelles de l'entité bénéficiaire de l'investissement, mais non à contrôler ces règles. Cette capacité est présumée comme étant effective lorsque l'investisseur détient au minimum 20% des droits de vote de l'entité bénéficiaire et est présumée inexiste lorsque les parts détenues représentent moins de 20%. Cette supposition peut être réfutée s'il existe des preuves évidentes du contraire.

Toutes les entreprises associées sont comptabilisées en appliquant la méthode de mise en équivalence: les participations sont incluses séparément dans la situation financière consolidée (à la rubrique "Sociétés mises en équivalence") à la date de clôture pour un montant correspondant à la part détenue dans les capitaux propres de l'entreprise associée (retraités sous IFRS), résultat de l'exercice inclus. Les dividendes versés par l'entité bénéficiaire diminuent la valeur comptable de l'investissement.

La part des résultats des entreprises associées imputable au Groupe est incluse séparément dans le compte de résultats consolidé au point "Quote-part dans le (bénéfice)/perte des sociétés mises en équivalence".

Les profits et les pertes résultant des transactions entre un investisseur (ou ses filiales consolidées) et des entreprises associées sont éliminés à hauteur de la participation de l'investisseur dans l'entreprise associée.

1.3.3 ENTITÉS CONTRÔLÉES CONJOINTEMENT

Comme pour les entreprises associées, la méthode de mise en équivalence est utilisée pour les accords de coentreprise du Groupe qui sont classés comme des joint-ventures.

1.3.4 TRAITEMENT DES GOODWILL OU DES GOODWILL NEGATIFS

Les regroupements d'entreprises sont des regroupements d'entités ou d'entreprises distinctes sous une seule entité comptable. Une entreprise est un ensemble d'activités et d'actifs mis en œuvre et gérés de concert dans le but de fournir aux investisseurs un rendement ou tout autre bénéfice économique. Dans tous les regroupements d'entreprises, une entité (l'acquéreur) prend durablement le contrôle d'une ou de plusieurs entités ou entreprises (la ou les entités acquises).

Tous les regroupements d'entreprises (acquisitions d'entreprises) survenus à partir du 1er janvier 2004 sont comptabilisés en appliquant la méthode de

l'acquisition ("purchase method"). L'acquéreur détermine le coût du regroupement d'entreprises à la date d'acquisition (la date à laquelle l'acquéreur prend le contrôle des actifs nets de l'entité acquise) et le compare à la juste valeur des actifs et passifs nets identifiables de l'entité acquise. La différence entre ces deux valeurs représente un goodwill.

En ce qui concerne les regroupements d'entreprises survenus avant le 1^{er} janvier 2004, aucun retraitement rétroactif de la juste valeur n'a été effectué.

Des règles similaires ont été appliquées aux investissements comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence, sauf que tout goodwill résultant de ces investissements est compris dans la valeur comptable de l'investissement.

Le goodwill négatif résultant de ces investissements est inclus dans la détermination de la quote-part de l'entité dans le bénéfice ou la perte de l'entité bénéficiaire au cours de la période pendant laquelle l'investissement est acquis.

Le goodwill n'est pas amorti mais soumis annuellement à un test de perte de valeur (ou plus fréquemment si les circonstances l'imposent).

Le goodwill négatif est comptabilisé en tant que bénéfice.

1.3.5 ACQUISITION DE PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

L'excédent entre le coût d'acquisition des participations ne donnant pas le contrôle et le solde des participations ne donnant pas le contrôle dans l'état de la situation financière est déduit des fonds propres ("modèle de l'entité économique").

1.3.6 CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES OPÉRATIONS ÉTRANGÈRES

Tous les actifs (goodwill compris) et passifs, tant monétaires que non monétaires, sont convertis au taux de clôture. Les revenus et les dépenses sont convertis au taux de la date de la transaction (taux de change historique) ou au taux moyen du mois.

Les principaux taux de change par rapport à l'EUR utilisés sont mentionnés dans le tableau ci-dessous:

	Taux de clôture au 31 décembre 2014	Taux moyen pour l'année 2014	Taux de clôture au 31 décembre 2015	Taux moyen pour l'année 2015
USD	1,2141	1,3292	1,0887	1,1105
SEK	9,3930	9,0947	9,1895	9,3512
RUB	72,3370	50,8407	80,6736	67,8946
CNY	7,5358	8,1653	7,0608	6,9026
INR	76,7190	80,9122	72,0215	71,0845
JPY	145,2300	140,3775	131,0700	134,3683
CAD	1,4063	1,4666	1,5116	1,4181

1.4 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée lorsque

- (1) cette immobilisation est identifiable, c.-à-d. lorsqu'elle est alienable (elle peut être vendue, transférée ou cédée sous licence) ou qu'elle résulte de droits contractuels ou d'autres droits légaux ;
- (2) qu'il est probable que les futurs avantages économiques générés par cette immobilisation reviendront à IBA ; quand
- (3) IBA peut contrôler la ressource et quand
- (4) le coût de cette immobilisation peut être mesuré de manière fiable.

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées au coût d'acquisition diminué de tout amortissement cumulé et de toute perte de valeur cumulée.

Le coût comprend la juste valeur de l'investissement consenti pour acquérir l'immobilisation ainsi que tous les coûts directement imputables à la transaction, tels les frais professionnels applicables ou les taxes non remboursables.

Les coûts indirects ainsi que les frais généraux sont exclus. Les dépenses reconnues auparavant comme charges ne sont pas incluses dans le coût de l'immobilisation.

Les coûts générés par la phase de recherche d'un projet interne sont pris en compte de résultats au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les coûts engendrés par la phase de développement d'un projet interne (projet de développement de produit ou projet IT) sont comptabilisés en tant qu'immobilisation si IBA est en mesure d'établir: la faisabilité technique du projet, son intention de mener à bien les développements, comment l'immobilisation incorporelle générera d'éventuels avantages économiques futurs (par exemple: l'existence d'un marché pour le produit de cette immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même), la disponibilité des ressources permettant de mener à bien le développement et sa capacité à mesurer de manière fiable les dépenses imputables.

Les frais de maintenance et de mises à jour mineures, dont l'objectif est de maintenir (plutôt que d'augmenter) le niveau de performance de l'immobilisation, sont pris en compte de résultats au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les critères de comptabilisation susmentionnés sont assez stricts et appliqués avec prudence.

Le coût des immobilisations incorporelles est alloué de manière systématique sur toute la durée de l'utilité de l'immobilisation, en appliquant la méthode linéaire.

Les durées d'utilité applicables sont:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Durée d'utilité
Coûts de développement de produits	3 ans, sauf si une durée d'utilité plus longue se justifie (ne dépassant toutefois pas 5 ans)
Coûts de développement IT pour les principaux logiciels (ERP p.ex.)	5 ans, sauf si une durée d'utilité plus longue se justifie
Autres logiciels	3 ans
Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques déposées, et autres droits similaires	3 ans, sauf si une durée d'utilité plus longue se justifie

L'amortissement ne commence que lorsque l'immobilisation est disponible à l'usage, afin de garantir la bonne correspondance des charges et des produits.

Le Groupe ne dispose pas d'immobilisations incorporelles à durée d'utilité illimitée pour ses activités poursuivies.

1.5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition diminué de tout amortissement cumulé et de toute perte de valeur cumulée.

Le coût comprend la juste valeur de l'investissement consenti pour acquérir l'immobilisation (net de tout rabais) ainsi que tous les frais directement liés à la mise en service de l'immobilisation pour l'usage auquel elle est destinée (taxes et droits à l'importation inclus). Ces frais directement imputables sont les coûts engendrés par la préparation du site, la livraison et l'installation, les frais professionnels applicables ainsi que le coût estimé du démantèlement de l'immobilisation, de son enlèvement et de la remise en état du site (dans la mesure où un tel coût est comptabilisé en tant que

provision). Chaque partie d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'élément est amortie séparément sur toute sa durée d'utilité en appliquant la méthode linéaire. Ce montant amortissable est le coût d'acquisition, sauf pour les véhicules. Pour ces derniers, il s'agit du coût d'acquisition diminué de la valeur résiduelle de l'immobilisation au terme de sa durée d'utilité.

Les coûts de réparation ou de maintenance destinés à restaurer et non à améliorer le niveau de performance de l'immobilisation sont pris en résultat à mesure qu'ils sont encourus.

Les durées d'utilité applicables sont :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Durée d'utilité
Terrains	Non amortis
Bâtiments de bureaux	33 ans
Bâtiments industriels	33 ans
Cyclotrons et casemates	15 ans, sauf dans certaines circonstances rares et spécifiques qui justifient une durée d'utilité différente
Équipement de laboratoire	5 ans
Autre équipement technique	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans (5 ans pour les grands ordinateurs centraux)
Mobilier et accessoires	5 à 10 ans
Véhicules	2 à 5 ans

1.5.1 TRANSACTIONS DE LOCATION-FINANCEMENT IMPLIQUANT IBA COMME PRENEUR DE BAIL

Un contrat de location-financement qui transfère substantiellement tous les risques et bénéfices de la propriété est comptabilisé en tant qu'actif et passif pour un montant égal à la juste valeur des actifs loués ou, si ce montant est inférieur, à la valeur actuelle des échéances minimales de la location-financement (= total des parts de capital et d'intérêt incluses dans les paiements des échéances). Les paiements des échéances sont répartis entre les frais financiers et la réduction de la dette constatée. Les règles en matière d'amortissement des immobilisations en location-financement sont identiques à celles applicables aux immobilisations similaires dont la Société est propriétaire.

1.6 PERTE DE VALEUR DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Une réduction de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'une immobilisation dépasse sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée des deux valeurs suivantes: la juste valeur diminuée des frais de vente (qui correspond aux liquidités qu'IBA peut récupérer par la vente) et la valeur d'utilité (qui correspond aux liquidités qu'IBA peut récupérer si le Groupe continue à faire usage de l'immobilisation).

Les tests de perte de valeur sont, si possible, exécutés sur des immobilisations individuelles. S'il s'avère toutefois que les immobilisations ne génèrent pas des flux de trésorerie dissociés, le test est exécuté au niveau de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartient l'immobilisation (unité génératrice de trésorerie ou UGT = le plus petit groupe d'immobilisations identifiable générant des liquidités de manière indépendante par rapport aux autres UGT).

Le goodwill généré par un regroupement d'entreprises est alloué aux UGT du Groupe susceptibles de tirer profit des synergies qui résultent de ce regroupement. Cette allocation repose sur l'évaluation par la Direction des synergies obtenues

et ne dépend pas de la localisation des immobilisations acquises.

Les tests de perte de valeur des goodwill (et de l'UGT liée) sont effectués annuellement (voire plus fréquemment selon les circonstances), puisque ceux-ci ne sont pas amortis, même si rien n'indique une éventuelle perte de valeur. Les autres immobilisations incorporelles et corporelles / UGT sont testées uniquement en présence d'un indice de perte de valeur de l'immobilisation.

Toute perte de valeur est tout d'abord déduite des goodwill. Toute perte de valeur dépassant la valeur comptable goodwill est ensuite déduite des autres immobilisations de l'UGT, uniquement si leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur comptable nette. Des reprises de pertes de valeur (autres que sur le goodwill) sont enregistrées lorsqu'elles sont justifiées.

1.7 STOCKS

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation à la date du bilan.

Le coût des stocks comprend tous les frais encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent – coûts de production indirects inclus. Les frais généraux administratifs qui ne contribuent pas à amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, les frais de vente, de stockage et les montants anormaux de déchets de fabrication ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

La méthode du coût standard est utilisée. Le coût standard d'un élément de stock en fin d'exercice est ajusté au coût réel. L'affectation de frais généraux fixes de production au coût de production des stocks se base sur la capacité normale des installations de production.

Le coût des stocks habituellement interchangeables est alloué au moyen de la formule du coût moyen pondéré. La même formule est utilisée pour tous les stocks dont la nature et l'utilisation sont similaires pour l'entité.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cadre des opérations courantes, diminué des coûts d'achèvement estimés

et des coûts estimés nécessaires à la réalisation de la vente (commissions de vente, par exemple).

IBA comptabilise une réduction de valeur lorsque la valeur nette de réalisation à la date du bilan est inférieure au coût.

IBA applique la règle suivante pour les réductions de valeur liées aux éléments à rotation lente:

- En l'absence de mouvement après 1 an: réduction de valeur sur 3 ans ;
- En cas de mouvement après la réduction de valeur: reprise de la réduction de valeur est actée.

La valeur des inventaires est cependant évaluée de manière individuelle en fin de période. Il est dérogé à la règle générale de réduction de valeur liée aux éléments à rotation lente ci-dessus lorsque cela est justifié par l'évaluation de manière individuelle.

1.8 RECONNAISSANCE DES REVENUS (SAUF COMMANDES EN COURS QUI SONT TRAITÉES DANS LA SECTION SUIVANTE)

Les revenus générés par la vente de biens sont reconnus lorsqu'une entité transfère les principaux risques et bénéfices de la propriété et que le recouvrement des créances liées est raisonnablement assuré.

La transaction n'est pas considérée comme une vente et les revenus ne sont pas reconnus lorsque :

- (1) IBA reste engagée pour cause de performances insatisfaisantes non couvertes par les dispositions de garantie normales ;
- (2) les recettes des revenus d'une vente particulière dépendent des revenus que l'acheteur tirera de sa vente des biens ;
- (3) l'acheteur a la capacité d'annuler l'achat pour une raison stipulée dans le contrat de vente ; et
- (4) IBA ne peut évaluer la probabilité d'un retour.

Les revenus sont normalement reconnus lorsque l'acheteur réceptionne la livraison et que l'installation et l'inspection sont terminées. Les revenus sont cependant immédiatement reconnus à la réception de la livraison par l'acheteur, lorsque l'installation est simple par nature.

Les revenus générés par la prestation de services sont reconnus compte tenu de l'état d'avancement de la transaction à la date du bilan, en appliquant des règles similaires à celles en vigueur pour les commandes en cours (cf. section suivante): les revenus sont reconnus au fur et à mesure que les coûts afférents sont encourus. Les revenus sont répartis uniformément sur la période de prestation des services, sauf s'il est évident que les coûts ne sont pas encourus de manière linéaire.

Les critères de reconnaissance sont appliqués aux éléments distincts et identifiables d'une seule transaction quand il est nécessaire de refléter la substance de la transaction.

Les revenus d'intérêts sont reconnus en appliquant la méthode du rendement réel. Les royalties sont reconnues sur la base des droits constatés, conformément à l'objet de l'accord en question. Les dividendes relatifs à l'année N sont comptabilisés lorsqu'est établi le droit de l'actionnaire à en recevoir le paiement (c.-à-d. au cours de l'année N+1).

1.9 COMMANDES EN COURS

Les coûts des contrats comprennent :

- Les coûts de production directs et indirects (comme pour les stocks, cf. ci-dessus) ;
- Tout autre coût à la charge spécifique du client conformément au contrat ;
- Les coûts encourus pour obtenir le contrat, lorsque ces coûts peuvent être identifiés de manière univoque et mesurés de manière fiable et que la conclusion du contrat est probable.

Lorsque le résultat d'une commande en cours (c.-à-d. l'estimation de la marge finale) peut être estimé de manière fiable, les commandes en cours sont évaluées au coût de production, augmenté – en fonction de l'état d'avancement du contrat – de la différence entre le prix du contrat et le coût de production (méthode du "pourcentage d'avancement des travaux").

L'état d'avancement des travaux est déterminé sur la base des coûts réels encourus au jour d'évaluation comparés aux coûts estimés jusqu'à l'achèvement (les coûts qui ne reflètent pas les travaux effectués, tel que les commissions et les royalties sont exclus de ce calcul). Le pourcentage d'avancement est appliqué sur une base cumulative.

Lorsqu'il est impossible de fournir une estimation fiable de l'issue du contrat, les revenus sont reconnus uniquement à hauteur des coûts encourus susceptibles d'être récupérés ; les coûts contractuels sont pris en résultat à mesure qu'ils sont encourus. S'il est probable que le total des coûts contractuels dépassera l'ensemble des revenus générés par le contrat, les pertes escomptées sont immédiatement prises en compte de résultats et une provision pour pertes à terminaison est enregistrée.

Le Groupe présente à l'actif le montant net exigible des clients pour les travaux relatifs à toutes les commandes en cours pour lesquels les coûts encourus augmentés des bénéfices reconnus (diminués des pertes reconnues) dépassent les acomptes facturés. Les factures que les clients doivent encore régler et les retenues sont incluses dans les créances commerciales.

Le Groupe présente au passif le montant net dû aux clients pour les travaux relatifs à toutes les commandes en cours pour lesquelles les acomptes facturés dépassent les coûts encourus augmentés des bénéfices reconnus (diminués des pertes reconnues).

Lorsque des garanties financières doivent être fournies à des tiers dans le cadre d'un contrat et que ces garanties entraînent un risque financier pour IBA, un passif financier est comptabilisé.

1.10 CRÉANCES

Les créances sont comptabilisées au départ à leur juste valeur et ensuite évaluées au coût amorti, c.-à-d. à la valeur actuelle nette du montant à encaisser.

La créance est valorisée à sa valeur nominale, sauf si l'impact de l'actualisation est significatif. La valeur d'une créance est réduite lorsque son recouvrement est incertain ou douteux, totalement ou en partie.

De façon générale, IBA applique la règle ci-dessous pour acter des réductions de valeur sur créances irrécouvrables ou douteuses:

- 25% après 90 jours de retard ;
- 50% après 180 jours de retard ;
- 75% après 270 jours de retard ;
- 100% après 360 jours de retard.

La probabilité de recouvrement des créances est cependant évaluée de manière individuelle. Il est

dérogué à la règle générale ci-dessus lorsque cela se justifie.

1.11 ACTIFS FINANCIERS

Le Groupe classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes: prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente et actifs financiers valorisés à leur juste valeur par le compte de résultats.

Les prêts et les créances sont des actifs financiers n'ayant pas la nature d'instruments dérivés, aux échéances de paiements fixées ou déterminables, non cotés sur un marché actif et sans intention de négocie.

Les gains sur les prêts et les créances sont comptabilisés lorsque ces derniers sont décomptabilisés. Les pertes sont reconnues dès que les prêts et créances doivent être réduits de valeur.

Les dépôts à terme ayant une échéance supérieure à 3 mois sont classés dans la catégorie des prêts et créances conformément à IAS 39.

Les investissements en titres productifs d'intérêts et en actions (autres que les actions dans les filiales, joint-ventures et associés) sont comptabilisés comme actifs financiers disponibles à la vente. Ils sont enregistrés à leur juste valeur, avec les gains et pertes enregistrés dans les fonds propres, jusqu'à leur perte de valeur ou leur vente. Les gains ou pertes accumulés dans les fonds propres sont alors retraités dans le compte de résultats.

Dans le cas d'un actif financier classé comme disponible à la vente, une baisse importante ou prolongée de sa juste valeur en deçà de son coût constitue une valeur objective de perte de valeur. Les critères retenus afin de définir une baisse importante ou prolongée sont une perte de valeur de plus de 25% durant une période continue de 6 mois. Les pertes de valeur sur ces instruments sont comptabilisées en charges dans le compte de résultats.

Leur augmentation de juste valeur, après leur perte de valeur, est reconnue directement en capitaux propres.

Lorsqu'il existe des indicateurs de perte de valeur, tous les actifs financiers sont soumis à un test de

perte de valeur. Ces indicateurs doivent fournir des preuves objectives de la perte de valeur résultant d'un événement passé survenu après la comptabilisation initiale de l'actif.

Les pertes susceptibles d'être provoquées par des événements futurs ne sont pas reconnues, quelle que soit leur probabilité.

1.12 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les soldes de trésorerie sont enregistrés à leur valeur nominale. Les équivalents de trésorerie sont des investissements très liquides à court terme pouvant être utilisés pour tout objet dont la date d'échéance ne dépasse pas les trois mois suivant la date d'acquisition. Pour le tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les découverts bancaires.

Si un montant de liquidité est bloqué sur un compte afin de satisfaire un objet particulier, mais placé sur des investissements très liquides, renouvelés à chaque échéance, jusqu'à l'échéance utile de l'objet particulier, alors ces équivalents de trésorerie sont considérés comme restreints et classés en autres actifs à long terme.

1.13 COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

Les charges à reporter correspondent au montant proportionnel des frais encourus au cours du présent exercice ou des exercices précédents présentant un lien avec un ou plusieurs exercices ultérieurs. Les produits acquis sont constitués par le montant proportionnel des revenus liés à l'exercice en cours ou aux précédents dont l'encaissement est reporté aux exercices ultérieurs.

1.14 CAPITAL SOUSCRIT

Les actions ordinaires sont classées dans la rubrique "Capital souscrit". Les actions propres sont déduites des fonds propres. Les mouvements des actions propres n'affectent pas le compte de résultats.

1.15 SUBSIDES EN CAPITAL

Les subsides en capital sont enregistrés en tant que produits à reporter. Les subsides sont reconnus en tant que revenus au même rythme que l'amortissement des immobilisations y relatives. Quand les subsides sont relatifs à une charge non capitalisée, ils sont reconnus en tant que revenus de manière systématique sur la période où la charge qu'ils sont censés compenser a été prise.

1.16 PROVISIONS

Une provision est comptabilisée uniquement lorsque:

- IBA a l'obligation de transférer des bénéfices économiques à cause d'événements passés ;
- Il est probable (plus que le contraire) qu'un tel transfert sera requis pour qu'IBA s'acquitte de cette obligation ;
- Il est possible d'estimer de manière fiable le montant de l'obligation.

Lorsqu'il est probable que l'impact sera matériel (pour les provisions à long terme), le montant comptabilisé en tant que provision est estimé sur la base de sa valeur actuelle nette (facteur d'actualisation). L'augmentation de la provision due au passage du temps est comptabilisée dans les charges financières.

Une obligation résulte d'un événement contraignant et peut prendre la forme soit d'une obligation légale, soit d'une obligation implicite (il y a obligation implicite lorsque les pratiques passées d'IBA suivent un schéma établi, indiquant aux autres parties que la Société va accepter certaines responsabilités ; ces pratiques ont en définitive suscité des attentes fondées dans le chef des autres parties qu'IBA va décharger de leurs responsabilités). Un événement contraignant ne laisse à IBA aucun autre choix réaliste que de s'acquitter de l'obligation, indépendamment de ses actions futures.

Les provisions pour les coûts de remise en état, de restauration et de démantèlement des sites sont enregistrées de manière appropriée en appliquant les dispositions ci-dessus.

Si IBA a signé un contrat onéreux (les coûts inévitables pour s'acquitter des obligations contractuelles dépassent les avantages économiques dont IBA espère bénéficier au titre du

contrat), l'obligation dans le cadre du contrat est comptabilisée en tant que provision.

Une provision pour restructuration est enregistrée uniquement si IBA démontre que la Société se trouve dans l'obligation de restructurer à la date de clôture. L'obligation doit être démontrée comme suit: (a) élaborer un plan officiel et détaillé qui identifie les principales caractéristiques de la restructuration ; (b) susciter chez les personnes concernées des attentes fondées selon lesquelles IBA va procéder à la restructuration en commençant par mettre ce plan en œuvre ou en annonçant ses traits principaux aux personnes concernées.

1.17 PENSIONS ET AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL

1.17.1 PENSIONS

Le Groupe gère un régime à cotisations définies financé par des versements à une compagnie d'assurances. L'employeur garantit un rendement minimum de 3,25% sur les cotisations de l'employeur correspondant à un risque financier à la charge du Groupe.

Le Groupe a choisi de comptabiliser ces plans en utilisant la méthode de la valeur intrinsèque à la place de la méthode des unités de crédit projetées lorsque le rendement minimum garanti par la compagnie d'assurances est réalisé sur une période à long terme. Dans le cas où la valeur intrinsèque du régime à cotisations définies est inférieure à la valeur de l'actif du plan sur une base individuelle, une charge est comptabilisée dans le compte de résultats et une provision est constituée pour couvrir le déficit.

Les cotisations sont comptabilisées comme des charges de personnel lorsqu'elles sont dues. Les avances de cotisations sont comptabilisées comme un actif dans la mesure où un remboursement en espèces ou une réduction dans les paiements futurs est disponible.

Le Groupe dispose de régimes à prestations définies uniquement pour les sociétés mises en équivalence. Elles n'apparaissent dès lors pas dans les provisions. Ces avantages représentent:

- Les droits acquis par le personnel présent à la clôture de l'exercice au titre des avantages,

compléments et autres indemnités de retraite, non couverts par des fonds de retraite ou d'assurance;

- Les droits acquis au titre de l'abaissement de l'âge de la retraite relatif au personnel travaillant ou ayant travaillé en zones exposées.

Les obligations résultant de l'application de ces régimes sociaux sont des régimes de retraite à prestations définies qui ont la particularité de définir un montant de prestations qu'un employé recevra lors de son départ en retraite, généralement dépendant d'un ou plusieurs facteurs tels que l'âge, les années de service et le salaire.

Pour les régimes de retraite à prestations définies, les charges liées aux régimes sont évaluées séparément pour chaque régime de retraite en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette dernière considère que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations. Suivant cette méthode, le coût du régime est comptabilisé en charges dans le compte de résultats de façon à répartir ce coût de manière régulière durant la carrière des travailleurs participant aux régimes de retraite et ce, sur la base des recommandations d'actuaires qui effectuent une évaluation complète de ces régimes de retraite chaque année. Les montants comptabilisés en compte de résultats comprennent le coût des services rendus, le coût des services passés et les effets de toute réduction ou liquidation de régime. Le coût financier net est comptabilisé en charges financières. Les obligations relatives aux régimes de retraite comptabilisées au bilan sont évaluées sur la base de la valeur actuelle des futurs flux sortants de trésorerie, calculée en utilisant des taux d'intérêt correspondant à ceux applicables aux obligations d'entreprises de première catégorie, qui ont une date d'échéance presque similaire à celles des passifs correspondants, diminués de la juste valeur de tous les actifs du régime de retraite. Les coûts des services passés résultent de l'adoption ou du changement apportés à un régime de retraite. Ils sont comptabilisés en charges au cours de l'exercice où ils se produisent.

Les écarts actuariels comprennent, pour les actifs et passifs, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit, et les effets des changements des hypothèses actuarielles sur les passifs des

plans. Les écarts actuariels sont entièrement comptabilisés en autres éléments du résultat global au cours de leur période d'apparition.

1.17.2 PLANS D'OPTIONS SUR ACTIONS ET PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Les paiements fondés sur des actions regroupent les transactions réglées par des actions, les options sur actions ou d'autres instruments de capitaux propres (accordés aux employés ou aux autres parties), et les transactions réglées en liquide ou par d'autres actifs lorsque le montant à payer repose sur le prix des actions du Groupe.

Toutes les transactions qui entraînent un paiement fondé sur des actions sont prises en charges.

Les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres sont évaluées à la juste valeur des biens ou services reçus à la date de comptabilisation des biens et services par le Groupe. Si la juste valeur des biens et services ne peut être estimée, elle est évaluée à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Les paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres ne sont pas réévalués.

1.18 IMPÔTS DIFFÉRÉS

La méthode exhaustive et la méthode du report variable sont utilisées. Les impôts différés sont enregistrés sur les différences temporaires entre la valeur comptable des postes du bilan et leur base d'imposition, en utilisant le taux d'imposition qui devrait être appliqué au moment où l'actif est réalisé ou le passif réglé.

Il existe trois exceptions au principe général selon lequel les impôts différés sont enregistrés sur les différences temporaires. Les impôts différés ne sont pas enregistrés sur:

- Les goodwill non amortis à des fins fiscales ;
- La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction autre que le regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le profit comptable, ni le profit imposable ;
- Les investissements dans les filiales, divisions, associés et joint-ventures (les impôts différés ne sont comptabilisés que quand IBA ne contrôle

pas la distribution ou qu'il est probable que des dividendes vont être distribués dans un avenir prévisible si IBA contrôle la distribution).

Un actif d'impôts différés est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable que l'on disposera d'un bénéfice imposable sur lequel il sera possible d'imputer ces différences temporaires déductibles. Le même principe s'applique à la comptabilisation des actifs d'impôts différés pour les pertes fiscales reportées et inutilisées. Cette estimation est soumise au principe de prudence.

Une période de 4 ans est prise en compte pour la détermination de la période de récupération des impôts.

Les impôts différés sont calculés au niveau de chacune des entités fiscales au sein du Groupe. IBA est en mesure de compenser les actifs et passifs d'impôts différés uniquement si les soldes différés se réfèrent à des impôts sur le résultat prélevés par une seule et même autorité fiscale.

1.19 DETTES DONT LA DURÉE RÉSIDUELLE EST INFÉRIEURE OU SUPÉRIEURE À UN AN

Les dettes dont la durée résiduelle est inférieure ou supérieure à un an sont évaluées au coût amorti, c.-à-d. à la valeur nette actuelle du montant à débourser.

La valeur nominale est prise en compte, sauf si l'impact de l'actualisation est significatif.

1.20 COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

Les charges à imputer correspondent au montant proportionnel des frais qui seront payés au cours d'un exercice ultérieur mais qui se rapportent à un exercice précédent. Les produits à reporter correspondent au montant proportionnel du revenu reçu au cours de l'exercice courant ou des exercices précédents mais qui se rapporte à un exercice ultérieur.

1.21 TRANSACTIONS EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Les transactions en devises étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle de l'entité du Groupe prenant part à la transaction, en appliquant les taux de change en vigueur aux dates des transactions concernées.

Les gains et pertes de change générés par le règlement de ces transactions et par la conversion des actifs et passifs monétaires en devises étrangères aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice sont comptabilisés dans le compte de résultats.

Les différences de change générées par la consolidation des postes monétaires faisant partie des investissements nets d'une entité déclarante dans une entité étrangère (c.-à-d. lorsque le règlement n'est ni planifié, ni susceptible de se produire dans un avenir prévisible) sont enregistrées en fonds propres lorsque les deux conditions ci-dessous sont remplies:

- (1) le prêt est effectué soit dans la devise fonctionnelle de l'entité déclarante ou de l'opération étrangère ; et
- (2) le prêt est effectué entre l'entité déclarante et une opération étrangère.

1.22 PRODUITS DÉRIVÉS ET COUVERTURES DE RISQUES DE CHANGE

Les instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur dès le jour de la passation des contrats.

Les variations de la juste valeur des instruments dérivés sont comptabilisées via le compte de résultats, sauf s'ils sont considérés comme des opérations de couverture des flux de trésorerie au titre d'IAS 39.

Le Groupe considère certaines transactions dérivées comme des opérations de couverture de la variabilité de la juste valeur des actifs et passifs comptabilisés (couvertures de la juste valeur), ou comme un engagement ferme non comptabilisé, ou comme couverture de la variabilité des flux de trésorerie imputable à un risque particulier associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction dont la

probabilité de réalisation est élevée (couvertures des flux de trésorerie).

Le Groupe documente au début de la transaction la relation unissant les instruments de couverture et le poste couvert ainsi que ses objectifs et stratégies en matière de gestion des risques pour la réalisation des différentes opérations de couverture. Le Groupe documente également son évaluation, tant au début de la couverture que de manière suivie. Il établit en outre si les transactions dérivées utilisées dans les opérations de couverture présentent ou non un degré d'efficacité élevé sur le plan de la compensation des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des postes couverts.

a) Couvertures de la juste valeur

Toute variation de la juste valeur des transactions dérivées considérées et qualifiées en tant qu'opérations de couverture de la juste valeur est enregistrée dans le compte de résultats. Il en est de même pour toute variation de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert attribuable au risque couvert.

b) Couvertures des flux de trésorerie

La part effective des variations de la juste valeur des transactions dérivées, considérées et qualifiées en tant qu'opérations de couverture des flux de trésorerie, est comptabilisée dans les fonds propres. Le gain ou la perte liée à la part ineffective de la couverture est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultats.

Les montants accumulés en fonds propres sont recyclés dans le compte de résultats pendant les exercices au cours desquels le poste couvert affecte les profits ou les pertes (le jour de la vente prévue couverte, par exemple).

Lorsqu'un instrument de couverture vient à échéance ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne répond plus aux critères de comptabilisation des couvertures, tout gain ou perte cumulé dans les fonds propres à cette date reste dans les fonds propres et est reconnu au compte de résultats quand la transaction prévue est finalement reconnue dans le compte de résultats. Lorsqu'une transaction prévue ne doit plus avoir lieu, le gain ou la perte cumulée déclaré en fonds propres est immédiatement transféré dans le compte de résultats.

c) Dérivés ne répondant pas aux critères de comptabilisation des couvertures

Certains instruments dérivés ne répondent pas aux critères de comptabilisation des couvertures. Ces instruments dérivés sont reconnus à leur juste valeur dans le bilan ; les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultats.

Ces instruments sont alors qualifiés de couverture économique dans la mesure où leur objectif n'est pas de spéculer sur des positions.

Le Groupe ne détient d'ailleurs aucun instrument dérivé à titre spéculatif.

1.23 SECTEURS OPÉRATIONNELS

Un secteur d'activités est un groupe d'actifs et d'opérations engagé dans la fourniture de produits ou la prestation de services et exposé à des risques et retours autres que ceux des autres secteurs d'activités.

Un secteur géographique est engagé dans la fourniture de produits ou la prestation de services au sein d'un environnement économique particulier, exposé à des risques et retours autres que ceux des secteurs actifs dans d'autres environnements économiques.

2. DESCRIPTION DES RÈGLES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

2.1 ÉLÉMENTS DE RISQUE FINANCIER

Les activités du Groupe l'exposent à divers risques financiers: risque du marché surtout (risque de change inclus), risque de crédit, risque de liquidité, risque de taux d'intérêt et risque sur matières premières et autres.

La politique générale de gestion des risques financiers du Groupe est axée sur l'imprévisibilité des marchés financiers et tente de minimiser les possibles effets contraires sur les performances financières du Groupe. Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition à certains risques.

La gestion des risques financiers est assurée par un département de trésorerie central (la trésorerie du Groupe) conformément aux règles approuvées par le Comité d'audit du Conseil d'administration. Ces règles établissent des principes écrits de gestion générale des risques financiers ainsi que des règles écrites couvrant certains domaines spécifiques, tels le risque de change, l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou non et l'investissement des surplus de liquidités. La trésorerie du Groupe identifie, évalue et couvre les risques financiers en coopération étroite avec les unités opérationnelles du Groupe.

2.1.1 RISQUE DU MARCHÉ

a) Risque de change

Le Groupe est actif dans le monde entier et est exposé au risque de change généré par l'utilisation de différentes devises, principalement le dollar américain, le yuan chinois, la couronne tchèque, le zloty polonais, le rouble russe, la livre sterling et la couronne suédoise.

Le risque de change résulte des transactions commerciales futures et engagées, des actifs et passifs financiers reconnus et des investissements nets dans des opérations étrangères.

Afin de gérer le risque de change résultant des transactions commerciales futures et engagées, des actifs et passifs financiers reconnus et libellés dans

une autre devise que la devise fonctionnelle de l'entité, les entités du Groupe ont recours à des contrats à terme en devise étrangère, négociés avec la trésorerie du Groupe. Cette dernière est chargée de couvrir la position nette du Groupe dans chacune des devises étrangères en concluant avec les banques, dans la mesure du possible et lorsque cette démarche est pertinente, des contrats à terme libellés dans les devises concernées.

Aux fins d'information sectorielle, chaque filiale élaboré des contrats avec la trésorerie du Groupe au titre d'opérations de couverture de la juste valeur ou des flux de trésorerie, selon le cas.

Des contrats de change externes sont élaborés au niveau du Groupe au titre d'opérations de couverture des risques de change sur des actifs, des passifs ou des transactions spécifiques, engagées ou à venir, en termes bruts.

La politique générale du Groupe en matière de couverture consiste à couvrir tous les contrats de vente confirmés libellés dans une devise étrangère, ainsi que les flux de trésorerie nets escomptés lorsqu'une estimation raisonnable est possible. La documentation ad hoc est rédigée conformément à IAS 39. Le CFO approuve et le CEO est informé des transactions de couverture majeures et le reporting est présenté au moins quatre fois l'an au Comité d'audit.

Le Groupe souscrit à des prêts internes libellés dans des devises étrangères afin de financer certaines filiales, ce qui expose le Groupe à des fluctuations de change.

Le Groupe possède certains investissements dans des opérations étrangères, dont les actifs nets sont exposés à des risques de change des devises étrangères. Le Groupe gère l'exposition aux devises des actifs nets de ses opérations à l'étranger tout d'abord par des prêts libellés dans les devises étrangères concernées.

Le secteur d'activités Dosimétrie et les prestations de services de la Protonthérapie sont impactés par les fluctuations de taux de change de l'USD par rapport à l'EUR. En 2015, une fluctuation de -3% de l'USD

par rapport à l'EUR aurait affecté négativement les ventes de la Dosimétrie de -1,1%. En 2015, une fluctuation de -3% de l'USD par rapport à l'EUR aurait affecté négativement les ventes de prestations de services de la Protonthérapie de -2,2%.

L'exposition du Groupe aux fluctuations du Yuan chinois, de la couronne tchèque, du Zloty polonais, de la livre sterling et du rouble russe n'est pas matérielle pour le Groupe.

Risque de change sur les transactions en devises étrangères:

Le Groupe est exposé au risque de change lié aux achats et ventes réalisés dans des devises autres que la devise fonctionnelle de l'entité réalisant la transaction. La Société mère du Groupe opérant en euros mais réalisant certaines transactions d'achats/ventes exprimées entre autres en dollars américains.

Approximativement 24% des ventes du Groupe (11% en 2014) (à périmètre de consolidation identique à celui de 2014) sont libellées dans une devise autre que la devise fonctionnelle de l'entité réalisant la transaction, tandis que 92,4% des coûts (93,7% en 2014) (à périmètre de consolidation identique à celui de 2014) sont libellés dans la devise fonctionnelle de l'entité encourant ces coûts. Lorsque le Groupe considère qu'il n'y a pas de couverture naturelle possible, des contrats de change à terme ou des options sur devises sont utilisés pour couvrir le risque de change encouru.

b) Autres risques du marché

Le Groupe était exposé au risque de contrepartie en raison des papiers commerciaux et parts dans des fonds d'investissements détenus par les sociétés mises en équivalence et pour lesquelles IBA était engagée pendant 5 ans à supporter les écarts entre les actifs cantonnés et les provisions de démantèlement de Rose Holding SARL (voir note 3.B.). Le risque était atténué par la sélection rigoureuse de produits de placement à évaluation élevée et à haut degré de liquidité.

Ce risque n'existe plus depuis la cession d'IBA Molecular fin mars 2016.

2.1.2 RISQUE DE CRÉDIT

Le Groupe n'est pas exposé de manière significative au risque de crédit. La politique de la Société quant aux contrats majeurs consiste à obtenir des lettres de crédit appropriées délivrées avant la livraison de l'équipement.

La Société a également conclu un accord général avec l'Office nationale du ducroire (ONDD), qui prévoit la couverture systématique des transactions portant sur des grands équipements.

Le tableau repris en section 2.2 présente les actifs financiers du Groupe à leur valeur comptable ainsi qu'à leur juste valeur. La valeur nette comptable de ces actifs financiers représente le risque de crédit maximal auquel est exposé le Groupe.

La juste valeur d'un actif financier représente le prix auquel une tierce partie pourrait accepter de reprendre les droits ou obligations liés à cet actif financier.

2.1.3 RISQUE DE LIQUIDITÉ

La gestion prudente du risque de liquidité implique le maintien d'un volume suffisant de liquidités et de titres négociables ainsi que la disponibilité d'un financement par un montant adéquat de lignes de crédit. Compte tenu de la nature dynamique des activités sous-jacentes, la trésorerie du Groupe vise à préserver la flexibilité de son financement en gardant des lignes de crédit disponibles.

Fin 2009, IBA avait renforcé sa disponibilité de financement par l'obtention d'une facilité de crédit à long terme de 50 millions d'euros auprès de la BEI (Banque Européenne d'Investissement) dans le cadre du financement de projets de recherche et développement. Dans le cadre de ce financement, le Groupe s'engage à respecter certains covenants relatifs au niveau de l'endettement du Groupe.

Suite aux transactions avec SK Capital Partners et Argos Soditic, les termes et conditions de cette ligne de crédit ont été modifiés. Les 20 millions d'euros non utilisés de cette ligne de crédit ont été annulés comme prévu dans le contrat à fin 2013.

Au 31 décembre 2015, le Groupe avait tiré sur cette ligne de crédit à hauteur d'EUR 30 millions et avait effectué des remboursements pour EUR 13,75 millions (dont EUR 5 millions en 2015).

En janvier 2016, le Groupe a introduit une notice de remboursement anticipé pour la totalité du solde restant dû à la Banque Européenne d'Investissement afin de pouvoir se refinancer sur le marché le montant non remboursé à un coût de financement moyen plus faible (remboursement d'EUR 10 millions à fin février 2016 et d'EUR 6,25 millions à fin mars 2016).

En 2012, IBA a renforcé sa disponibilité de financement par l'obtention d'une facilité de crédit à long terme d'EUR 20 millions auprès de la SRIW. Dans le cadre de ce financement, le Groupe s'engage à respecter certains covenants relatifs au fonds propres d'IBA SA.

Au 31 décembre 2015, le Groupe avait tiré sur cette ligne de crédit à hauteur d'EUR 20 millions et avait effectué des remboursements pour EUR 10 millions (EUR 10 millions en 2014).

En 2014, les capitaux propres du Groupe avaient été renforcés par un nouvel accord financier avec la S.R.I.W. En effet, un "reverse convertible bond" avait été mis en place et permettait au Groupe de demander la conversion de cette obligation en

actions ordinaires à tout moment avant le 31 décembre 2015. Au 31 décembre 2015, le "reverse convertible bond" de la SRIW n'ayant pas été converti en capital, celui-ci est redevenu un emprunt subordonné normal qui a augmenté le montant de nos lignes de crédit utilisées à concurrence d'EUR 5 millions.

En 2014, IBA a renforcé sa disponibilité de financement par l'obtention d'une ligne prêt subordonné à long terme d'EUR 9 millions auprès de la SFPI. Au 31 décembre 2015, le Groupe n'avait pas tiré sur ce prêt.

Au 31 décembre 2015, le Groupe dispose au total de lignes de crédit à hauteur d'EUR 70,25 millions dont 44,5% sont utilisées à ce jour.

Les tableaux ci-dessous présentent l'échéancier des passifs financiers du Groupe:

31 DECEMBRE 2014 (EUR 000)	Exigible	Moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
PASSIFS FINANCIERS						
Dettes bancaires	0	6 293	6 093	14 790	9 874	37 050
Dettes de location-financement	0	230	225	230	0	685
Dettes commerciales	15 890	20 255	0	0	0	36 145
Autres passifs financiers LT et CT	0	109 942	3 794	153	0	113 889
TOTAL	15 890	136 720	10 112	15 173	9 874	187 769

31 DECEMBRE 2015 (EUR 000)	Exigible	Moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
PASSIFS FINANCIERS						
Dettes bancaires	0	17 184	760	6 975	11 194	36 113
Dettes de location-financement	0	225	230	0	0	455
Dettes commerciales	23 675	21 212	0	0	0	44 887
Autres passifs financiers LT et CT	0	137 518	4 041	0	0	141 559
TOTAL	23 675	176 139	5 031	6 975	11 194	223 014

Les tableaux ci-dessous présentent l'échéancier des actifs financiers du Groupe:

31 DECEMBRE 2014 (EUR 000)	Echu	Moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
ACTIFS FINANCIERS						
Créances commerciales	24 735	30 064	0	0	0	54 799
Autres actifs LT et CT	3 701	16 949	3 243	10 974	6 324	41 191
TOTAL	28 436	47 013	3 243	10 974	6 324	95 990

31 DECEMBRE 2015 (EUR 000)	Echu	Moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
ACTIFS FINANCIERS						
Créances commerciales	32 886	27 052	0	0	0	59 938
Autres actifs LT et CT	2 491	79 777	1 735	3 813	11 922	99 738
TOTAL	35 377	106 829	1 735	3 813	11 922	159 676

2.1.4 RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

L'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt est essentiellement générée par les dettes financières à long terme à taux flottants contractées par le Groupe. Lorsque le Groupe estime que la fluctuation des taux d'intérêt pourrait avoir un impact significatif sur ses résultats financiers, le Groupe utilisera des swaps de taux d'intérêt afin de limiter cet impact.

IBA n'applique pas la comptabilité de couverture pour ces transactions ; ces couvertures sont alors revalorisées par le biais du compte de résultats.

A fin 2014 et 2015, le Groupe n'a plus de swaps de taux d'intérêt.

L'analyse de l'impact d'une fluctuation de 1% des taux d'intérêt (analyse de sensibilité) sur le compte de résultats et les capitaux propres d'un endettement financier net moyen d'EUR 30,4 millions en 2015 (38,7 millions en 2014 – l'impact d'EUR -/+0,39 million) serait d'EUR -/+0,30 million.

2.2 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS – INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Les actifs et passifs financiers du Groupe sont valorisés comme suit:

EUR 000	Catégorie	31 Décembre 2014		31 Décembre 2015	
		Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable	Juste valeur
ACTIFS FINANCIERS					
Créances commerciales	Prêts et créances	54 799	54 799	59 938	59 938
Créances à long terme sur commandes en cours	Prêts et créances	925	925	882	882
Actifs financiers disponibles à la vente	Disponible à la vente	0	0	0	0
Créances à long terme relatives au démantèlement de sites	Prêts et créances	0	0	0	0
Autres créances à long terme	Prêts et créances	19 614	19 614	15 809	15 809
Créances non commerciales et acomptes sur commandes	Prêts et créances	10 046	10 046	11 927	11 927
Autres créances à court terme	Prêts et créances	10 224	10 224	69 919	69 919
Autres investissements	Disponible à la vente	407	407	7 116	7 116
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances	37 176	37 176	81 715	81 715
Produits dérivés de couverture	Comptabilité de couverture	2	2	1 065	1 065
Produits dérivés – autres	JVR2	380	380	136	136
TOTAL		133 573	133 573	248 507	248 507
PASSIFS FINANCIERS					
Prêts bancaires	PFCA	31 250	31 250	31 250	31 250
Dettes de location-financement	PFCA	625	625	424	424
Dettes commerciales	PFCA	36 145	36 145	44 887	44 887
Produits dérivés de couverture	Comptabilité de couverture	2 361	2 361	2 836	2 836
Produits dérivés – autres	JVR2	280	280	153	153
Autres dettes à long terme	PFCA	3 066	3 066	3 162	3 162
Montants dus aux clients sur commandes en cours	PFCA	81 237	81 237	104 620	104 620
Dettes sociales	PFCA	11 344	11 344	11 930	11 930
Autres dettes à court terme	PFCA	15 415	15 415	18 783	18 783
Dettes fiscales à court terme	PFCA	186	186	75	75
Crédit bancaire à court terme	PFCA	0	0	0	0
TOTAL		181 909	181 909	218 120	218 120

Au 31 décembre 2014 et 2015, la valeur nette comptable de ces actifs et passifs financiers n'était pas significativement différente de leur juste valeur.

Les rubriques "Produits dérivés de couverture" et "Produits dérivés – autres" à l'actif et au passif incluent la juste valeur des contrats de change à terme et des swaps sur devises.

Le Groupe peut, au gré de l'évolution de sa stratégie, acquérir des participations ne donnant pas le contrôle auprès de sociétés tierces. Ces participations sont présentées en catégorie "Disponible à la vente".

PFCA : Passif financier évalué au coût amorti.

JVR1 : Juste valeur par le compte de résultats, détenus à des fins de transactions.

JVR2 : Juste valeur par le compte de résultats, actif intégrant un produit dérivé dont la valeur n'a pas pu être séparée du principal.

2.3 CATÉGORIES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou celui qui serait payé pour transférer un passif lors d'une transaction ordonnée entre les participants du marché à la date d'évaluation. En conformité avec IAS 39, tous les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan.

La juste valeur des instruments financiers dérivés est soit le prix du marché ou est soit calculée à l'aide de modèles de tarification prenant en compte les taux actuels du marché. La juste valeur des instruments de couverture est définie à l'aide de techniques de valorisation communément utilisées sur les marchés financiers et fournies par des sources financières fiables. Les justes valeurs sont calculées sur la base des dates de transaction des instruments utilisés.

La juste valeur de ces instruments reflète généralement le montant estimé qu'IBA recevrait pour le règlement de contrats favorables ou serait tenue de payer pour terminer des contrats défavorables à la date de clôture, et prend ainsi en compte les gains ou pertes non réalisés sur les contrats en cours.

En application d'IFRS 13 Évaluation de la juste valeur, le tableau suivant présente une analyse des instruments financiers qui sont évalués après la comptabilisation initiale aux justes valeurs, regroupées en niveaux de 1 à 3 en fonction de la mesure dans laquelle la juste valeur est observable.

- Niveau 1 évaluations à la juste valeur sont ceux dérivés de prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 évaluations à la juste valeur sont ceux dérivés de données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix).
- Niveau 3 évaluations à la juste valeur sont ceux dérivés de techniques d'évaluation pour lesquels le niveau le plus bas qui est significatif pour l'évaluation de la juste valeur est inobservable.

Durant l'exercice écoulé, il n'y a pas eu de transfert entre les différentes catégories présentées ci-dessous.

(EUR 000)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	31 Décembre 2014
- Contrats de change à terme	2			2
- Swaps de taux de change	0			0
Actifs financiers comptabilisés selon la comptabilité de couverture	2			2
- Contrats de change à terme	0			0
- Swaps de taux de change	380			380
- Autres actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultats		26 219		26 219
Actifs financiers à leur juste valeur par le compte de résultats	380	26 219		26 599
- Contrats de change à terme	1 991			1 991
- Swaps de taux de change	370			370
Passifs financiers comptabilisés selon la comptabilité de couverture	2 361			2 361
- Contrats de change à terme	211			211
- Swaps de taux de change	69			69
Passifs financiers à leur juste valeur par le compte de résultats	280			280

(EUR 000)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	31 Décembre 2015
- Contrats de change à terme	1 065			1 065
- Swaps de taux de change	0			0
Actifs financiers comptabilisés selon la comptabilité de couverture	1 065			1 065
- Contrats de change à terme	44			44
- Swaps de taux de change	92			92
- Autres actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultats		0		0
Actifs financiers à leur juste valeur par le compte de résultats	136	0		136
- Contrats de change à terme	2 467			2 467
- Swaps de taux de change	369			369
Passifs financiers comptabilisés selon la comptabilité de couverture	2 836			2 836
- Contrats de change à terme	98			98
- Swaps de taux de change	55			55
Passifs financiers à leur juste valeur par le compte de résultats	153			153

Au 31 décembre 2014, les autres actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultats incluent les autres investissements, le contingent loan de Rose

Holding SARL (voir notes 3.E, 32.2) et le "vendor loan" accordé à Chromos GA SAS (véhicule créé par Argos Soditic pour l'acquisition de l'activité Cisbio Bioassays) (voir note 3.F).

Les niveaux des actifs financiers sont décrits ci-dessous:

(EUR 000)	Contingent loan Rose Holding SARL	Bridge loan Rose Holding SARL	Vendor loan Chromos GA SAS	Autres investissements	TOTAL
Au 1^{er} janvier 2014	17 978	0	6 649	423	25 050
Crédités/(débités) au compte de résultats	1 471	0	1 147	-71	2 547
Additions	0	0	0	21	21
Remboursements	0	0	-1 433	0	-1 433
Cessions	0	0	0	0	0
Mouvements dans les fonds propres	0	0	0	34	34
Au 31 décembre 2014	19 449	0	6 363	407	26 219
Crédités/(débités) au compte de résultats	-13 619	0	-3	-355	-13 977
Additions	0	0	0	0	0
Remboursements	0	0	-6 360	0	-6 360
Cessions	0	0	0	-20	-20
Reclassifications	-5 830	0	0	-32	-5 862
Au 31 décembre 2015	0	0	0	0	0

2.3.1 INSTRUMENTS COMPTABILISÉS SUR LA BASE DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Au 31 décembre 2015, le Groupe détient 63 contrats de change à terme (14 au 31 décembre 2014) et 5 swaps de taux de change (4 au 31 décembre 2014) couvrant des flux futurs de trésorerie exprimés en

dollars américains, livres sterling et couronnes suédoises. Ces couvertures sont considérées comme hautement efficaces.

Ces couvertures ont généré une perte d'EUR 0,35 million en 2015 (perte d'EUR 1,83 million en 2014). Cette perte est reconnue dans les autres éléments du résultat global.

(EUR 000)		Maturité des instruments de couverture			
		Fonds propres	Moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Au-delà de 2 ans
Au 31 décembre 2014					
- Couverture de change en	PLN	-24	-24	0	0
- Couverture de change en	USD	-2 596	-1 738	-704	-154
- Couverture de change en	SEK	-271	-271	0	0
		-2 891	-2 033	-704	-154
Au 31 décembre 2015					
- Couverture de change en	GBP	1 055	283	258	514
- Couverture de change en	USD	-3 939	-3 071	-821	-47
- Couverture de change en	SEK	-352	-352	0	0
		-3 236	-3 140	-563	467

2.3.2 INSTRUMENTS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTATS

Au 31 décembre 2015, le Groupe détient 12 contrats de change à terme (10 au 31 décembre 2014), et 17 swaps de taux de change (10 au 31 décembre 2014) couvrant des flux de trésorerie en dollars américains, couronnes suédoises, Livres sterling, Yuan chinois, dollars canadiens et Zloty polonais.

Les instruments financiers repris dans cette section ne remplissent pas les critères de comptabilisation de couverture définis par les IFRS sont donc valorisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultats.

Les pertes générées sur ces instruments inclus dans le compte de résultats s'élèvent à EUR 0,06 million au 31 décembre 2015 (gains d'EUR 0,1 million au 31 décembre 2014).

2.4 GESTION DES FONDS PROPRES

Le Groupe a pour objectif d'optimiser la structure du capital afin d'en maximiser la valeur pour son actionnariat tout en gardant la flexibilité financière désirée afin d'exécuter la stratégie approuvée par son Conseil d'administration.

Le 30 juin 2014, le Groupe a renforcé ses fonds propres par une augmentation de capital pour un montant total d'EUR 6 millions (EUR 5 millions de la S.R.I.W. et EUR 1 million de la S.P.F.I.) et par un "reverse convertible bond" souscrit par la S.R.I.W. pour EUR 5 millions. 10 millions ont été utilisés pour rembourser des dettes bancaires en cours. Une nouvelle ligne d'emprunt obligataire subordonnée d'EUR 9 millions a été octroyée (cette facilité n'a pas été utilisée au 31 décembre 2015).

Le 31 décembre 2015 était la dernière date pour convertir le "reverse convertible bond" en capital. Le Groupe a décidé de ne pas exercer son droit de

convertir en capital le "reverse convertible bond". En conséquence, le "reverse convertible bond" a été reclassé des fonds propres en "dettes bancaires et autres dettes financières".

Dans le cadre du financement de 50 millions d'euros accordé par la Banque européenne d'investissement à IBA pour ses projets en matière de recherche et de développement (financement ramené en 2013 à 30 millions suites aux transactions avec SK Capital Partners et Argos Soditic), le Groupe s'engage à respecter un covenant lié au ratio d'endettement par rapport aux fonds propres et un covenant lié au ratio des dettes financières nettes divisées par les fonds propres plus les dettes financières nettes ("Gearing ratio"). Le Groupe s'est engagé à maintenir le "Gearing ratio" en dessous de 45% sachant que les deux emprunts subordonnés d'EUR 10 millions et d'EUR 5 millions (S.R.I.W.) sont considérés comme du quasi-capital pour le calcul de ce ratio. Au 31 décembre 2015, le Groupe a tiré sur cette ligne à hauteur d'EUR 30 millions et a effectué des remboursements pour EUR 13,75 millions (dont EUR 5 millions en 2015). Voir également note 2.1.3.

En janvier 2016, le Groupe a introduit une notice de remboursement anticipé pour la totalité du solde restant dû à la Banque Européenne d'Investissement afin de pouvoir se refinancer sur le marché le montant non remboursé à un coût de financement moyen plus faible (remboursement d'EUR 10 millions à fin février 2016 et d'EUR 6,25 millions à fin mars 2016).

Le Conseil d'administration a l'intention de recommander à l'Assemblée générale le versement d'un dividende d'EUR 1,39 par action (environ EUR 41,1 millions), représentant un taux de distribution de 30% du résultat opérationnel ainsi que la majeure partie du gain réalisé sur la transaction IBA Molecular.

3. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DÉTERMINANTS

Le Groupe est amené à formuler des estimations et des hypothèses pour l'avenir. Par définition, les estimations comptables qui en résultent seront rarement équivalentes aux résultats réels. Nous présentons ci-dessous les estimations et hypothèses qui risqueraient de provoquer un ajustement sensible des valeurs comptables des actifs et passifs au cours du prochain exercice financier.

(A) IMPOTS SUR LE RÉSULTAT

Le Groupe reconnaît des actifs d'impôts différés sur les pertes reportées inutilisées dans la mesure où des profits taxables seront disponibles contre lesquels ces actifs pourront être utilisés. Les estimations des montants reconnus au bilan sont établies prudemment sur la base de plans financiers récents validés par le Conseil d'administration et dépendent de certains jugements relatifs aux montants et à la localisation des profits taxables futurs des filiales et de la maison mère du Groupe. La période utilisée pour les estimations des profits taxables futurs tenus en compte pour la reconnaissance d'actifs d'impôts différés est de 4 ans. Les hypothèses prises en considération dans les plans financiers sont les suivantes : de 2016 à 2018, IBA prévoit de réaliser une croissance moyenne de son chiffre d'affaires par an supérieure à 20% et une croissance à deux chiffres par la suite. La Société prévoit une marge opérationnelle de 11% en 2016, passant entre 13% et 15% en 2018.

Au 31 décembre 2015, le Groupe a accumulé des pertes d'exploitation nettes utilisables pour compenser les futurs bénéfices imposables principalement en Belgique et en Russie pour un montant total d'EUR 92,4 millions, et pour des différences temporaires s'élevant à EUR 7,2 millions principalement aux États-Unis, en Chine et en Belgique. La Société a comptabilisé des actifs d'impôts différés pour un montant d'EUR 20,5 millions au titre de perspective d'utilisation des pertes fiscales reportées et un montant d'EUR 2,7 millions au titre de différences temporaires.

(B) PROVISIONS POUR COUTS DE DÉMANTÈLEMENT

La production des traceurs pharmaceutiques (segment de l'activité pharmaceutique) génère des radiations et entraîne la contamination des installations des sites de production. Cette situation pourrait contraindre le Groupe à supporter des frais de restauration afin de satisfaire aux réglementations en vigueur dans ces différents pays et remplir toute obligation légale ou implicite.

Des analyses et estimations sont effectuées par le Groupe avec le concours de ses conseillers juridiques en vue de déterminer la probabilité, le calendrier et le montant des coûts, accompagnés d'une probable et nécessaire sortie de ressources.

Dans ce contexte, les provisions destinées à couvrir les coûts de démantèlement et d'assainissement des sites où sont produits les agents radiopharmaceutiques ont été comptabilisés lorsque le Groupe ne peut s'y soustraire. Ces provisions sont évaluées à la valeur actualisée nette sur base d'estimations des coûts nécessaires au démantèlement.

Au 31 décembre 2014, le montant de ces provisions encore inclus dans les comptes du Groupe s'élèvent à EUR 6,1 millions. Ces provisions concernent la couverture des obligations relatives à un site de production d'agents radiopharmaceutiques détenu par la Société mère IBA SA à Fleurus.

En 2015, le site de Fleurus a été vendu pour EUR 1. La vente comprend le transfert des obligations de démantèlement à l'acquéreur. Par conséquent une reprise de provision d'EUR 5,6 millions a été comptabilisée et une provision d'EUR 0,5 million est toujours comprise dans les états financiers d'IBA afin de couvrir les obligations contractuelles d'IBA de retraiter des déchets radioactifs selon cet accord de vente.

Depuis décembre 2008, CIS Bio International SAS a obtenu le statut d'exploitant nucléaire, ce qui l'a obligé à constituer des actifs de cantonnement pour le démantèlement et l'assainissement futurs des installations de médecine nucléaire sur le site de Saclay (France). En 2011, dans le cadre de la transaction avec SK Capital Partners, ces actifs de

cantonnement qui totalisaient un montant d'EUR 33,8 millions ont été reclassés en actifs destinés à être cédés. La cession est intervenue en avril 2012. Dans le cadre des accords signés, IBA a gardé pendant 5 ans une obligation d'indemnisation au cas où l'actualisation en IFRS des provisions de démantèlement dépasserait dans les livres de Rose Holding SARL les actifs cantonnés à cet effet et mis en gestion à ce jour auprès de la société Candriam Investors Group. À la clôture des comptes 2014, les actifs totaux étaient supérieurs d'EUR 0,25 million par rapport à la provision qui s'élève à EUR 47,0 millions.

Suite à la cession d'IBA Molecular par IBA et SK Capital Partners, cette obligation d'indemnisation n'existe plus pour IBA.

(C) RECONNAISSANCE DES REVENUS

Les contrats en cours sont évalués à leur coût de production, augmenté des revenus dégagés en fonction du degré d'avancement du contrat à la date de clôture, dans la mesure où il est probable que les avantages économiques associés au contrat reviendront au Groupe.

Cette probabilité est le fruit d'un jugement. Si certains critères de jugement sont modifiés par rapport à ceux utilisés pour les revenus déjà reconnus, ceci affecte le compte de résultats du Groupe.

Le cas échéant, la Société revoit sa marge estimée à l'achèvement du contrat afin de prendre en compte l'évaluation du risque résiduel auquel ce contrat peut être soumis pendant plusieurs années. Lorsque ces incertitudes donnent lieu à d'autres résultats que les estimations de départ, cela affecte le compte de résultats du Groupe.

(D) ESTIMATION DE LA VALEUR D'UTILITÉ DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les valeurs recouvrables des actifs corporels et incorporels sont déterminées sur la base de leur valeur d'utilité. Ces valeurs d'utilité ont été estimées sur la base des flux de trésorerie découlant des derniers business plans d'IBA tels qu'ils ont été approuvés par le Conseil d'administration. Ces business plans intègrent diverses hypothèses prises

par le Management et approuvées par le Conseil d'administration quant à l'évolution des activités, l'évolution des marges d'exploitation et les investissements nécessaires afin de supporter ces mêmes hypothèses.

Des informations supplémentaires sont fournies dans la note 8.1.

Les taux de croissance utilisés pour les tests de perte de valeur varient entre 0% et 4,5%, et les taux d'actualisation varient entre 6% et 11%.

Au 31 décembre 2015, les tests de sensibilité pratiqués par le Groupe en faisant fluctuer les taux de croissance et d'actualisation de 100 pb (vers le haut et le bas) n'ont pas révélé de pertes de valeur pour les activités poursuivies.

(E) VALORISATION DES ACTIFS GARDÉS AU BILAN SUITE À LA CESSION PARTIELLE DES ACTIVITÉS RADIOPHARMACEUTIQUES À SK CAPITAL PARTNERS

Un élément de la rémunération différée dépendait de la réalisation de l'atteinte d'un prix de vente lors de la sortie du fonds d'investissement. Jusqu'à la date de cession d'IBA Molecular par IBA et SK Capital Partners, la valeur de marché qui avait été utilisée pour déterminer la valeur du dérivé y associé a été basée sur un modèle de flux de trésorerie futurs et de multiples combiné avec des probabilités de sortie variant par année.

Dans le cadre de la cession d'IBA Molecular et sur base d'un accord signé par les 2 parties, ce dérivatif a été réévalué à EUR 5,83 millions et sera remboursé au cours du premier trimestre 2016.

Au 31 décembre 2015, ce dérivé a été comptabilisé au bilan dans la rubrique "autres créances".

(F) VALORISATION DES ACTIFS GARDÉS AU BILAN SUITE À LA CESSION DE L'ACTIVITÉ CISBIO BIOASSAYS À ARGOS SODITIC

Dans le cadre de la cession de l'activité Cisbio Bioassays, trois éléments de rémunération différée avaient été négociés:

- Un prêt d'EUR 7,5 millions remboursable sur une période de maximum sept ans qui

dépendait de l'atteinte d'un certain niveau d'EBIT. Les intérêts sur ce prêt étaient perçus aux conditions du marché. Tout solde impayé après le délai de 7 ans sera perdu.

Jusqu'en décembre 2014, la valorisation de ce prêt se basait sur le dernier plan stratégique fourni par le management de Cisbio Bioassays, ce qui permettait de déterminer le montant excédentaire d'EBIT par rapport au seuil repris dans la convention pour les 7 années et ce montant excédentaire faisait l'objet d'une réévaluation sur base de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus. Jusqu'en juin 2015, IBA a reçu un remboursement en principal d'EUR 1,4 million. En octobre 2015, le Groupe a reçu un paiement intégrale et final anticipé en principal pour ce "contingent loan" d'EUR 5,75 millions.

- Un versement additionnel d'EUR 1 million qui dépend de l'atteinte d'un certain niveau d'EBIT en 2013. Ce versement additionnel a été payé en octobre 2014.
- Un versement additionnel d'EUR 1 million si certaines créances à long terme sont encaissées par Cisbio Bioassays SAS. Ce versement additionnel a été payé en septembre 2015.

(G) PLAN D'INTERESSEMENT A LONG TERME

En 2014, la Société a mis en place un nouveau plan d'intéressement à long terme, visant à soutenir ses objectifs de rentabilité multi-année, l'alignement des intérêts des participants au plan avec les intérêts des actionnaires et la création de valeur pour les actionnaires à long terme, ainsi que la création d'un effet de rétention approprié. Le plan est à deux niveaux, combinant directement ou indirectement un intérressement en espèces avec l'octroi d'options sur actions.

L'intérressement en espèces a été implémenté en 2014 et est lié au profit cumulé avant impôts sur la période 2014-2017, comparé à un objectif prédéfini aligné avec le plan stratégique du Groupe et avec la guidance y relative fournie au marché. Le schéma d'octroi se produit dans son intégralité à la fin de 2017, sous réserve que chaque participant est en service jusqu'à cette date et sous réserve qu'un

certain seuil de carnet de commandes est atteint à la même date. L'objectif de paiement varie de 30% à 100% de la rémunération fixe annuelle, sauf pour le Chief Executive Officer, pour qui il est de 200%. En cas de performance haute, le niveau de paiement maximal est de 200% de l'objectif. Une performance faible n'engendre aucun paiement. Pour chaque année calendrier incluse dans la période de performance du plan, une performance individuelle suffisante constitue un seuil additionnel du plan. Pour chacune des années où la performance est au-dessous des attentes, le niveau de paiement réel est réduit de 25%. La surperformance individuelle n'augmente pas le paiement lié au plan. Aucun nouvel intérressement en espèces n'a été mis en place en 2015.

Au 31 décembre 2015, une provision d'EUR 2,4 millions a été comptabilisée pour le plan d'intéressement à long terme. La provision est calculée sur une base proratisée des objectifs atteints par rapports aux objectifs ciblés.

(H) PLAN D'OPTION SUR ACTION

La Société utilise le modèle Black & Scholes pour l'évaluation des options. Les termes et conditions des plans d'options sur actions du Groupe sont décrits dans la note 17.2.

(I) TAXES LOCALES DANS LES PAYS AUTRES QUE LA BELGIQUE

En 2015, la Société a initié une analyse sur l'exposition du Groupe dans les pays autres que la Belgique à devoir potentiellement payer certaines taxes locales alors que le paiement de ces taxes avait été transféré aux clients du Groupe. A ce stade de l'étude, les résultats préliminaires ne permettent pas une estimation fiable des risques pour le Groupe par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers du Groupe.

4. SECTEURS OPÉRATIONNELS

Sur la base des rapports financiers internes soumis au Conseil d'administration, d'une part, et de la principale source de risque et de rentabilité pour le Groupe, d'autre part, IBA a identifié que:

- Les informations par secteur d'activités représentent son premier niveau d'information opérationnelle ;
- Les informations par secteur géographique représentent son second niveau d'information opérationnelle.

4.1 SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les secteurs opérationnels sont des composantes de l'activité de l'Entreprise. Une information financière distincte est disponible pour ces secteurs et est régulièrement examinée par la Direction.

Le format de présentation des secteurs opérationnels d'IBA est sous forme d'activités dans la dimension primaire parce que les risques de l'Entreprise et les taux de rendement liés aux activités sont essentiellement affectés par le fait qu'IBA opère des activités ayant des profils de risques fondamentalement différents. L'organisation de la Direction de l'Entreprise et le reporting interne à destination du Conseil d'administration ont été mis en place en conséquence. Un secteur d'activités est un composant distinct de l'Entreprise qui s'est engagé à fournir des produits ou des services dans une activité particulière, qui est soumise à des risques et des rendements différents de ceux des autres activités. En accord avec IFRS 8 - Secteurs opérationnels, les secteurs d'activités servant de base à l'information sectorielle sont (1) la Protonthérapie et autres accélérateurs et (2) la Dosimétrie depuis la cession de l'activité Radiopharmaceutique en 2012 et de l'activité Cisbio Bioassays en 2013.

- **Protonthérapie et Autres Accélérateurs:** ce secteur constitue la base technologique de nombreuses activités du Groupe et inclut le développement, la fabrication et les services liés aux accélérateurs de particules à usage médical et industriel et les systèmes de protonthérapie.
- **Dosimétrie :** ce secteur regroupe les activités qui offrent une gamme complète de solutions

innovantes et de haute qualité afin d'améliorer l'efficacité et de minimiser les erreurs dans les domaines de l'imagerie médicale et de la radiothérapie.

Les résultats, les actifs et les passifs sectoriels comprennent les éléments directement liés à un secteur, ainsi que ceux qui peuvent y être alloués sur une base raisonnable. Les actifs non alloués comprennent essentiellement les actifs d'impôts différés et certains actifs de sociétés ayant un rôle plurisectoriel. Les passifs non alloués comprennent essentiellement ceux relatifs à des sociétés ayant un rôle plurisectoriel.

Les dépenses d'investissement sectorielles comprennent le coût total des investissements encourus au cours de la période au titre de l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles, à l'exception des goodwill.

Le tableau suivant reprend les détails du compte de résultats pour chaque secteur. Toutes les ventes intersectorielles sont conclues aux conditions du marché.

	Protonthérapie et et Autres Accélérateurs (EUR 000)	Dosimétrie (EUR 000)	Groupe (EUR 000)
EXERCICE CLÔTURÉ AU 31 DECEMBRE 2014			
Ventes	120 101	37 808	157 909
Prestations de services	57 586	5 082	62 668
Ventes externes	177 687	42 890	220 577
 REBIT	 19 516	 3 417	 22 933
Autres (charges)/Produits d'exploitation	-806	-151	-957
Résultat sectoriel	18 710	3 266	21 976
(Charges)/produits non allouées ⁽¹⁾			247
(Charges)/Produits financiers ⁽²⁾			1 823
Quote-part dans la (perte)/bénéfice des sociétés mises en équivalence			-6 873
Résultat avant impôts	17 173		
(Charges)/produits d'impôts ⁽²⁾			3 413
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	20 586		
Bénéfice/(perte) de la période des activités destinées à être cédées			3 708
RESULTAT DE LA PÉRIODE	24 294		

	Protonthérapie et Autres Accélérateurs (EUR 000)	Dosimétrie (EUR 000)	Groupe (EUR 000)
Actifs non courants			
Actifs non courants	59 267	6 361	65 628
Actifs courants	186 796	17 561	204 357
Actifs sectoriels	246 063	23 922	269 985
Participations dans les sociétés mises en équivalence			37 071
TOTAL DE L'ACTIF	246 063	23 922	307 056
Passifs non courants			
Passifs non courants	40 063	1 025	41 088
Passifs courants	150 517	7 925	158 442
Passifs sectoriels	190 580	8 950	199 530
TOTAL DU PASSIF	190 580	8 950	199 530
Autres informations sectorielles			
Dépenses d'investissements	4 519	435	
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations corporelles	1 463	444	
Amortissements sur immobilisations incorporelles et goodwill	1 808	149	
Dépenses de personnels	66 821	14 630	
Charges/(produits) non décaissés	1 920	156	
Effectif à la fin de l'année	866	205	

⁽¹⁾ Les charges non allouées comprennent principalement les charges liées aux plans d'options sur actions et plans d'actions.

⁽²⁾ La trésorerie et les impôts sont gérés au niveau du Groupe, ce qui explique qu'ils sont présentés en (charges)/ produits non alloués.

Les positions bilanaires inter-sociétés ne sont pas présentées dans les actifs et passifs des secteurs d'activités.

	Protonthérapie et Autres Accélérateurs (EUR 000)	Dosimétrie (EUR 000)	Groupe (EUR 000)
EXERCICE CLÔTURÉ AU 31 DECEMBRE 2015			
Ventes	147 746	47 345	195 091
Prestations de services	68 515	6 751	75 266
Ventes externes	216 261	54 096	270 357
REBIT	21 956	7 597	29 553
Autres (charges)/Produits d'exploitation	-3 120	-715	-3 835
Résultat sectoriel	18 836	6 882	25 718
(Charges)/produits non alloués ⁽¹⁾		36 369	
(Charges)/Produits financiers ⁽²⁾		3 227	
Quote-part dans la (perte)/bénéfice des sociétés mises en équivalence		-122	
Résultat avant impôts	65 192		
(Charges)/Produits d'impôts ⁽²⁾		-3 930	
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	61 262		
Bénéfice/(perte) de la période des activités destinées à être cédées		-73	
RESULTAT DE LA PÉRIODE	61 189		

	Protonthérapie et Autres Accélérateurs (EUR 000)	Dosimétrie (EUR 000)	Groupe (EUR 000)
Actifs non courants	63 258	6 326	69 584
Actifs courants	304 303	19 577	323 880
Actifs sectoriels	367 561	25 903	393 464
Participations dans les sociétés mises en équivalence		1 888	
TOTAL DE L'ACTIF	367 561	25 903	395 352
Passifs non courants	24 617	1 237	25 854
Passifs courants	195 894	9 972	205 866
Passifs sectoriels	220 511	11 209	231 720
TOTAL DU PASSIF	220 511	11 209	231 720
Autres informations sectorielles			
Dépenses d'investissements	3 844	461	
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations corporelles	1 457	416	
Amortissements sur immobilisations incorporelles et goodwill	2 045	181	
Dépenses de personnels	81 297	15 868	
Charges/(produits) non décaissés	986	1 038	
Effectif à la fin de l'année	962	213	

⁽¹⁾ Les charges et produits non alloués comprennent principalement les charges liées aux plans d'option sur actions, le gain réalisé sur la cession d'IBA Molecular et les charges liées à l'activité radiopharmaceutique cédée.

⁽²⁾ La trésorerie et les impôts sont gérés au niveau du Groupe, ce qui explique qu'ils sont présentés en (charges)/produits non alloués.

4.2 SECTEURS GÉOGRAPHIQUES (informations fournies pour l'ensemble de l'entité)

Les secteurs d'activités du Groupe sont situés dans trois principales zones géographiques, à savoir les États-Unis, la Belgique et le reste du monde.

Ces secteurs géographiques ont été déterminés sur la base du contexte économique et politique, du degré de proximité des activités commerciales et des

risques spécifiques liés aux activités dans une zone géographique donnée.

Les chiffres des ventes présentés ci-après se basent sur la localisation des clients alors que les éléments du bilan sectoriel reposent sur la localisation des actifs.

	Belgique (EUR 000)	USA (EUR 000)	Reste du monde (EUR 000)	Activités destinées à être cédées (EUR 000)	Groupe (EUR 000)
EXERCICE CLÔTURÉ AU 31 DECEMBRE 2014					
Ventes et prestations nettes*					
Ventes et prestations nettes*	1 674	78 124	140 779	0	220 577
Actifs non courants	36 241	629	5 249	0	42 119
Actifs courants	157 899	28 215	18 733	0	204 847
Actifs sectoriels	194 140	28 844	23 982	0	246 966
Participations dans les sociétés mises en équivalence	0	0	37 072	0	37 072
Actifs non alloués					23 018
TOTAL DE L'ACTIF					307 056
Dépenses d'investissements (inclus les actifs immobilisés présents dans les entités acquises en 2014)	4 145	414	395		
EXERCICE CLÔTURÉ AU 31 DECEMBRE 2015					
Ventes et prestations nettes*	2 185	105 815	162 357	0	270 357
Actifs non courants	55 675	7 895	6 014	0	69 584
Actifs courants	278 958	15 398	29 524	0	328 880
Actifs sectoriels	334 633	23 293	35 538	0	393 464
Participations dans les sociétés mises en équivalence	0	0	1 888	0	1 888
Actifs non alloués					0
TOTAL DE L'ACTIF					395 352
Dépenses d'investissements (inclus les actifs immobilisés présents dans les entités acquises en 2015)	3 629	222	454		

* Au niveau des secteurs géographiques, la répartition entre les ventes et les prestations de services ne sont pas disponibles.

Au 31 décembre 2015, il n'existe pas de clients représentant plus de 10% des ventes et prestations du Groupe.

5. LISTE DES FILIALES ET SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Au 31 décembre 2015, le Groupe IBA se compose de la Société IBA SA et de 20 sociétés et entreprises associées dans 10 pays. 16 d'entre elles sont consolidées globalement et 4 sont mises en équivalence.

Le Groupe a choisi de ne pas utiliser la méthode proportionnelle pour les sociétés en joint-venture.

5.1 LISTE DES FILIALES

NOM	Actifs destinés à être cédés	Pays	Détenzione (en%) par le Groupe	Variation du% de détentioe par rapport au 31 décembre 2014
IBA Molecular Holding (BE 0880.070.706) <i>Chemin du Cyclotron, 3, B-1348 LLN</i>	Non	Belgique	100%	-
IBA Participations SPRL (BE 0465.843.290) <i>Chemin du Cyclotron, 3, B-1348 LLN</i>	Non	Belgique	100%	-
IBA Investments SCRL (BE 0471.701.397) <i>Chemin du Cyclotron, 3, B-1348 LLN</i>	Non	Belgique	100%	-
Ion Beam Applications Co. Ltd. <i>No.6 Xing Guang Er Jie, Beijing OPTO-Mechatronics Industrial Park, 101 111 Tongzhou District, Beijing, China</i>	Non	Chine	100%	-
Sriba GmbH ⁽¹⁾ <i>Waidmarkt 11, 50676 Köln, Germany</i>	Non	Allemagne	100%	+50%
IBA Radiosotopes France SAS <i>59 Blvd Pinel, 69003 LYON</i>	Non	France	100%	-
IBA Dosimetry GmbH <i>Bahnhofstrasse 5, 90592 Schwarzenbruck. Germany</i>	Non	Allemagne	100%	-
IBA Dosimetry America Inc. <i>3150 Stage Post Dr. Ste. 110, Bartlett, TN 38133, USA</i>	Non	États-Unis	100%	-
IBA Proton Therapy Inc. <i>152 Heartland Blvd, Edgewood New York 11717, USA</i>	Non	États-Unis	100%	-
IBA Industrial Inc. <i>152 Heartland Blvd, Edgewood New York 11717, USA</i>	Non	États-Unis	100%	-
RadioMed Corporation <i>3149 Stage Post Drive Suite 110, Bartlett, TN 38133, USA</i>	Non	États-Unis	100%	-
IBA USA Inc. <i>151 Heartland Blvd, Edgewood New York 11717, USA</i>	Non	États-Unis	100%	-
IBA Particle Therapy GmbH <i>Bahnhofstrasse 5. 90592 Schwarzenbruck, Germany</i>	Non	Allemagne	100%	-
Normandy Hadrontherapie SAS <i>9 rue Ferdinand Buisson, 14280 Saint-Contest</i>	Non	France	100%	-
LLC Ion Beam Applications <i>1st Magistralny tupik, 5A 123290 Moscow, Russia</i>	Non	Russie	100%	-
IBA Particle Therapy India Private Limited <i>Office Unit - F, 3rd Floor, Ali Towers, Old No 22, New No. 55, Greams Road, Thousand Lights,, Chennai - 600006, Tamil Nadu, INDIA</i>	Non	Inde	100%	-

(1) Le 26 juin 2015, IBA a acquis de Strabag GmbH 50% supplémentaires d'actions de Sriba GmbH pour EUR 1. Depuis cette date, la société est consolidée par la méthode d'intégration globale au lieu d'être consolidé selon la méthode de la mise en équivalence.

5.2 LISTE DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

NOM	Pays	Détenzione (en%) par le Groupe	Variation du % de détenzione par rapport au 31 décembre 2014
RELATIVES AUX ACTIVITES POURSUIVIES			
Sceti Medical Labo KK	Japon	39,80%	-
Rose Holding SARL	Luxembourg	40,00%	-
Cyclad SAS	France	33,33%	-
RELATIVES AUX ACTIVITES DESTINEES A ETRE CEDEES			
PharmaLogic Pet Services of Montreal Cie	Canada	48,00%	-

Le 11 décembre 2015, IBA a signé un accord définitif pour la vente d'IBA Molecular (Rose Holding SARL) à des fonds conseillés par CapVest Partners LP ("CapVest"). La finalisation de la transaction est prévue avant la fin du premier trimestre 2016.

Rose Holding SARL a été comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence jusqu'au 30 novembre 2015.

6. ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES

L'IFRS 5 stipule qu'IBA doit reclasser dans l'état de la situation financière en "résultats des activités destinées à être cédées" et au bilan en "actifs et passifs destinés à être cédés" toutes les activités sur lesquelles IBA va perdre le contrôle.

Pour les exercices 2014 et 2015, il n'y avait pas d'activités au sein du Groupe qui répondent aux obligations de reclassification de la norme IFRS 5.

7. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET AUTRES CHANGEMENTS DANS LA COMPOSITION DU GROUPE

7.1 ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

Le 26 juin 2015, IBA a acquis de Strabag GmbH 50% supplémentaires d'actions de Striba GmbH pour EUR 1. Depuis cette date, la société est consolidée par la méthode d'intégration globale au lieu d'être consolidé selon la méthode de la mise en équivalence.

Les états financiers de Striba GmbH n'étant pas finalisés à la date de publication des états financiers consolidés condensés intermédiaires IFRS d'IBA,

IBA n'a pas été dans la possibilité de déterminer les actifs nets acquis et le goodwill résultant de l'achat de cette participation.

Au 31 décembre 2015, les actifs nets et le goodwill résultant de l'achat des actions de Striba GmbH sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(EUR 000)	Juste valeur	Valeur nette comptable des actifs nets acquis
Trésorerie et équivalents de trésorerie	76	76
Autres créances	482	672
Autres dettes à court terme	-86	-86
Actifs nets acquis	472	662
Prix payé	0	
Juste valeur des actifs nets acquis	-472	
Goodwill (+) / goodwill négatif (-)	-472	

Ce goodwill négatif a été comptabilisé dans le compte de résultats au niveau des "autres produits d'exploitation". Au 31 décembre 2015, la contribution de Striba GmbH au REBIT du Groupe est nulle et il en aurait été de même si le regroupement avait eu lieu au 1^{er} janvier 2015.

7.2 CESSIONS D'ENTREPRISES

Le 11 décembre 2015, Rose Holding SARL (IBA Molecular) a été cédé à des fonds conseillés par CapVest Partners LP ("CapVest") par IBA et SK Capital Partners. Rose holding SARL a donc été mise en équivalence jusqu'au 30 Novembre 2015. La clôture de la cession a eu lieu en Mars 2016 (voir également la note 11).

Les actifs vendus reconnus dans la rubrique "sociétés mises en équivalence" étaient les suivants:

	Participation	Contingent loan	Total
Solde de clôture au 31 décembre 2014	15 076	19 449	34 525
Quote-part dans la (perte)/bénéfice des sociétés mises en équivalence	14 128		14 128
Revalorisation du "contingent loan" par le compte de résultats (voir notes 2.3; 3.E; 32.2)		-13 619	-13 619
Mouvements dans les fonds propres dans les sociétés mises en équivalence	-244		-244
Dividendes reçus de Rose Holding SARL suite à la cession d'IBA North America	-10 000		-10 000
Solde de clôture au 30 novembre 2015	18 960	5 830	24 790

Le bénéfice d'EUR 14,1 millions est principalement lié à la vente d'IBA North America, Inc. (IBAM NA) à Illinois Health and Science (IHS) signé en Avril 2015 et clôturé en Juillet à 2015.

Dans le cadre de la cession d'IBA Molecular et sur base d'un accord signé par les 2 parties, le "contingent loan" a été réévalué à EUR 5,83 millions.

L'impact de cette cession sur la trésorerie du Groupe est le suivant à la date de cession:

	31 décembre 2015 (EUR 000)
Actifs nets cédés	24 790
Gain réalisé sur la cession – pas en espèces	-1 070
Gain réalisé sur la cession – en espèces	38 595
Autres créances à court terme	-64 011
Autres dettes à court terme	1 696
Trésorerie reçue sur la cession	0

Les produits de la vente sont répartis comme suit :

	31 décembre 2015 (EUR 000)
Autres actifs à court terme	62 796
Actifs nets cédés	-24 790
Réserves recyclées par le compte de résultats	2 285
Autres dettes à court terme	-1 696
Total	38 595

En 2014, le Groupe a perdu le contrôle sur Cyclad SAS suite à un appel de fonds aux actionnaires afin d'augmenter le capital de la société. Cette augmentation de capital a eu pour effet de diluer la participation détenue par le Groupe dans cette société. Le Groupe n'en détient plus que 33,33% par rapport à 60% auparavant.

Les principales rubriques d'actifs et de passifs à la date de l'augmentation de capital étaient les suivantes:

	1 octobre 2014 (EUR 000)
ACTIF	
Immobilisations corporelles	5 354
Actifs non courants	5 354
Autres créances	452
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10
Actifs courants	462
TOTAL DES ACTIFS	5 816
PASSIF	
Dettes commerciales	5 812
Passifs courants	5 812
TOTAL DES PASSIFS	5 812

8. GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

8.1 GOODWILL

Les mouvements des goodwill sont détaillés ci-après:

(EUR 000)	
Au 1 ^{er} janvier 2014	3 821
Réduction de valeur sur goodwill	0
Écarts de conversion	0
Au 31 décembre 2014	3 821
Au 1 ^{er} janvier 2015	3 821
Réduction de valeur sur goodwill	0
Écarts de conversion	0
Au 31 décembre 2015	3 821

Les goodwill générés par une acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) concernées, et un test de perte de valeur est réalisé

chaque année sur les actifs immobilisés des UGT (y compris les goodwill).

Voici un résumé par secteur d'activités de l'affectation de la valeur comptable des goodwill:

(EUR 000)	Protonthérapie et Autres Accélérateurs	Dosimétrie	Groupe
31 décembre 2014	0	3 821	3 821
31 décembre 2015	0	3 821	3 821
Taux d'actualisation avant taxes appliqué en 2014	6,42%		
Taux de croissance à long terme 2014 (2)	2,60%		
Taux d'actualisation avant taxes appliqué en 2015 (1)	8,52%		
Taux de croissance à long terme 2015 (2)	2,60%		

(1) Données utilisées pour le taux d'actualisation avant taxes appliqué: coût des fonds propres de 9%, coût de la dette de 2%, valeur de marché des fonds propres d'IBA Dosimétrie GmbH d'EUR 17 473, valeur de marché des dettes d'IBA Dosimétrie GmbH d'EUR 1 224 et taux d'imposition des sociétés de 30%.

(2) Taux conforme à la croissance attendue dans le secteur.

Les valeurs recouvrables des goodwill ont été déterminées sur la base de leur valeur d'utilité.

Ces valeurs d'utilité ont été calculées sur la base des derniers business plans d'IBA tels qu'ils ont été approuvés par le Conseil d'administration dans le cadre du plan stratégique. Les flux de trésorerie au-delà de la période de 4 ans ont été extrapolés au moyen des taux de croissance indiqués dans le tableau ci-dessus. Le test de perte de valeur utilise des marges d'exploitation prévisionnelles estimées

par la direction sur la base des performances passées.

Les taux d'actualisation utilisés reflètent les risques spécifiques en rapport avec les secteurs concernés.

Sur l'UGT Dosimétrie, si on diminue le taux de croissance de 100 pb et si on augmente le taux d'actualisation de 100 pb, la valeur recouvrable reste supérieure à la valeur comptable des actifs testés. Aucune perte de valeur n'a été identifiée au cours des exercices comptables 2014 et 2015.

8.2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(EUR 000)	Logiciels	Brevets et licences	Frais de développement	Divers	Total
Valeur d'acquisition au 1^{er} janvier 2014	16 595	109	0	1 807	18 511
Acquisitions	1 395	0	0	704	2 099
Cessions	-214	0	0	0	-214
Transferts	34	0	0	-34	0
Transferts vers les actifs destinés à être cédés	0	0	0	0	0
Changement dans le périmètre de consolidation	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	104	15	0	-42	77
Valeur d'acquisition au 31 décembre 2014	17 914	124	0	2 435	20 473
Amortissements cumulés au 1^{er} janvier 2014	8 341	105	0	1 000	9 446
Additions	1 889	4	0	64	1 957
Cessions	-214	0	0	0	-214
Transferts	0	0	0	0	0
Transferts vers les actifs destinés à être cédés	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	99	15	0	-8	106
Amortissements cumulés au 31 décembre 2014	10 115	124	0	1 056	11 295
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2014	8 254	4	0	807	9 065
Valeur nette comptable au 31 décembre 2014	7 799	0	0	1 379	9 178
Valeur d'acquisition au 1^{er} janvier 2015	17 914	124	0	2 435	20 473
Acquisitions	1 691	0	0	130	1 821
Cessions	-391	0	0	-4	-395
Transferts	1 291	0	0	-1 291	0
Transferts vers les actifs destinés à être cédés	0	0	0	0	0
Revalorisation	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	88	14	0	3	105
Valeur d'acquisition au 31 décembre 2015	20 593	138	0	1 273	22 004
Amortissements cumulés au 1^{er} janvier 2015	10 115	124	0	1 056	11 295
Additions	2 133	0	0	93	2 226
Cessions	-244	0	0	0	-244
Transferts	0	0	0	0	0
Revalorisation	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	84	14	0	0	98
Amortissements cumulés au 31 décembre 2015	12 088	138	0	1 149	13 375
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2015	7 799	0	0	1 379	9 178
Valeur nette comptable au 31 décembre 2015	8 505	0	0	124	8 629

En 2014 et 2015, la majorité des immobilisations incorporelles se rapporte à des logiciels (essentiellement SAP, licences Microsoft et PLM software (Gestion du cycle de vie des produits)).

Les charges d'amortissements sur immobilisations incorporelles ont été reconnues dans le compte de résultats au niveau des "coût des ventes et prestations", "frais de ventes et marketing", "frais

généraux et administratifs", "frais de recherche et développement" et "autres charges d'exploitation".

Pour les détails concernant les tests de perte de valeur, voir la note 8.1.

Au 31 décembre 2014 et 2015, aucune perte de valeur n'a été identifiée sur les immobilisations incorporelles.

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

EUR 000	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage	Mobilier et matériel roulant	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur d'acquisition au 1^{er} janvier 2014	10 151	6 595	3 129	4 133	24 008
Acquisitions	390	1 775	94	596	2 855
Cessions	-87	-926	-205	-401	-1 619
Transferts	102	48	106	-256	0
Changements dans le périmètre de consolidation	0	0	0	0	0
Transferts vers les actifs destinés à être cédés	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	21	266	220	76	583
Valeur d'acquisition au 31 décembre 2014	10 577	7 758	3 344	4 148	25 827
Amortissements cumulés au 1^{er} janvier 2014	6 298	4 020	2 756	3 278	16 352
Additions	514	837	143	413	1 907
Cessions	-87	-916	-194	-397	-1 594
Transferts	-3	0	0	3	0
Changements dans le périmètre de consolidation	0	0	0	0	0
Transferts vers les actifs destinés à être cédés	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	17	241	211	30	499
Amortissements cumulés au 31 décembre 2014	6 739	4 182	2 916	3 327	17 164
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2014	3 853	2 575	373	855	7 656
Valeur nette comptable au 31 décembre 2014	3 838	3 576	428	821	8 663
Valeur d'acquisition au 1^{er} janvier 2015	10 577	7 758	3 344	4 148	25 827
Acquisitions	517	950	64	953	2 484
Cessions	-105	-1 477	-985	-70	-2 637
Transferts	9	31	6	-46	0
Changements dans le périmètre de consolidation	0	0	0	0	0
Transferts vers les actifs destinés à être cédés	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	32	259	215	44	550
Valeur d'acquisition au 31 décembre 2015	11 030	7 521	2 644	5 029	26 224
Amortissements cumulés au 1^{er} janvier 2015	6 739	4 182	2 916	3 327	17 164
Additions	318	1 001	109	445	1 873
Cessions	-105	-1 463	-981	-69	-2 618
Transferts	0	0	0	0	0
Changements dans le périmètre de consolidation	0	0	0	0	0
Transferts vers les actifs destinés à être cédés	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	18	232	196	32	478
Amortissements cumulés au 31 décembre 2015	6 970	3 952	2 240	3 735	16 897
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2015	3 838	3 576	428	821	8 663
Valeur nette comptable au 31 décembre 2015	4 060	3 569	404	1 294	9 327

Les autres immobilisations corporelles comprennent principalement du matériel informatique et des actifs en construction. Il n'y a pas d'immobilisations corporelles sujettes à des restrictions de propriété.

Les charges d'amortissements sur immobilisations corporelles ont été reconnues dans le compte de résultats au niveau des "coût des ventes et prestations", "frais de ventes et marketing", "frais généraux et administratifs", "frais de recherche et développement" et "autres charges d'exploitation".

Aucune réduction de valeur n'a été enregistrée au cours des exercices comptables 2014 et 2015.

En 2014 et 2015, les cessions d'immobilisations corporelles correspondent principalement à la mise au rebut des immobilisations qui n'étaient plus utilisées par le Groupe.

10. CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

IBA possède les actifs suivants dans le cadre de contrats de leasing financiers:

(EUR 000)	Terrains et constructions		Installations, machines et outillage		Mobilier et matériel roulant	
	31 décembre 2014	31 décembre 2015	31 décembre 2014	31 décembre 2015	31 décembre 2014	31 décembre 2015
Valeur d'acquisition	5 847	5 847	158	89	69	73
Amortissements cumulés	3 157	3 323	146	80	66	73
Valeur nette comptable	2 690	2 524	12	9	3	0

Les détails des paiements de location-financement en rapport avec ces actifs sont repris à la note 19.2. Ces valeurs sont incluses dans les immobilisations corporelles.

Les contrats de location-financement à fin 2015 concernent dans leur grande majorité plusieurs bâtiments sis à Louvain-la-Neuve, pour lesquels des options d'achat d'EUR 0,2 million pourront être levées au terme de ces contrats.

11. PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE ET AUTRES INVESTISSEMENTS

(EUR 000)	31 décembre 2014	31 décembre 2015
Sociétés mises en équivalence	37 072	1 888
Autres investissements	407	7 116
TOTAL	37 479	9 004

11.1 MOUVEMENTS DES PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

La liste des sociétés mises en équivalence est reprise à la note 5.2.

(EUR 000)	31 décembre 2014	31 décembre 2015
Au 1^{er} janvier	35 799	37 072
Quote-part dans la (perte)/bénéfice des sociétés mises en équivalence:		
- Activités poursuivies	-3 404	293
- Activités destinées à être cédées	36	0
Acquisitions:		
- Activités poursuivies	1 503	0
- Activités destinées à être cédées	0	0
Cessions:		
- Activités poursuivies	0	-24 790
- Activités destinées à être cédées	0	0
Impact de l'élimination de marge sur immobilisations corporelles	-234	-566
Transferts vers les actifs destinés à être cédés	-36	0
Dividende reçu	0	-10 000
Mouvements dans les fonds propres dans les sociétés mises en équivalence:		
- Activités poursuivies	3 409	-121
- Activités destinées à être cédées	0	0
Écarts de conversion	-1	0
Au 31 décembre	37 072	1 888

Le 9 janvier 2012, IBA et SK Capital Partners, un fonds privé d'investissement basé aux États-Unis, ont annoncé avoir signé un accord pour créer Rose Holding SARL, une société qui reprend les actifs et passifs destinés à être cédés issus de la division Radiopharmaceutique d'IBA.

Depuis le 2 avril 2012, SK Capital Partners possède 60% de la nouvelle société et IBA 40% (valeur d'acquisition d'EUR 21,3 millions).

Le 11 décembre 2015, IBA a signé un accord définitif pour la vente d'IBA Molecular (Rose Holding SARL), à des fonds conseillés par CapVest Partners LP ("CapVest"). La finalisation de la transaction est prévue avant la fin du premier trimestre 2016.

Pour rappel, en août 2015, IBA a annoncé la finalisation de l'acquisition d'IBA Molecular North America Inc. (IBAM NA) par Illinois Health and Science (IHS).

En 2012, dans le cadre de la création et du financement d'IBA Molecular (Rose Holding SARL), le Groupe a consenti un prêt à la Rose Holding SARL. Ce prêt a été traité comme du quasi-capital et a dès lors été comptabilisé jusqu'au 30 novembre 2015 en participations dans les sociétés mises en équivalence (EUR 19,45 millions au 31 décembre 2014). Dans le cadre de la cession d'IBA Molecular et sur base d'un accord signé par les 2 parties, ce dérivatif a été réévalué à EUR 5,83 millions (voir également 32.2 et 3.E).

IBA Molecular (Rose Holding SARL) a été comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence jusqu'au 30 novembre 2015.

La participation du Groupe dans ses principaux associés et dans les entités en joint-venture, qui sont tous non cotés, se présente comme suit:

(EUR 000)	Pays	Actifs	Passifs	Revenus	Bénéfice/ (Perte)	% de participation Détenue
2014						
ACTIVITÉS POURSUIVIES						
Striba GmbH						
	Allemagne	5 661	4 982	0	-14	50,0%
Sceti Medilabo KK	Japon	4 751	3 518	5 852	13	39,8%
Rose Holding SARL	Luxembourg	257 004	218 576	188 470	-13 723	40,0%
Cyclhad SAS	France	16 383	11 873	0	0	33,33%
IBA Molecular Compounds Development SARL	Luxembourg	N/A	N/A	N/A	N/A	0,0%
ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES						
PharmaLogic Pet Services of Montreal Cie.	Canada	2 660	2 188	1 574	10 728	48,0%
2015						
ACTIVITÉS POURSUIVIES						
Sceti Medilabo KK	Japon	5 266	4 450	3 417	-539	39,8%
Rose Holding SARL ⁽¹⁾	Luxembourg	213 488	165 038	168 706	35 634	40,0%
Cyclhad SAS	France	39 898	35 388	0	0	33,33%
ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES						
PharmaLogic Pet Services of Montreal Cie. ⁽²⁾	Canada	379	247	0	-157	48,0%

(1) Etats financiers au 30 novembre 2015.
(2) L'activité de la société a été cédée en mars 2014 au travers d'une cession de ses actifs.

L'état de la situation financière des principales sociétés mise en équivalence:

	Sceti Medilabo KK (JPY 000) 31 décembre 2015	Rose Holding SARL (EUR 000) 30 novembre 2015	Cyclihad SAS (EUR 000) 31 décembre 2015
ACTIF			
Immobilisations corporelles	482 987	69 581	18 931
Immobilisations incorporelles et goodwill	2 057	19 508	0
Sociétés mises en équivalence	0	99	0
Autres actifs à long terme	0	47 212	0
Actifs disponibles à la vente et autres investissements	0	0	0
Actifs d'impôts différés	0	0	0
Actifs non courants	485 044	136 400	18 931
Stocks	56 566	12 451	0
Créances d'impôts	19 085	0	0
Créances commerciales	85 061	40 966	0
Autres créances	27 687	14 797	499
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 795	8 874	20 468
Actifs courants	205 194	77 088	20 967
TOTAL DE L'ACTIF	690 239	213 488	39 898
PASSIF			
Fonds propres attribuables aux propriétaires de la société	107 025	47 009	4 510
Participations ne donnant pas le contrôle	0	1 441	0
Fonds propres	107 025	48 450	4 510
Dettes bancaires	360 000	17 863	0
Avantages au personnel à long terme	0	24 850	0
Autres dettes à long terme	0	1	34 113
Provisions	0	49 699	0
Passifs d'impôts différés	0	221	0
Passifs non courants	360 000	92 634	34 113
Dettes fiscales	1 137	2 719	0
Dettes bancaires	0	7 164	319
Passifs financiers à court terme	0	0	0
Dettes commerciales	54 792	26 668	941
Autres dettes	167 285	26 685	15
Avantages au personnel à court terme	0	1 623	0
Provisions	0	7 545	0
Passifs courants	223 214	72 404	1 275
TOTAL DU PASSIF	690 239	213 488	39 898

Le compte de résultats des principales sociétés mise en équivalence:

	Sceti Medilabo KK (JPY 000) 31 décembre 2015	Rose Holding SARL (EUR 000) 30 novembre 2015	Cyclihad SAS (EUR 000) 31 décembre 2015
COMPTE DE RESULTATS			
Ventes	459 156	168 706	0
Coût des ventes et prestations (-)	-226 078	-124 070	0
Marge brute	233 078	44 636	0
Frais opérationnels (-)	-294 455	-35 765	0
Autres produits	800	0	0
Autres (charges)	-9 348	-3 257	0
Résultat des activités poursuivies	-69 925	5 614	0
Produits financiers	1 910	38 890	0
Charges (financières)	-4 020	-5 928	0
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0	-32	0
Résultat avant impôts	-72 035	38 544	0
(Charges)/produits d'impôts	-360	-2 910	0
Résultat net de la période des activités poursuivies	-72 395	35 634	0
Amortissements et dépréciations	35 076	12 626	0

Résultat global des principales sociétés mise en équivalence:

	Sceti Medilabo KK (JPY 000) 31 décembre 2015	Rose Holding SARL (EUR 000) 30 novembre 2015	Cyclihad SAS (EUR 000) 31 décembre 2015
Gain/ (perte) de la période			
Eléments qui ne seront pas reclassés en gain ou perte au cours des exercices ultérieurs	-72 395	35 634	0
Eléments qui peuvent être reclassés en gain ou perte au cours des exercices ultérieurs			
Les réévaluations des régimes à prestations définies	0	0	0
Impôt sur les éléments qui ne seront pas reclassés en résultat	0	0	0
Total des éléments qui ne seront pas reclassés en gain ou perte au cours des exercices ultérieurs	0	0	0
Eléments qui peuvent être reclassés en gain ou perte au cours des exercices ultérieurs			
Variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	0	93	0
Variations de la juste valeur des actifs détenus pour couvrir le financement des engagements de démantèlement	0	-1 786	0
Ajustements des écarts de conversion	0	1 083	0
Total des éléments qui peuvent être reclassés en gain ou perte au cours des exercices ultérieurs	0	-610	0
Autres éléments du résultat global net de taxes de la période	0	-610	0
Résultat global total de la période	-72 395	35 024	0

11.2 MOUVEMENTS DES AUTRES INVESTISSEMENTS

Les "autres investissements" sont constitués d'actions de sociétés non cotées. Ces actions sont réévaluées, soit sur la base de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, soit sur la base de la valeur qui leur a été attribuée lors des opérations les plus récentes de levées de capitaux supplémentaires ou de valorisation établie par des tiers indépendants.

(EUR 000)	TOTAL
Au 31 décembre 2014	407
Prises de participation	7 083
Cessions de participation	-20
Mouvements par les réserves	0
Réduction de valeur sur participation	-354
Au 31 décembre 2015	7 116

En 2015, le Groupe a pris une participation de 7,58% (GBP 5 millions) dans la société Proton Partners International (PPI) avec qui le Groupe a signé des contrats pour l'installation de trois Proteus®ONE, dans des cliniques privées au Royaume-Uni: un à Newport, au pays de Galles, un à Newcastle, en Angleterre, et un troisième dans une implantation qui doit encore être déterminée.

12. IMPÔTS DIFFÉRÉS

Le Groupe reconnaît des actifs d'impôts différés sur les pertes reportées inutilisées dans la mesure où des profits taxables seront disponibles contre lesquels ces actifs pourront être utilisés. Les estimations des montants reconnus au bilan sont établies prudemment sur la base de plans financiers récents validés par le Conseil d'administration et dépendent de certains jugements relatifs aux montants et à la localisation des profits taxables futurs des filiales et de la maison mère du Groupe.

La période utilisée pour les estimations des profits taxables futurs tenus en compte pour la reconnaissance d'actifs d'impôts différés est de 4 ans. Les hypothèses prises en considération dans les plans financiers sont les suivantes : de 2016 à 2018, IBA prévoit de réaliser une croissance moyenne de son chiffre d'affaires par an supérieure à 20% et une croissance à deux chiffres par la suite. La Société prévoit une marge opérationnelle de 11% en 2016, passant entre 13% et 15% en 2018.

(EUR 000)	31 décembre 2014	31 décembre 2015
ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS		
- Actifs d'impôts différés récupérables après plus de 12 mois – pertes fiscales reportées	14 219	20 477
- Actifs d'impôts différés récupérables après plus de 12 mois - différences temporaires	1 020	0
- Actifs d'impôts différés récupérables dans les 12 mois – pertes fiscales reportées	3 319	0
- Actifs d'impôts différés récupérables dans les 12 mois - différences temporaires	4 460	2 744
TOTAL	23 018	23 221
PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS		
- Passifs d'impôts différés payables après plus de 12 mois - différences temporaires	697	697
- Passifs d'impôts différés payables dans les 12 mois - différences temporaires	157	0
TOTAL	854	697
Actifs d'impôts différés nets	22 164	22 524

En 2015, les différences temporaires trouvent leur origine des revenus différés taxables, des réductions de valeur sur créances commerciales, des dépenses provisionnées et des stocks non-déductibles pour les Etats-Unis.

En 2014, les différences temporaires trouvent leur origine dans des provisions non déductibles pour la Belgique et des revenus différés taxables, des réductions de valeur sur créances commerciales, des dépenses provisionnées et des stocks non-déductibles pour les Etats-Unis.

(EUR 000)	TOTAL
ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	
Au 1^{er} janvier 2014	18 044
Crédités/ (débités) au compte de résultats	4 689
Transferts vers les actifs destinés à être cédés	0
Écarts de conversion	285
Au 31 décembre 2014	23 018
Crédités/ (débités) au compte de résultats	-50
Transferts vers les actifs destinés à être cédés	0
Écarts de conversion	253
Au 31 décembre 2015	23 221

(EUR 000)	TOTAL
PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	
Au 1^{er} janvier 2014	711
(Crédités)/ débités au compte de résultats	143
Transferts vers les passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés	0
Écarts de conversion	0
Au 31 décembre 2014	854
(Crédités)/ débités au compte de résultats	-157
Transferts vers les passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés	0
Écarts de conversion	0
Au 31 décembre 2015	697

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour des pertes fiscales reportées dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs permettront de les récupérer. La note 3.A explique les estimations et jugements auxquels IBA a fait appel pour réaliser cette évaluation.

Au 31 décembre 2015, hors entités destinées à être cédées, le montant des impôts différés non reconnus à l'actif du bilan s'élève à EUR 10,9 millions (EUR 12,7 millions en 2014).

Les pertes fiscales et différences temporaires correspondantes n'ont pas de date d'échéance.

13. AUTRES ACTIFS À LONG TERME

(EUR 000)	31 décembre 2014	31 décembre 2015
Créances à long terme sur commandes en cours	925	882
Crédit d'impôt recherche	6 694	7 643
Autres actifs	12 920	8 166
TOTAL	20 539	16 691

Au 31 décembre 2015, la rubrique "autres actifs" est principalement composée de créances envers une entreprise associée pour EUR 0,7 million, d'un prêt (principal et intérêts) et des créances commerciales pour un montant total d'EUR 7,0 millions dans une société dans laquelle le Groupe détient une participation ainsi que des dépôts bancaires pour EUR 0,4 million.

Au 31 décembre 2014, la rubrique "autres actifs" est principalement composée de créances envers des entreprises associées pour EUR 2,5 millions, d'un prêt à une société dans laquelle le Groupe détient

une participation pour EUR 3,8 millions, d'un prêt consenti par IBA et remboursable sur une période de maximum sept ans se terminant le 31 octobre 2020 pour EUR 5,2 millions et un versement additionnel (earn-out) actualisé dans le cadre de la cession d'actifs de Pharmalogic Montreal conclue en mars 2014 pour EUR 1,2 million. Le versement additionnel (earn-out) actualisé d'EUR 0,8 million qui sera payé si certaines créances à long terme sont encaissées par Bioassays a été reclasé au cours de l'exercice en autres créances courantes.

14. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION

Les en-cours de fabrication se rapportent à la production de stocks auxquels un client n'a pas encore été alloué alors que les commandes en cours d'exécution portent sur la production pour des clients spécifiques suite à l'exécution d'un contrat signé.

(EUR 000)	31 décembre 2014	31 décembre 2015
Matières premières et fournitures	50 085	50 872
Produits finis	3 671	6 178
En-cours de fabrication	2 441	3 353
Commandes en cours d'exécution	42 798	47 202
Réductions de valeur sur stocks	-7 264	-7 646
Stocks et commandes en cours	91 731	99 959
Coûts activés et marge reconnue	391 140	519 437
Moins: Acomptes reçus sur commandes	-348 342	-472 235
Commandes en cours d'exécution	42 798	47 202
Montants nets dus aux clients sur commandes en cours (note 24)	81 237	104 620

Au 31 décembre 2014 et 2015, il n'y a pas de commandes en cours mises en garantie afin de couvrir le financement d'un contrat de protonthérapie.

15. CRÉANCES COMMERCIALES ET AUTRES CRÉANCES

15.1 CRÉANCES COMMERCIALES

L'analyse des créances commerciales se présente comme suit:

(EUR 000)	31 décembre 2014	31 décembre 2015
Montants facturés aux clients sur commandes en cours, mais pour lesquels le paiement n'a pas encore été reçu à la date de clôture	5 472	2 686
Autres créances commerciales	52 548	60 058
Réductions de valeur sur créances commerciales (-)	-3 221	-2 806
TOTAL	54 799	59 938

Les autres créances commerciales comportent un montant d'EUR 730 (EUR 915 en 2014) pour des créances reprises dans le cadre de la transaction avec SK Capital Partners et dont l'échéancier n'est pas repris dans le tableau ci-dessous.

Au 31 décembre, l'analyse de l'échéancier des créances commerciales (hors réductions de valeur) se présente comme suit:

(EUR 000)	TOTAL	non échu	< 30 jours	30-59	60-89	90-179	180-269	270-360	> 1 an
2014	57 105	30 065	6 029	1 320	6 608	3 258	2 510	3 667	3 648
2015	62 015	27 052	8 490	13 391	2 370	1 711	497	303	8 201

Au 31 décembre 2015, les réductions de valeur sur créances commerciales s'élèvent à EUR 2,8 millions. Cette provision pour créances douteuses a évolué comme suit au cours des deux dernières années:

Au 1^{er} janvier 2014	2 796
Dotation de l'année	812
Utilisation	-43
Reprise	-488
Reclassification	0
Changement dans le périmètre de consolidation	0
Écarts de conversion	144
Au 31 décembre 2014	3 221
Dotation de l'année	707
Utilisation	-488
Reprise	-756
Reclassification	0
Changement dans le périmètre de consolidation	0
Écarts de conversion	122
Au 31 décembre 2015	2 806

15.2 AUTRES CRÉANCES

Les autres créances reprises à l'état de la situation financière comprennent principalement les acomptes sur commandes, les charges à reporter, les produits acquis.

L'analyse des autres créances se présente comme suit:

(EUR 000)	31 décembre 2014	31 décembre 2015
Créances non commerciales et acomptes sur commandes	10 046	11 927
Charges à reporter	1 101	1 175
Produits acquis	769	824
Créances d'impôts sur le résultat	3 211	1 455
Autres créances courantes	5 143	66 465
TOTAL	20 270	81 846

Au 31 décembre 2015, la rubrique "autres créances courantes" est principalement composée d'un versement additionnel (earn-out) actualisé dans le cadre de la cession d'actifs de Pharmalogic Montreal conclue en mars 2014 pour EUR 1,15 million, de la créance résultant de la cession d'IBA Molecular par IBA et SK Capital Partners à des fonds conseillés par CapVest Partners LP ("CapVest") en décembre 2015 pour EUR 64 millions et du "crédit d'impôt recherche" pour EUR 0,94 million.

Au 31 décembre 2015, la rubrique "créances d'impôts sur le résultat" est composée d'actifs d'impôts aux Etats-Unis pour EUR 0,26 million, en Allemagne pour EUR 1,18 million.

Au 31 décembre 2014, la rubrique "autres créances courantes" est principalement composée d'une créance relative à un versement additionnel (earn-

out) dans le cadre de la cession de l'activité Cisbio Bioassays pour EUR 0,93 million (montant transféré à fin 2014 de la rubrique "autres actifs à long terme"), de la partie à court terme d'un prêt consenti par IBA et remboursable sur une période de maximum sept ans via une allocation de 60% de l'EBIT de Bioassays excédant un certain seuil pour EUR 1,18 million, un montant d'EUR 1,56 million relatif à la vente de l'activité Radiopharmaceutique (actifs qui seront extournés lorsque la provision est utilisée) et du "crédit d'impôt recherche" pour EUR 0,85 million.

Au 31 décembre 2014, la rubrique "créances d'impôts sur le résultat" est composée d'actifs d'impôts aux Etats-Unis pour EUR 1,0 million, en Allemagne pour EUR 2,1 millions et en Chine pour 0,1 million.

16. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(EUR 000)	31 décembre 2014	31 décembre 2015
Soldes bancaires et caisses	24 142	38 672
Comptes avec des restrictions à moins de 3 mois	7	0
Dépôts bancaires à court terme	13 027	43 043
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	37 176	81 715
Trésorerie et équivalents de trésorerie attribuables aux activités destinées à être cédées (note 6)	0	0
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES ET DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES	37 176	81 715

Au 31 décembre 2015, le taux d'intérêt effectif sur la trésorerie était de 0,21% (0,21% en 2014). Les dépôts à court terme ont une échéance moyenne de moins de 30 jours.

17. CAPITAL ET PLANS FONDÉS SUR ACTIONS

17.1 CAPITAL

	Nombre d'actions	Capital souscrit (EUR)	Primes d'émission (EUR)	Actions propres (EUR)	Total (EUR)
Solde de clôture au 01/01/2014	27 635 439	38 787 348	25 650 968	-8 612 421	55 825 895
Augmentations de capital par exercices d'option	237 533	333 446	1 511 388	0	1 844 834
Augmentations de capital (autres)	520 832	730 987	5 269 013	0	6 000 000
Autres	0	0	0	0	0
Solde de clôture au 31/12/2014	28 393 804	39 851 781	32 431 369	-8 612 421	63 670 729
Augmentations de capital par exercices d'option	721 263	1 012 405	4 897 371	0	5 909 776
Augmentations de capital (autres)	0	0	0	0	0
Cession d'actions propres	0	0	0	-110 442	-110 442
Autres	0	0	0	0	0
Solde de clôture au 31/12/2015	29 115 067	40 864 186	37 328 740	-8 501 979	69 690 947

Au 31 décembre 2015, 66,55% des actions d'IBA étaient "flottantes" en bourse sur Euronext. Les informations complètes sur les actionnaires du Groupe sont reprises à la section "la bourse et les actionnaires" à la page 162 de ce rapport annuel.

Le 30 juin 2014, le Groupe a renforcé ses fonds propres par une augmentation de capital pour un montant total d'EUR 6 millions (EUR 5 millions de la S.R.I.W. et EUR 1 million de la S.P.F.I.) et par un "reverse convertible bond" souscrite par la S.R.I.W. pour EUR 5 millions. 10 millions ont été utilisés pour rembourser des dettes bancaires en cours.

Le 31 décembre 2015 était la dernière date pour convertir le "reverse convertible bond" en capital. Le Groupe a décidé de ne pas exercer son droit de convertir en capital le "reverse convertible bond". En conséquence, le "reverse convertible bond" a été reclassé des fonds propres en "dettes bancaires et autres dettes financières".

Une nouvelle ligne d'obligation subordonnée d'EUR 9 millions a été octroyée par la S.F.P.I. (cette facilité n'a pas été utilisée au 31 décembre 2015).

Le Conseil d'administration a l'intention de recommander à l'Assemblée générale le versement d'un dividende d'EUR 1,39 par action (environ EUR 41,1 millions), représentant un taux de distribution de 30% du résultat opérationnel ainsi que la majeure partie du gain réalisé sur la transaction IBA Molecular.

17.2 OPTIONS SUR ACTIONS ET PAIEMENT FONDÉ SUR ACTIONS

Différents programmes d'options sur actions et de plans d'actions permettent au personnel de la Société et à ses cadres supérieurs d'acquérir ou d'obtenir des parts de la Société. Le prix d'exercice des options est égal à la valeur de marché des actions (sous-jacentes) à la date d'octroi des options. En ce qui concerne les plans d'actions, l'avantage attribué correspond soit à la valeur de marché de l'action au moment de l'octroi, soit à une décote de 16,67% de la valeur de l'action au moment de l'octroi. Les actions sont irrévocablement acquises dès leur date d'octroi.

Elles ne peuvent cependant être cédées dans les 3 premières années qui suivent leur attribution. En ce qui concerne les plans d'options sur actions, la juste valeur de l'avantage attribué est déterminée selon le modèle Black & Scholes, comme décrit ci-dessous. L'avantage attribué est reconnu comme une charge sociale avec une augmentation correspondante de la réserve pour paiements fondés sur des actions.

Au 31 décembre 2015, IBA avait 5 plans d'options sur actions en place.

Les plans d'options sur actions accordés à partir de 2002 jusqu'en 2012 ont le schéma d'acquisition suivant: 20% définitivement acquis par les employés à la date d'octroi + 1 an, 40% à la date d'octroi + 2 ans, 60% à la date d'octroi + 3 ans, 80% à la date d'octroi + 4 ans, 100% à la date d'octroi + 5 ans.

En 2013, aucun plan d'options sur action n'a été accordé.

Les plans d'options sur action accordé en 2014 et 2015 ont le schéma d'acquisition suivant: 100%

Les détails des plans conclus en 2015 et 2014 sont décrits ci-après:

	31 décembre 2014	31 décembre 2015
Nature du plan	Options sur actions	Options sur actions
Date de l'émission	30/08/2014	31/12/2015
Nombre d'options accordées	196 500	50 000
Prix d'exercice	11,52	31,84
Prix de l'action à la date de l'émission	11,69	32,61
Durée de vie contractuelle (années)	10	9
Type de règlement	actions	Actions
Volatilité attendue	37,06%	37,00%
Durée de vie attendue de l'option à la date de l'émission (années)	7	6
Taux d'intérêt sans risque	0,67%	0,88%
Dividende attendu (exprimé en% du cours de l'action à la date d'émission du plan)	0%	0,5%
Départs attendus à la date de l'émission	0%	0%
Juste valeur par option accordée à la date de l'émission	4,63	11,55
Modèle d'évaluation	Black & Scholes	Black & Scholes

La Société utilise le modèle Black & Scholes pour l'évaluation des options sans conditions d'acquisition autres que le temps. La volatilité attendue pour les plans d'options sur actions repose sur la volatilité historique déterminée par l'analyse statistique des fluctuations journalières du prix de l'action.

définitivement acquis par les employés au 31 décembre 2018.

La juste valeur des actions pour les plans d'options sur actions était basée sur le prix moyen de l'action au cours des 30 jours précédent la date d'attribution.

Au 31 décembre 2015, une charge d'EUR 0,57 million a été comptabilisée dans les états financiers (avant impôts) pour des paiements fondés sur actions (EUR 0,63 million en 2014).

Les dates d'expiration et les prix d'exercice des options sur actions en circulation au 31 décembre sont repris dans le tableau ci-dessous:

Date d'expiration	Prix d'exercice (EUR)	31 décembre 2014		31 décembre 2015	
		Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice (EUR)	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice (EUR)
30 septembre 2015	13,64	101 292	13,64	0	0
30 septembre 2015	8,26	256 725	8,26	0	0
30 septembre 2016	19,94	65 400	19,94	39 219	39 219
30 septembre 2016	7,80	312 885	7,80	143 979	143 979
30 septembre 2017	5,10	638 176	5,10	355 127	355 127
30 septembre 2018	4,78	504 697	4,78	487 487	487 487
30 juin 2024	11,52	196 500	11,52	196 500	196 500
TOTAL des options sur actions en circulation		2 075 675		1 272 312	

Veuillez noter que le 24 février 2015, IBA a décidé de déplacer les périodes d'exercice des plans SOP 2006, 2007, 2009, 2010, 2011, 2012 et 2014. Les périodes d'exercice de mars, juin et septembre ont été déplacées à avril, juillet et octobre, afin que les

quatre périodes d'exercice soient bien réparties tout au long de l'année (soit en janvier, avril, juillet et octobre).

Veuillez noter qu'IBA a décidé le 26 août 2015 de rendre les plans SOP exerçables sur une période

continue (hors périodes d'interdiction en vertu des dispositions anti-abus de marché et hors une période

d'interdiction additionnelle pour des raisons techniques) à compter du 1^{er} octobre 2015.

Les mouvements des options sur actions peuvent se résumer comme suit:

	31 décembre 2014	31 décembre 2015	
	Prix d'exercice moyen en EUR par action	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen en EUR par action
Existantes au 1^{er} janvier	7,28	2 212 335	7,31
Émises	11,52	196 500	31,84
Annulées (-)	0	0	7,32
Exercées (-)	7,77	-237 533	8,18
Échues (-)	14,18	-95 627	0
Existantes au 31 décembre	7,31	2 075 675	7,78
Exerçables au 31 décembre		977 169	693 287

18. RÉSERVES

(EUR 000)	31 décembre 2014	31 décembre 2015
Réserves de couverture	-2 891	-3 236
Autres réserves – valorisation des plans d'options sur actions et des paiements fondés sur des actions	14 167	14 736
Autres réserves – mouvements des réserves des sociétés mises en équivalence	4 335	0
Autres réserves – "Reverse convertible bond" de la S.R.I.W.	5 000	0
Autres réserves – Autres	175	175
Autres réserves – ajustement à la juste valeur des investissements disponibles à la vente	0	0
Réserves actuarielles	0	0
Réserves des actifs destinés à être cédés	0	0
Écarts de conversion	-3 725	-1 993
Résultats reportés	26 794	84 259

Conformément au Code des Sociétés, la réserve légale doit s'élever à au moins 10% du capital de la Société. Jusqu'à ce que ce niveau soit atteint, une tranche d'au moins un vingtième du bénéfice net pour l'exercice (déterminé selon le droit comptable belge) doit être affectée à la constitution de ce fonds de réserve.

La réserve de couverture comprend les changements de la juste valeur des instruments financiers utilisés pour la couverture des flux de trésorerie de transactions qui n'ont pas encore eu lieu.

Les écarts de conversion cumulés comprennent les écarts liés à la conversion des états financiers des entités consolidées dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro. Ils englobent également les différences de change sur les prêts à long terme qui font partie

de l'investissement net du Groupe dans des activités étrangères.

En 2015, un gain d'EUR 0,15 million sur la reconversion de ces prêts a été transféré dans les fonds propres afin de compenser toute perte de conversion des investissements nets dans les filiales du Groupe (perte d'EUR -0,38 million en 2014).

En 2015, la diminution des "Autres réserves – mouvements des réserves des sociétés mises en équivalence" concerne la cession d'IBA Molecular par IBA et SK Capital Partners à des fonds conseillés par CapVest Partners LP ("CapVest").

En 2015, la diminution des "Autres réserves – reverse convertible bond de la SRIW" correspond au transfert en "dettes bancaires et autres dettes financières" de ce prêt suite à la non conversion en capital de ce prêt par le Groupe au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2014 et 2015, les prêts suivants entre filiales sont désignés comme des financements permanents du Groupe dans des activités à l'étranger:

- IBA SA envers IBA USA Inc.: USD 0,5 million
- IBA SA envers IBA Industrial Inc.: EUR 3,1 millions
- Ion Beam Beijing Medical Applications Technology Service Co. Ltd. envers IBA SA : CNY 45,0 millions et CNY 14,8 millions

En 2015, le mouvement des écarts de conversion comprend EUR -0,33 million de retraitement technique des ajustements des écarts de conversion dans le compte de résultats suite à la cession par IBA et SK Capital Partners d'IBA Molecular.

19. DETTES FINANCIÈRES

(EUR 000)	31 décembre 2014	31 décembre 2015
NON COURANTES		
Dettes bancaires et autres dettes financières (note 19.1)	26 250	15 000
Dettes de location-financement (note 19.2)	429	220
TOTAL	26 679	15 220
COURANTES		
Crédits bancaires à court terme	0	0
Dettes bancaires et autres dettes financières (note 19.1)	5 000	16 250
Dettes de location-financement (note 19.2)	196	204
TOTAL	5 196	16 454

19.1 DETTES BANCAIRES ET AUTRES DETTES FINANCIERES

(EUR 000)	31 décembre 2014	31 décembre 2015
Non courantes	26 250	15 000
Courantes	5 000	16 250
TOTAL⁽²⁾	31 250	31 250

Les dettes bancaires et autres dettes financières comprennent les prêts de la Banque Européenne d'Investissement (EUR 16,25 millions) et de la S.R.I.W. (EUR 15 millions). Pour plus de détails, voir les notes 2.4 et 2.1.3.

Les mouvements des dettes bancaires et autres dettes financières peuvent être détaillés comme suit :

(EUR 000)	31 décembre 2014	31 décembre 2015
Solde à l'ouverture	46 250	31 250
Nouvelles dettes	0	5 000
Remboursements de dettes	-15 000	-5 000
Transferts vers les passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés	0	0
Écarts de conversion	0	0
Solde à la clôture⁽¹⁾	31 250	31 250

⁽¹⁾ inclus deux prêts subordonnés d'EUR 15 millions de la S.R.I.W. à fin 2015 (1 prêt pour EUR 10 millions à fin 2014).

Les échéances des dettes bancaires et autres dettes financières sont reprises ci-après :

(EUR 000)	31 décembre 2014	31 décembre 2015
Moins d'un an	5 000	16 250
Entre 1 et 2 ans	5 000	0
Entre 2 et 5 ans	12 679	5 000
Au-delà de 5 ans	8 571	10 000
TOTAL	31 250	31 250

Les paiements minimaux des dettes bancaires et autres dettes financières sont les suivants :

(EUR 000)	31 décembre 2014	31 décembre 2015
Moins d'un an	6 293	17 184
Plus d'un an et moins de cinq ans	20 883	7 735
Plus de cinq ans	9 874	11 194
Charges financières futures sur dettes bancaires et autres dettes financières (-)	37 050	36 113
TOTAL	31 250	31 250

Les taux d'intérêts effectifs pour les dettes bancaires et autres dettes financières à la date de clôture étaient les suivants :

	31 décembre 2014		31 décembre 2015	
	EUR	USD	EUR	USD
Dettes bancaires	4,14%	N/A	3,33%	N/A

Les valeurs comptables des dettes du Groupe sont libellées dans les devises suivantes :

(EUR 000)	31 décembre 2014	31 décembre 2015
EUR	31 250	31 250
USD	0	0
TOTAL	31 250	31 250

Les lignes de crédit utilisées sont les suivantes :

(EUR 000)	31 décembre 2014	31 décembre 2015
TAUX FLOTTANT		
– échéant dans l'année	5 000	16 250
– échéant au-delà d'un an	16 250	0
TOTAL TAUX FLOTTANT	21 250	16 250
TAUX FIXE		
– échéant dans l'année	0	0
– échéant au-delà d'un an	10 000	15 000
TOTAL TAUX FIXE	10 000	15 000
TOTAL	31 250	31 250

Les lignes de crédit non utilisées sont les suivantes :

(EUR 000)	31 décembre 2014	31 décembre 2015
TAUX FLOTTANT		
– échéant dans l'année	30 000	30 000
– échéant au-delà d'un an	0	0
TOTAL TAUX FLOTTANT	30 000	30 000
 TAUX FIXE		
– échéant dans l'année	9 000	9 000
– échéant au-delà d'un an	0	0
TOTAL TAUX FIXE	9 000	9 000
TOTAL	39 000	39 000

Les lignes de crédit qui viennent à échéance dans l'année sont des lignes de crédit annuelles sujettes à révision à différentes dates dans le courant des 12 mois suivant la clôture de l'exercice. Les autres lignes de crédit ont été fixées afin d'aider à financer l'expansion proposée des activités du Groupe.

19.2 DETTES DE LOCATION-FINANCEMENT

(EUR 000)	31 décembre 2014	31 décembre 2015
Non courantes	429	220
Courantes	196	204
TOTAL	625	424

Les mouvements des dettes de location-financement peuvent être détaillés comme suit :

(EUR 000)	31 décembre 2014	31 décembre 2015
Solde à l'ouverture	822	625
Nouvelles dettes	0	0
Remboursements de dettes	-199	-201
Transferts vers les passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés	0	0
Écarts de conversion	2	0
Solde à la clôture	625	424

Les paiements minimaux des dettes de location-financement sont les suivants :

(EUR 000)	31 décembre 2014	31 décembre 2015
Moins d'un an	230	225
Plus d'un an et moins de cinq ans	455	230
Plus de cinq ans	0	0
TOTAL	685	455
Charges financières futures sur dettes de location-financement (-)	-60	-31
Valeur actuelle des dettes de location-financement	625	424

La valeur actualisée des dettes de location-financement se présente comme suit :

(EUR 000)	31 décembre 2014	31 décembre 2015
Moins d'un an	196	204
Plus d'un an et moins de cinq ans	429	220
Plus de cinq ans	0	0
TOTAL	625	424

Les valeurs comptables des dettes de location-financement sont libellées dans les devises suivantes :

(EUR 000)	31 décembre 2014	31 décembre 2015
EUR	612	419
CNY	0	0
USD	13	5
TOTAL	625	424

Le taux d'intérêt moyen payé sur les dettes de location-financement au 31 décembre 2015 était de 4,02% (4,02% en 2014).

20. PROVISIONS À LONG TERME ET À COURT TERME

	Environnement	Garanties	Litiges	Régimes à prestations définies	Autres avantages sociaux	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2014	5 404	3 834	0	0	179	21 418	30 835
Additions (+)	795	2 619	0	0	44	314	3 772
Reprises (-)	0	-1 415	0	0	0	-2 016	-3 431
Utilisations (-)	0	-1 763	0	0	-88	-12 645	-14 496
(Gains)/pertes actuariels générés au cours de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0
Reclassifications	0	0	0	0	0	0	0
Transferts vers les passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	0	10	0	0	0	77	87
Variation totale	795	-549	0	0	-44	-14 270	-14 068
Au 31 décembre 2014	6 199	3 285	0	0	135	7 148	16 767

	Environnement	Garanties	Litiges	Régimes à prestations définies	Autres avantages sociaux	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2015	6 199	3 285	0	0	135	7 148	16 767
Additions (+)	0	3 399	140	0	2 460	899	6 898
Reprises (-)	-5 572	-1 912	0	0	0	-632	-8 116
Utilisations (-)	-69	-1 208	0	0	-66	-1 380	-2 723
(Gains)/pertes actuariels générés au cours de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0
Reclassifications	0	301	0	0	0	-301	0
Transferts vers les passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	0	7	0	0	0	70	77
Variation totale	-5 641	587	140	0	2 394	-1 344	-3 864
Au 31 décembre 2015	558	3 872	140	0	2 529	5 804	12 903

20.1 ENVIRONNEMENT

Les provisions pour les coûts de démantèlement et assainissement en rapport avec les sites du Groupe où sont produits des agents radiopharmaceutiques

ont été comptabilisées lorsqu'il existe une obligation d'assumer ces coûts. Ces provisions sont évaluées à la valeur actualisée nette de la meilleure estimation des coûts qui devront être encourus. De plus amples

informations sur ces provisions sont reprises dans la note 3 de ce rapport.

Les mouvements peuvent être détaillés comme suit:

- Des utilisations de provisions au niveau de la Dosimétrie pour EUR -0,07 million.
- La reprise de provisions pour le démantèlement du site de Fleurus qui a été vendu en 2015 pour EUR -5,6 millions.

20.2 GARANTIES

Les provisions pour garanties couvrent les garanties données aux clients sur des machines vendues.

Les mouvements peuvent être détaillés comme suit:

- De nouvelles provisions au niveau de la Protonthérapie et Autres Accélérateurs pour EUR 3,02 millions.
- De nouvelles provisions au niveau de la Dosimétrie pour EUR 0,38 million.
- Des reprises de provisions au niveau de la Protonthérapie et Autres Accélérateurs pour EUR -1,91 million.
- Des utilisations de provisions au niveau de la Protonthérapie et Autres Accélérateurs pour EUR -1,21 million.

20.3 AUTRES AVANTAGES SOCIAUX

Les provisions pour autres avantages sociaux sont constituées principalement:

- D'un montant d'EUR 2,4 millions relatif au plan d'intéressement à long terme du Groupe (pour plus d'information voir note 3.G).

Les principaux mouvements peuvent être détaillés comme suit:

- De nouvelles provisions pour EUR 2,4 millions relatives au plan d'intéressement à long terme du Groupe.

20.4 AUTRES

Les autres provisions au 31 décembre 2015 sont constituées principalement:

- D'un montant d'EUR 1,05 million relatif à des engagements non récurrents sur des projets de protonthérapie, d'un montant d'EUR 2,8 millions couvrant les engagements du Groupe dans le cadre de la transaction avec SK Capital Partners, d'un montant d'EUR 1,1 million couvrant des risques fiscaux et d'un montant d'EUR 0,85 million couvrant un risque de non recouvrabilité totale d'un engagement contractuel dans le cadre d'un projet de protonthérapie.

Les principaux mouvements peuvent être détaillés comme suit:

- De nouvelles provisions couvrant un risque de non recouvrabilité totale d'un engagement contractuel dans le cadre d'un projet de protonthérapie pour EUR 0,85 million.
- Des reprises de provisions pour des engagements estimés du Groupe dans le cadre de la transaction avec SK Capital Partners pour EUR -0,6 million.
- Des utilisations de provisions pour fin de chantiers pour EUR -1,38 million, de provisions couvrant les engagements estimés du Groupe dans le cadre de la transaction avec SK Capital Partners pour EUR -0,89 million, de provisions relatives à des engagements non récurrents sur des projets de protonthérapie pour EUR -0,15 million et de provisions relatives à une garantie bancaire accordée à une entreprise associée pour EUR -0,34 million.
- Des reclassifications pour EUR -0,3 million des autres provisions vers les provisions pour garanties.

21. AUTRES DETTES À LONG TERME

(EUR 000)	31 décembre 2014	31 décembre 2015
Avances reçues du gouvernement local	302	88
Autres	2 764	3 074
TOTAL	3 066	3 162

En 2015, le Groupe a reçu de nouvelles avances du gouvernement local pour EUR 0,03 million, a transféré des avances du gouvernement local pour EUR 0,25 million en court terme et a enregistré des obligations contractuelles à long terme dans le cadre de projets de protonthérapie pour EUR 0,3 million.

En 2014, le Groupe a reçu de nouvelles avances du gouvernement local pour EUR 0,05 million et a enregistré des obligations contractuelles à long

terme dans le cadre de projets de protonthérapie pour EUR 2,8 millions.

22. AUTRES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

(EUR 000)	31 décembre 2014	31 décembre 2015
INSTRUMENTS COMPTABILISÉS SELON LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE		
- Contrats de change à terme	1	286
- Swaps de taux de change	0	0
- CAP d'intérêt	0	0
INSTRUMENTS COMPTABILISÉS SELON LA JUSTE VALEUR		
- Contrats de change à terme	0	44
- Swaps de taux de change	380	92
Actifs financiers à court terme	381	422
INSTRUMENTS COMPTABILISÉS SELON LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE		
- Contrats de change à terme	1	779
Actifs financiers à long terme	1	779
INSTRUMENTS COMPTABILISÉS SELON LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE		
- Contrats de change à terme	1 131	1 592
- Swaps de taux de change	370	369
INSTRUMENTS COMPTABILISÉS SELON LA JUSTE VALEUR		
- Contrats de change à terme	189	94
- Swaps de taux de change	69	55
Passifs financiers à court terme	1 759	2 110
INSTRUMENTS COMPTABILISÉS SELON LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE		
- Contrats de change à terme	860	875
INSTRUMENTS COMPTABILISÉS SELON LA JUSTE VALEUR		
- Contrats de change à terme	22	4
- Swaps de taux de change	0	0
Passifs financiers à long terme	882	879

La politique du Groupe pour l'utilisation d'instruments financiers est détaillée dans la note 1.22 sur les règles d'évaluation du Groupe et dans la note 2 sur la gestion des risques financiers.

Au 31 décembre 2015, le montant d'EUR 0,42 million comptabilisé comme actif financier à court terme représente des instruments de couverture de flux de trésorerie d'EUR 0,28 million et des instruments de

couverture comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultats pour EUR 0,14 million.

Au 31 décembre 2014, le montant d'EUR 0,38 million comptabilisé comme actif financier à court terme représente des instruments de couverture comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultats pour EUR 0,38 million.

Au 31 décembre 2015, le montant d'EUR 2,11 millions comptabilisé comme passif financier à court terme représente des instruments de couverture de flux de trésorerie d'EUR 1,96 million et des instruments de couverture comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultats pour EUR 0,15 million.

Au 31 décembre 2014, le montant d'EUR 1,76 million comptabilisé comme passif financier à court terme représente des instruments de couverture de flux de trésorerie d'EUR 1,5 million et des instruments de couverture comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultats pour EUR 0,26 million.

Certains de ces instruments financiers sont qualifiés d'instruments de couverture dans la mesure où ils couvrent des risques spécifiques de taux de change auxquels le Groupe est exposé. La comptabilité de couverture a été appliquée à ces contrats vu qu'ils sont considérés comme effectifs. Ces transactions sont très probables parce qu'elles sont liées à des contrats. Pour ces couvertures de flux de trésorerie, les mouvements sont directement comptabilisés dans les fonds propres et sont par la suite comptabilisés dans le compte de résultats pour compenser l'impact dans le compte de résultats des transactions sous-jacentes.

Au 31 décembre 2015, une perte cumulée d'EUR 3,24 millions a donc été comptabilisée dans les fonds propres (dans la rubrique "réserves de couverture"). Au 31 décembre 2014, la perte cumulée s'élevait à EUR 2,89 millions.

23. DETTES COMMERCIALES

Au 31 décembre, l'échéancier des dettes commerciales se présentait comme suit:

(EUR 000)	TOTAL	exigible	moins de 3 mois	4-12 mois	1-5 ans	Plus de 5 ans
2014	36 145	15 890	20 255	0	0	0
2015	44 887	23 675	21 212	0	0	0

24. AUTRES DETTES

(EUR 000)	31 décembre 2014	31 décembre 2015
Montants dus aux clients sur commandes en cours (ou avances reçues sur commandes en cours)	81 237	104 620
Dettes sociales	11 344	11 930
Charges à imputer	3 419	2 760
Charges des intérêts à imputer	231	134
Produits à reporter	6 321	6 480
Subsides en capital	735	142
Dettes non commerciales	867	3 039
Autres	3 842	6 228
TOTAL	107 996	135 333

Au 31 décembre 2015, la rubrique "autres" est principalement composée des avances d'EUR 1,7 million reçues de la Région wallonne de Belgique, des acomptes versés par les clients d'EUR 1,7 million, de charges à payer relatives à la cession de la participation du Groupe dans IBA Molecular pour

d'EUR 1,7 million et autres qui s'élèvent à EUR 1,1 million.

Au 31 décembre 2014, la rubrique "autres" est principalement composée des avances d'EUR 1,8 million reçues de la Région wallonne de Belgique, des acomptes versés par les clients d'EUR 0,9 million et autres qui s'élèvent à EUR 1,1 million.

25. AUTRES CHARGES ET AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

25.1 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation peuvent être détaillées comme suit:

(EUR 000)	31 décembre 2014	31 décembre 2015
Frais légaux	151	140
Charges liées aux paiements fondés en actions	630	569
Amortissements et réductions de valeur	211	5 232
bonus unique spéciale accordé aux employés à l'exception du Management	0	2 004
Plan d'intéressement à long terme	0	2 394
Charges de réorganisation	172	841
Charges liées à la transaction avec SK Capital Partners	215	324
Charges liées à la transaction avec Argos Soditic	126	0
Autres	468	1 382
TOTAL	1 973	12 886

Au 31 décembre 2015, les amortissements et réductions de valeur comprennent principalement des réductions de valeur sur investissements pour EUR 0,36 million, des réductions de valeur sur créances à long terme pour EUR 4,7 millions et des amortissements d'immobilisations pour EUR 0,14 million.

Au 31 décembre 2014, les amortissements et réductions de valeur comprennent des amortissements d'immobilisations pour EUR 0,21 million.

25.2 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation peuvent être détaillés comme suit:

(EUR 000)	31 décembre 2014	31 décembre 2015
Reprises de provisions	-1 059	-6 253
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur	0	0
Goodwill négatif relatif à l'acquisition de 50% participation dans Striba GmbH	0	-472
Gain réalisé sur la cession de la participation d'IBA Molecular (Rose Holding SARL)	0	-38 595
Autres	-204	-100
TOTAL	-1 263	-45 420

En 2015, la rubrique "reprise de provisions" comprend principalement l'impact de la reprise de provisions pour démantèlement suite à la vente du site de production des agents radiopharmaceutiques de Fleurus pour EUR 5,6 millions et l'impact de la reprise de provisions relatives aux engagements estimés du Groupe dans le cadre de la transaction avec SK Capital Partners pour EUR 0,7 million.

En 2014, la rubrique "reprise de provisions" comprend l'impact de la reprise de provisions relatives aux engagements estimés du Groupe dans le cadre de la transaction avec SK Capital Partners.

En 2014, la rubrique "autres" comprend principalement des notes de crédit ou des remboursements reçus de la part des entités faisant partie du périmètre de consolidation de Rose Holding SARL (véhicule d'investissement de SK Capital Partners dans IBA Molecular) pour EUR 0,2 million.

26. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

26.1 CHARGES FINANCIERES

(EUR 000)	31 décembre 2014	31 décembre 2015
Intérêts payés sur dettes	1 976	1 389
Définitions de change	104	168
Variations dans la juste valeur des produits dérivés	1 628	5 573
Désactualisation des provisions de démantèlement	792	0
Autres	818	677
TOTAL	5 318	7 807

Au 31 décembre 2015, la rubrique "autres" comprend principalement des charges d'escompte du crédit d'impôt recherche pour EUR 0,06 million et des commissions et frais bancaires pour EUR 0,58 million.

26.2 PRODUITS FINANCIERS

(EUR 000)	31 décembre 2014	31 décembre 2015
Intérêts reçus sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	-62	-138
Définitions de change	-1 626	-1 311
Variations dans la juste valeur des produits dérivés	-2 919	-8 742
Autres	-2 534	-843
TOTAL	-7 141	-11 034

Au 31 décembre 2015, la rubrique "Autres" comprend principalement le produit de la refacturation de charges d'intérêts dans le cadre d'un projet de protonthérapie pour EUR 0,4 million, le produit de l'escompte du dividende différé non encaissé en cours d'exercice dans le cadre de la cession d'actifs de Pharmalogic Pet Services of Montreal Cie pour EUR 0,1 million, la réévaluation de créances sur Cisbio Bioassays SAS pour EUR 0,1 million et des intérêts sur créances à long terme pour EUR 0,23 million.

Au 31 décembre 2014, la rubrique "autres" comprend principalement des charges d'escompte du crédit d'impôt recherche pour EUR 0,1 million et des commissions et frais bancaires pour EUR 0,6 million.

Au 31 décembre 2014, la rubrique "Autres" comprend principalement le produit de la refacturation de charges d'intérêts dans le cadre d'un projet de protonthérapie pour EUR 0,4 million, le produit de l'escompte du dividende différé non encaissé en cours d'exercice dans le cadre de la cession d'actifs de Pharmalogic Pet Services of Montreal Cie pour EUR 0,2 million, la réévaluation de créances sur Cisbio Bioassays SAS pour EUR 1,3 million et des intérêts sur créances à long terme pour EUR 0,4 million.

27. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge/(produit) fiscal pour l'exercice se répartit comme suit:

(EUR 000)	31 décembre 2014	31 décembre 2015
Impôts courants	1 133	4 036
Impôts différés	-4 546	-106
TOTAL	-3 413	3 930

La charge fiscale sur le résultat d'IBA avant impôts diffère du montant théorique qui aurait résulté de l'application des taux d'imposition moyens en vigueur sur les bénéfices des entreprises consolidées. L'analyse se présente comme suit:

(EUR 000)	31 décembre 2014	31 décembre 2015
Résultat avant impôts des activités poursuivies	17 173	65 192
Déduction de la quote-part dans la (perte)/bénéfice des sociétés mises en équivalence	6 873	122
Résultat avant impôts et quote-part des mises en équivalence	24 046	65 314
Charge/(produit) d'impôts calculé(e) sur la base des taux nominaux locaux	8 301	22 250
Des actifs impôts différés non reconnus	427	682
Des actifs impôts différés reconnus	-4 982	-171
Transactions exemptées d'impôts et dépenses non admises	373	-12 765
Déduction pour brevet	0	-6 175
Ajustements relatifs à des charges fiscales pour exercices précédents	195	0
Reprises d'actifs d'impôts différés reconnus précédemment	0	151
Utilisations de pertes fiscales non reconnues	-7 727	44
Utilisations d'actifs des impôts différés	0	71
Utilisations de passifs des impôts différés	0	-157
Autres (produits)/charges fiscales	0	0
Charge/(produit) fiscal enregistré(e)	-3 413	3 930
Taux d'imposition théorique	34,5%	34,1%
Taux d'imposition effectif	-14,2%	6,0%

En raison du niveau des pertes fiscales disponibles, IBA n'a pas calculé d'impôts différés sur des éléments crédités ou débités en autres éléments du résultat global.

28. AVANTAGES AU PERSONNEL

RÉGIME À COTISATIONS DÉFINIES

Au 31 décembre 2015, le Groupe a comptabilisé des dépenses d'EUR 1,13 million pour des plans à cotisations définies (EUR 1,03 million au 31 décembre 2014).

Le Groupe dispose d'un régime de retraite basé sur des cotisations définies comptabilisés sur base de la valeur intrinsèque. Au 31 Décembre 2014 et 2015, les actifs du plan ont été suffisants pour couvrir les cotisations versées et le rendement garanti. Par conséquent, il n'existe aucune provision pour des obligations de retraite dans l'état de la situation financière.

(EUR 000)	31 décembre 2014	31 décembre 2015
Somme des réserves mathématiques sur les comptes individuels	4 539	5 081
Somme des réserves minimum garanties à la date de clôture sur les comptes individuels	4 540	5 084
Déficit du Plan	1	3

Le rendement garanti réalisé sur les régimes à cotisations définies au 31 Décembre de l'année 2015 pourrait avoir un impact sur les flux de trésorerie

futurs du Groupe dans le cas où la compagnie d'assurance ne serait pas en mesure d'atteindre ce rendement sur le long terme.

29. TABLEAU DE FINANCEMENT

Au 31 décembre 2015, la rubrique "autres éléments non décaissés" comprend principalement les charges liées aux plans d'options sur actions et plans d'actions octroyés aux employés (EUR +0,57 million), l'impact net des pertes et de la réduction de valeur sur stocks (EUR +0,33 million), une réduction de valeur sur autres investissements (EUR +0,35 million), l'impact du montant de crédit d'impôt recherche non encaissé en cours d'exercice (EUR -1,9 million), les amortissements de subsides (EUR -0,2 million), l'impact de la réévaluation d'actifs à long terme (EUR -0,3 million), une réduction de valeur sur des créances à long terme (EUR +3,9 million), négatif goodwill résultant de l'acquisition de Striba GmbH (EUR -0,5 million), l'impact de l'élimination de la marge sur la vente d'un centre de Protonthérapie à une société mise en équivalence (EUR +0,57 million).

Au 31 décembre 2015, les autres flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements correspondent à la distribution d'un dividende d'EUR 10 millions par Rose Holding SARL à ses actionnaires suite à la cession de sa filiale IBA Molecular North America Inc. à Illinois Health and Science (IHS), une organisation de soins de santé sans but lucratif.

Au 31 décembre 2015, les autres flux de trésorerie liés aux opérations de financement comprennent le

remboursement des subsides et des avances de la Région wallonne de Belgique (EUR -0,32 million), la perception de nouveaux subsides en Belgique (EUR +0,19 million), la variation de la dette envers les employés du Groupe dans le cadre de l'exercice des plans d'options (EUR +0,20 million).

Au 31 décembre 2014, la rubrique "autres éléments non décaissés" comprend principalement les charges liées aux plans d'options sur actions et plans d'actions octroyés aux employés (EUR +0,57 million), l'impact net des pertes et de la réduction de valeur sur stocks (EUR +1,4 million), une réduction de valeur sur autres investissements (EUR +0,1 million), l'impact du dividende différé non encaissé en cours d'exercice dans le cadre de la cession d'actifs de Pharmalogic Pet Services of Montreal Cie (EUR -1,2 million), l'impact du montant de crédit d'impôt recherche non encaissé en cours d'exercice (EUR -2,8 millions), les amortissements de subsides (EUR -0,5 million) et l'impact de la réévaluation des actifs à long terme (EUR -1,3 million).

Au 31 décembre 2014, les autres flux de trésorerie liés aux opérations de financement comprennent le remboursement des subsides et des avances de la Région wallonne de Belgique (EUR -4,0 millions), la perception de nouveaux subsides en Belgique et en Allemagne (EUR +0,2 million).

30. LITIGES

Le Groupe n'est actuellement impliqué dans aucun litige important. Les risques des quelques litiges mineurs dans lesquels IBA est partie apparaissent soit dénués de fondement soit sont non significatifs et –lorsqu'un risque de paiement de dommages

potentiel semble réel– sont soit couverts de façon adéquate par des provisions soit couverts par nos polices d'assurance. Il n'y a pas de litige mentionné dans le rapport annuel 2014 qui était encore en cours en 2015.

31. ENGAGEMENTS

31.1 LEASINGS OPÉRATIONNELS

Le Groupe détient un certain nombre de leasings opérationnels non résiliables en rapport avec la location de véhicules, d'équipements et d'immeubles. Les futurs paiements minimaux dans le cadre des leasings opérationnels non résiliables sont les suivants:

31.1.1. LEASINGS OPÉRATIONNELS DES ACTIVITÉS POURSUIVIES :

(EUR 000)	31 décembre 2014	31 décembre 2015
Echu	15	17
Moins d'un an	5 019	5 630
Plus d'un an et moins de cinq ans	7 848	11 630
Plus de cinq ans	5 221	6 676
TOTAL	18 103	23 953

Ces leasing opérationnels concernent:

(EUR 000)	31 décembre 2014	31 décembre 2015
Bâtiments	12 457	16 462
Equipements	1 157	1 023
Matériel roulant	4 489	6 442
Autres	0	26
TOTAL	18 103	23 953

Les leasings opérationnels du Groupe ont été conclus aux conditions suivantes:

- Bâtiments: durée entre trois et quinze années. Le Groupe a la possibilité de prolonger la durée de leasing en négociant avec le loueur ou pour une période de quatre pour deux des contrats de leasing aux Etats-Unis.
- Equipements: durée entre cinq et sept années. Le Groupe a la possibilité, pour certains de ces contrats, de prolonger la durée de leasing en négociant avec le loueur.
- Matériel roulant: durée de trois ou quatre années sans la possibilité de prolonger les contrats.

Le total des paiements de leasings opérationnels repris dans le compte de résultats:

(EUR 000)	31 décembre 2014	31 décembre 2015
Bâtiments	2 404	2 840
Equipements	317	331
Matériel roulant	2 634	2 408
Autres	0	9
TOTAL	5 355	5 588

Les charges des leasings opérationnels ont été reconnues dans le compte de résultats sur les lignes "coût des ventes et prestations", "frais de ventes et marketing", "frais généraux et administratifs" et "frais de recherche et développement".

31.1.2. LEASINGS OPÉRATIONNELS DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES :

(EUR 000)	31 décembre 2014	31 décembre 2015
Moins d'un an	0	0
Plus d'un an et moins de cinq ans	0	0
Plus de cinq ans	0	0
TOTAL	0	0

31.2 GARANTIES FINANCIÈRES

Au 31 décembre 2015, IBA est titulaire de garanties financières pour EUR 107,3 millions données par des entités du Groupe en guise de cautionnements pour dettes ou engagements, essentiellement en tant que garanties de restitution d'acomptes (EUR 56,0 millions au 31 décembre 2014).

32. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

32.1 ENTREPRISES CONSOLIDÉES

Une liste des filiales et des sociétés mises en équivalence est reprise à la note 5.

32.2 TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES

Les principales transactions réalisées avec les entreprises liées (les sociétés mises en équivalence) sont les suivantes:

(EUR 000)	31 décembre 2014	31 décembre 2015
ACTIF		
Créances		
Créances à long terme	2 478	747
Clients et comptes rattachés	1 581	2 497
Réduction de valeur sur créances	- 588	- 730
TOTAL CREANCES	3 471	2 514
PASSIF		
Dettes		
Fournisseurs et dettes diverses	121	1 452
TOTAL DETTES	121	1 452
COMPTE DE RÉSULTATS		
Ventes	8 010	5 138
Coûts	-815	-1 451
Produits financiers	14	814
Charges financières	-96	-19
Autres produits d'exploitation	1 002	0
Autres charges d'exploitation	0	-2 000
TOTAL COMPTE DE RÉSULTATS	8 115	2 482

Dans le cadre de la transaction de 2012 avec SK Capital Partners, le Groupe a accordé deux prêts à Rose Holding SARL. En 2013, dans le cadre du

règlement à l'amiable de la résolution complète et définitive de toutes les réclamations et demandes reconventionnelles en relation avec IBA Molecular, le

Groupe a revendu l'un de ces deux prêts à SK Rose Jusqu'au moment de la cession d'IBA Molecular en 2015, les termes et conditions du prêt restant étaient les suivantes :

CONTINGENT LOAN

Le montant principal de ce prêt d'une valeur nominale d'EUR 26,4 millions aurait dû être remboursé au plus tôt (i) le 31 décembre 2021 ou (ii) à la vente intégrale par SK Capital Partners et IBA SA de leurs investissements dans Rose Holding SARL (la date d'échéance). Si la date d'échéance était intervenue dans les deux premières années de la signature de la transaction et que SK Capital Partners n'aurait pas perçu deux fois son investissement dans Rose Holding SARL, le prêt y compris les intérêts n'aurait pas été remboursé. Si la date d'échéance était intervenue au-delà des deux premières années de la transaction et que SK Capital Partners n'aurait pas perçu trois fois son investissement dans Rose Holding SARL, le prêt y compris les intérêts n'aurait pas été remboursé.

Ce prêt avait été consenti à un taux d'intérêts annuel de 2%. Ces intérêts se capitalisent mais pouvaient être payés sous la condition que les prêteurs principaux de Rose Holding SARL marquaient leur accord sur leur paiement. Tous les intérêts non payés étaient capitalisés jusqu'à la date d'échéance de ce prêt. Rose Holding SARL pouvait à tout moment décider d'effectuer des remboursements anticipés sur ce prêt.

SARL pour EUR 1.

Le Groupe avait accepté que le remboursement de ce prêt serait subordonné au remboursement préalable de tout l'endettement existant ou futur de Rose Holding SARL envers des banques, des sociétés de location-financement et autres institutions financières. Ce prêt ayant été traité comme du quasi-capital, il était comptabilisé au niveau des participations dans les sociétés mise en équivalence.

Dans le cadre de la cession d'IBA Molecular et sur base d'un accord signé par les 2 parties, ce prêt a été réévalué à EUR 5,83 millions. Ce prêt sera remboursé au cours du premier semestre 2016 et a été comptabilisé au bilan dans la rubrique "autres créances".

Le Groupe s'était également engagé à soutenir l'activité Radiopharmaceutique cédée en payant EUR 16 millions sur une période de 2 ans (montant provisionné dans les comptes). A la fin du premier trimestre 2014, le montant de cette provision avait été entièrement payé.

Le Groupe avait également payé un montant d'EUR 4,9 millions pour des créances échues des entités italiennes et de l'entité espagnole cédées. Ces entités sont chargées du recouvrement et remboursent le Groupe lorsqu'ils reçoivent des paiements. Au 31 décembre 2015, le solde à récupérer s'élève à EUR 0,73 million entièrement réduit de valeur.

32.3 RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Les détails des actionnaires du Groupe au 31 décembre 2015 sont donnés ci-dessous:

	Nombre d'actions	%
Belgian Anchorage SCRL	6 204 668	21,30%
IBA Investments SCRL	610 852	2,10%
IBA SA	63 519	0,22%
UCL ASBL	426 885	1,47%
Sopartec SA	234 531	0,81%
Institut des Radioéléments FUP	1 423 271	4,89%
Société Régionale d'Investissement de Wallonie (S.R.I.W.)	704 491	2,42%
Société Fédérale de Participation et d'investissement (S.F.P.I.)	69 200	0,24%
Public	19 377 650	66,55%
TOTAL	29 115 067	100,00%

Les principales transactions réalisées avec les actionnaires sont les suivantes:

(EUR 000)	31 décembre 2014	31 décembre 2015
ACTIF		
Créances		
Créances à long terme	0	0
Clients et comptes rattachés	0	0
Réduction de valeur sur créances	0	0
TOTAL CREANCES	0	0
PASSIF		
Dettes		
Dettes bancaires	10 000	15 000
Fournisseurs et dettes diverses	0	84
TOTAL DETTES	10 000	15 084
COMPTE DE RESULTATS		
Ventes	0	0
Coûts	0	0
Produits financiers	0	0
Charges financières	-884	-507
Autres produits d'exploitation	0	0
Autres charges d'exploitation	0	0
TOTAL COMPTE DE RÉSULTATS	-884	-507

La Société n'a connaissance d'aucune relation ni accord ni de transaction particulier entre ses actionnaires en vigueur au 31 décembre 2015.

32.4 LES ADMINISTRATEURS ET LA DIRECTION

Cf. rapport sur les rémunérations page 67.

33. RÉMUNÉRATIONS POUR SERVICES RENDUS PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL, auditeur des comptes statutaires d'IBA SA, et auditeur des comptes consolidés d'IBA, a rendu les services suivants pendant l'année:

(EUR 000)	31 décembre 2014	31 décembre 2015
Rémunération pour audits statutaires et audit des comptes consolidés	297	297
Services d'ordre fiscal	0	0
Autres services	35	29
TOTAL	332	326

34. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DES COMPTES

À LA CLÔTURE DES COMPTES

Le 10 mars 2016, la société a annoncé qu'elle a signé, suite à un appel d'offre public, un contrat avec Tata Memorial Centre pour l'installation d'un centre de protonthérapie à Mumbai, en Inde. IBA va équiper ce centre avec sa solution multisalles Proteus®PLUS configurée avec trois salles de traitement, toutes munies de la technologie Pencil Beam Scanning. La valeur de ce contrat pour IBA est d'environ EUR 60 millions pour l'équipement et les services, contrat d'exploitation et de maintenance à long-terme inclus. Ce nouveau centre traitera son premier patient en 2019.

Le 23 mars 2016, la société a annoncé avoir finalisé la vente d'IBA Molecular (IBAM), dont IBA possédait 40% des actions, à des fonds conseillés par CapVest Partners LP (« CapVest »). Suite à cette transaction, la sortie d'IBA de la co-entreprise avec SK Capital Partners est totalement finalisée. Désormais, IBA n'a plus aucune participation dans la société IBA Molecular. La clôture de cette transaction a été achevée par un paiement cash à IBA d'environ EUR 62 millions.

35. RÉSULTAT NET PAR ACTION

35.1 RÉSULTAT NET DE BASE

Le résultat net de base par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires exclut les actions acquises par la Société et détenues comme actions propres.

Résultat net de base par action	31 décembre 2014	31 décembre 2015
Résultat attribuable aux propriétaires de la Société mère (EUR 000)	24 294	61 189
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires	27 319 611	28 171 776
Résultat net par action des activités poursuivies et destinées à être cédées (EUR par action)	0,889	2,172
Résultat des activités poursuivies attribuable aux propriétaires de la Société mère (EUR 000)	20 586	61 262
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires	27 319 611	28 171 776
Résultat net par action des activités poursuivies (EUR par action)	0,753	2,175
Résultat des activités destinées à être cédées attribuable aux propriétaires de la Société mère (EUR 000)	3 708	-73
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires	27 319 611	28 171 776
Résultat net par action des activités destinées à être cédées (EUR par action)	0,136	-0,003

35.2 RÉSULTAT NET DILUÉ

Le résultat net dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. En 2014, la société possédait deux catégories d'actions ordinaires potentiellement dilutives: les options sur actions et l'emprunt subordonné convertible de la S.R.I.W. En 2015, la société ne possède plus qu'une catégorie d'actions ordinaires potentiellement dilutives : les options sur actions.

Le calcul est réalisé pour les options sur actions afin de déterminer le nombre d'actions qui pourraient avoir été acquises à la juste valeur (déterminée comme le prix moyen annuel du marché des actions de la Société) sur la base de la valeur monétaire des droits de souscription attachés aux options sur actions en circulation. Le nombre d'actions ainsi calculé est comparé au nombre d'actions qui auraient été émises dans l'hypothèse de l'exercice des options.

RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTION	31 décembre 2014	31 décembre 2015
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires	27 319 611	28 171 776
Nombre moyen pondéré des options sur actions	1 712 483	1 222 312
Prix moyen de l'action sur la période	11,28	25,21
Effet de dilution lié aux options sur actions	1 075 612	1 044 781
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat net dilué par action	28 395 222	29 216 557
Résultat attribuable aux propriétaires de la Société mère (EUR 000)	24 294	61 189
Résultat net dilué par action des activités poursuivies et destinées à être cédées (EUR par action)	0,856	2,094
Résultat des activités poursuivies attribuable aux propriétaires de la Société mère (EUR 000)	20 586	61 262
Résultat net dilué par action des activités poursuivies (EUR par action)	0,725	2,097
Résultat des activités destinées à être cédées attribuable aux propriétaires de la Société mère (EUR 000)	3 708	-73
Résultat net dilué par action des activités destinées à être cédées (EUR par action)	0,131	-0,003

(*) Conformément à l'IAS 33, qui stipule que le résultat net dilué par action ne tient pas compte d'hypothèses de conversion d'exercice, ou d'autres émissions d'actions ordinaires potentielles qui pourraient avoir un effet antidilatif sur le résultat par action (actions dont la conversion implique une réduction de la perte par action).

RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS



Ernst & Young
Réviseurs d'Entreprises
Bedrijfsrevisoren
De Kintlaan 2
B-1831 Diegem

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la société Ion Beam Applications SA sur les Comptes Consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes consolidés (les « Comptes Consolidés ») ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Les Comptes Consolidés incluent l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2015, le compte de résultats consolidé, l'état consolidé du résultat global, le tableau de variation des capitaux propres consolidés et le tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2015, les annexes reprenant le résumé des principales règles d'évaluation et d'autres notes explicatives.

Rapport sur les Comptes Consolidés - Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des Comptes Consolidés de Ion Beam Applications SA (la «Société») et de ses filiales (conjointement le «Groupe») pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. Ces Comptes Consolidés ont été établis sur la base des normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards – «IFRS») telles qu'adoptées par l'Union européenne. Le total de l'état de la situation financière consolidée s'élève à € (milliers) 395.352 et le compte de résultats consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de € (milliers) 61.189.

Responsabilité du conseil d'administration relative à l'établissement des Comptes Consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle et ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces Comptes Consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - « ISA »). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les Comptes Consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les Comptes Consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre relève du jugement du commissaire, y compris l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne du Groupe relatif à l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe.



Société ayant sous la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée.
Société fermement assurée de ne pas faire un quelconque investissement hors de l'Union européenne.
R.P.M. - R.P.R. Bruxelles - B.I.W. - T.U.A. - BE 04-01-334-71 - BEA 00-1872 Z 103-9259 0089
- agissant au nom d'une société échappant à toute forme de régulation.

A member firm of Ernst & Young Global Limited



**Report du commissaire du 21 mars 2016 sur les Comptes Consolidés
de Ion Beam Applications SA pour l'exercice clos
le 31 décembre 2015 (suite)**

Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, et la présentation d'ensemble des Comptes Consolidés.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe au 31 décembre 2015 donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés.

Dans le cadre de notre audit et conformément à la norme complémentaire applicable émise par l'institut des Réviseurs d'Entreprises comme publié au Moniteur Belge en date du 28 août 2013 (la «Norme Complémentaire»), notre responsabilité est d'effectuer certaines procédures, dans tous les aspects significatifs, sur le respect de certaines obligations légales et réglementaires, comme défini par la Norme Complémentaire. Sur base du résultat de ces procédures, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier notre opinion sur les Comptes Consolidés:

- Le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés traite des mentions requises par la loi, concorde avec les Comptes Consolidés et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Dans le cadre de notre contrôle des comptes statutaires d'Ion Beam Applications SA, nous nous sommes assurés que le conseil d'administration de la Société a respecté les dispositions légales applicables aux situations d'intérêt opposé de nature patrimoniale. Ces opérations ont fait l'objet, conformément au Code des sociétés, d'une mention spécifique dans notre rapport sur les comptes statutaires de Ion Beam Applications SA.

Diegem, le 21 mars 2016

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL
Commissaire
représentée par

Vincent Etienne*
Associé*
* Agissant au nom d'une SPRL

16VE0065

COMPTES ANNUELS

IBA sa

En application de l'article 105 du Code des Sociétés, les comptes figurant ci-après sont une version abrégée des comptes annuels dont la version intégrale est disponible sur simple demande au siège de la Société, et seront déposés à la Banque Nationale de Belgique. Cette version abrégée ne contient pas l'ensemble des annexes ni le rapport du commissaire, lequel a certifié les comptes annuels sans réserve.

ACTIF (EUR 000)	2013	2014	2015
ACTIFS IMMOBILISÉS	91 363	93 441	105 397
Frais d'établissement	0	0	0
Immobilisations incorporelles	21 672	29 023	33 295
Immobilisations corporelles	5 561	6 477	7 230
Terrains et constructions	335	471	926
Installations, machines et outillages	1 645	2 616	2 583
Mobilier et matériel roulant	531	456	921
Location-financement et droits similaires	2 857	2 690	2 524
Immobilisations en cours et acomptes versés	193	244	276
Immobilisations financières	64 130	57 941	64 872
Entreprises liées	63 602	57 176	57 371
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	0	0	0
Autres immobilisations financières	528	765	7 501
ACTIFS CIRCULANTS	606 163	509 956	664 057
Créances à plus d'un an	15 720	16 565	10 737
Stocks et commandes en cours d'exécution	433 711	351 642	480 134
Stocks	33 151	40 089	42 952
Commandes en cours d'exécution	400 560	311 552	437 182
Créances à un an au plus	129 489	115 110	97 252
Créances commerciales	64 543	71 193	66 067
Autres créances	64 946	43 917	31 185
Placements de trésorerie	15 498	13 716	36 259
Valeurs disponibles	5 111	9 022	33 732
Comptes de régularisation	6 634	3 901	5 943
TOTAL DE L'ACTIF	697 526	603 397	769 454

PASSIF (EUR 000)	2013	2014	2015
CAPITAUX PROPRES	66 182	118 602	106 293
Capital	38 787	39 852	40 864
Primes d'émission	25 651	32 431	37 329
Réserves	2 680	4 878	4 879
Réserve légale	1 887	3 985	4 087
Réserves indisponibles	590	690	589
Réserves immunisées	203	203	203
Résultat reportée	-1 883	40 840	23 093
Subsides en capital	947	601	128
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	29 859	15 426	10 513
DETTE	601 485	469 369	652 648
Dettes à plus d'un an	166 000	188 642	230 663
Dettes financières	41 860	31 674	15 220
Acomptes reçus sur commandes	123 892	145 958	203 810
Autres dettes	248	11 010	11 633
Dettes à un an au plus	432 935	276 958	418 757
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	35 099	7 293	18 176
Dettes financières	0	0	4 052
Dettes commerciales	69 566	54 452	56 535
Acomptes reçus sur commandes	317 797	202 940	290 349
Dettes fiscales, salariales et sociales	9 550	6 409	7 263
Autres dettes	923	5 864	42 382
Comptes de régularisation	2 550	3 769	3 228
TOTAL DU PASSIF	697 526	603 397	769 454
COMPTE DE RÉSULTATS (EUR 000)	2013	2014	2015
Ventes et prestations	196 240	211 002	247 729
Coûts des ventes et des prestations (-)	-169 090	-178 459	-222 800
Approvisionnements et marchandises	-50 979	-51 233	-65 125
Services et biens divers	-68 583	-67 818	-81 589
Rémunérations, charges sociales et pensions	-44 314	-42 949	-49 511
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations	-9 233	-16 181	-25 714
Réductions de valeur sur stocks, commandes en cours et créances commerciales	-16 591	-1 692	-2 236
Provisions pour risques et charges	35 770	14 433	4 913
Autres charges d'exploitation	-15 160	-13 018	-3 538
Bénéfice/(perte) d'exploitation	27 150	32 543	24 929
Produits financiers	13 736	27 771	13 134
Produits des immobilisations financières	0	18 952	0
Produits des actifs circulants	3 298	1 921	1 553
Autres produits financiers	10 438	6 898	11 581
Charges financières (-)	-11 559	-8 471	-13 967
Charges des dettes	-2 540	-2 589	-1 896
Réduction de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales- dotations (reprises)	0	0	0
Autres charges financières	-9 019	-5 882	-12 071
Bénéfice/(perte) courant avant impôts	29 327	51 843	24 096
Produits exceptionnels	24 315	66	225
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	14 000	0	0
Autres produits exceptionnels	10 315	66	225
Charges exceptionnelles (-)	-30 318	-1 899	-861
Amortissements et réductions de valeur exceptionnelles sur immobilisations		-211	-20
Réduction de valeur sur immobilisations financières	-19 835	-71	-269
Provisions pour risques et charges exceptionnels	0	0	0
Autres charges exceptionnelles	-9 927	-1 617	-572
Bénéfice/(perte) de l'exercice avant impôts	23 324	50 010	23 460
Impôts sur le résultat (-) (+)	38	-230	-106
Bénéfice/(perte) de l'exercice	23 362	49 780	23 354
Transferts aux réserves immunisées (-)			
Bénéfice/(Perte) de l'exercice à affecter	23 362	49 780	23 354

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS (EUR 000)	2013	2014	2015
Bénéfice/(perte) à affecter	-1 712	47 897	64 194
Bénéfice/(perte) de l'exercice à affecter	23 362	49 780	23 354
Bénéfice/(perte) reportée de l'exercice précédent	-25 074	-1 883	40 840
Prélèvements sur les capitaux propres	0	0	101
Sur le capital et les primes d'émission	0	0	0
Sur les réserves	0	0	101
Affectations aux capitaux propres	171	2 199	101
Au capital et aux primes d'émission	0	0	0
À la réserve légale	0	2 099	101
Aux autres réserves	171	100	0
Bénéfice/(perte) à reporter	-1 883	45 698	64 194
Bénéfice à distribuer	0	40 840	23 093
Dividendes	0	-4 858	-41 101

ÉTAT DU CAPITAL (EUR 000)	2014	2015		
	MONTANT (EUR 000)	NOMBRE D'Actions	MONTANT (EUR 000)	NOMBRE D'Actions
Capital social				
1. Capital souscrit				
Au terme de l'exercice précédent	38 787		39 852	
Modifications au cours de l'exercice (exercice de warrants)	1 065	758 365	1 012	721 263
Au terme de l'exercice	39 852		40 864	
2. Représentations du capital				
2.1. Catégories d'actions				
• Ordinaires sans désignation de valeur nominale	21 851	15 691 315	22 863	16 412 578
• Ordinaires sans désignation de valeur nominale assorties d'un strip VVPR	18 001	12 702 489	18 001	12 702 489
2.2. Actions nominatives ou au porteur				
• Nominatives		8 420 612		7 555 920
• Au porteur		19 973 192		21 559 147
Actions propres detenues par				
• La société elle-même	106	75 637	90	63 519
• Ses filiales	857	610 852	858	610 852
Engagements d'émission d'actions				
Suite à l'exercice de droits de souscription				
• Nombre de droits de souscription en circulation		2 224 802		1 272 312
• Montant du capital à souscrire	3 732		1 786	
Nombre maximal correspondant d'actions à émettre		2 658 829		1 272 312
Capital autorisé non souscrit	23 309		23 314	

DÉNOMINATION

Ion Beam Applications SA, en abrégé IBA SA.

SIÈGE SOCIAL

Chemin du Cyclotron 3 à B-1348 Louvain- la-Neuve (Belgique), numéro d'entreprise TVA BE0428.750.985, RPM Nivelles.

CONSTITUTION, FORME JURIDIQUE, DURÉE

IBA a été constituée pour une durée illimitée le 28 mars 1986 sous la forme d'une société anonyme de droit belge. IBA a la qualité de société anonyme cotée au sens de l'article 4 du Code des Sociétés et de société ayant fait appel public à l'épargne au sens de l'article 438 du Code des Sociétés.

OBJET SOCIAL (ARTICLE 3 DES STATUTS)

La Société a pour objet la recherche, le développement, l'acquisition de droits de propriété industrielle, en vue de l'exploitation, la fabrication et la commercialisation d'applications et d'équipements dans le domaine de la physique appliquée. Elle peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales et industrielles se rapportant directement ou indirectement à son objet social. Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière, dans des entreprises, associations ou sociétés, dont l'objet est similaire, analogue, connexe ou utile à la réalisation de tout ou partie de son objet social.

CONSULTATION DES DOCUMENTS SOCIAUX

Les comptes statutaires et consolidés de la Société sont déposés à la Banque Nationale de Belgique. Une copie des statuts coordonnés de la Société, les rapports annuels et semestriels et toute information publiée à l'intention des actionnaires peuvent être obtenus sur le site internet de la Société (www.iba-worldwide.com) ou sur simple demande des actionnaires au siège de la Société.

CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2015, le capital social d'IBA s'élevait à EUR 40 864 185,82 et était représenté par 29 115 067 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées, dont 12 702 489 actions assorties d'un strip VVPR.

La Société a émis, en octobre 2006, 575 000 warrants en faveur du personnel du Groupe ("plan 2006"). Ils permettent chacun de souscrire à une action nouvelle au prix d'EUR 13,64 (EUR 13,96 pour les personnes déterminées) durant certaines périodes et suivant certaines modalités entre le 1er décembre 2009 et le 30 septembre 2012 (plan dont les périodes d'exercice ont été prolongées jusqu'au 30 septembre 2015).

Au 31 décembre 2014, il subsistait 101 292 warrants de ce plan.

Au cours de l'année 2015, les exercices et annulations suivantes ont été constatés par acte notarié: 39 087 warrants exercés et 2 050 warrants annulés le 26 février 2015, 37 205 warrants exercés le 27 mai 2015, 9 500 warrants exercés le 31 août 2015, 8 750 warrants exercés et 4 700 warrants annulés le 18 décembre 2015.

Au 31 décembre 2015, il ne subsiste donc plus de warrants de ce plan.

La Société a émis, en octobre 2007, 450 000 warrants en faveur du personnel du Groupe ("plan 2007"). Ils permettent chacun de souscrire à une action nouvelle au prix d'EUR 19,94 (EUR 20,22 pour les personnes déterminées) durant certaines périodes et suivant certaines modalités entre le 1er décembre 2010 et le 30 septembre 2013 (plan dont les périodes d'exercice ont été prolongées jusqu'au 30 septembre 2016).

Au 31 décembre 2014, il subsistait 65 400 warrants de ce plan.

Au cours de l'année 2015, les exercices et annulations suivantes ont été constatés par acte notarié: 1 259 warrants annulés le 26 février 2015, 13 119 warrants exercés le 27 mai 2015, 8 349 warrants exercés le 31 août 2015, 3 454 warrants exercés le 18 décembre 2015.

Au 31 décembre 2015, il subsiste donc 39 219 warrants de ce plan.

La Société a émis, en septembre 2008, 350 000 warrants en faveur du personnel du Groupe ("plan 2008"). Ils permettent chacun de souscrire à une action nouvelle au prix d'EUR 14,18 (EUR 14,70 pour les personnes déterminées) durant certaines périodes et suivant certaines modalités entre le 1er décembre 2011 et le 30 septembre 2014.

Au 31 décembre 2014, il subsistait 95 627 warrants de ce plan.

Au cours de l'année 2015, les annulations suivantes ont été constatées par acte notarié: 95 627 warrants annulés le 26 février 2015

Au 31 décembre 2015, il ne subsiste donc plus de warrants de ce plan.

La Société a émis, en septembre 2009, 1 000 000 de warrants en faveur du personnel du Groupe ("plan 2009"). Ils permettent chacun de souscrire à une action nouvelle au prix d'EUR 8,26 durant certaines périodes et suivant certaines modalités entre le 1er décembre 2012 et le 30 septembre 2015.

Au 31 décembre 2014, il subsistait 256 725 warrants de ce plan.

Au cours de l'année 2015, les exercices et annulations suivantes ont été constatés par acte notarié: 45 237 warrants exercés et 17 645 warrants annulés le 26 février 2015, 141 435 warrants exercés le 27 mai 2015, 19 456 warrants exercés le 31 août 2015, 20 328 warrants exercés et 12 624 warrants annulés le 18 décembre 2015.

Au 31 décembre 2015, il ne subsiste donc plus de warrants de ce plan.

La Société a émis, en septembre 2010, 900 000 warrants en faveur du personnel du Groupe ("plan 2010"). Ils permettent chacun de souscrire à une action nouvelle au prix d'EUR 7,80 durant certaines périodes et suivant certaines modalités entre le 1er janvier 2014 et le 30 septembre 2016.

Au 31 décembre 2014, il subsistait 312 885 warrants de ce plan.

Au cours de l'année 2015, les exercices et annulations suivantes ont été constatés par acte notarié: 49 528 warrants exercés et 36 953 warrants annulés le 26 février 2015, 65 579 warrants exercés le 27 mai 2015, 5 507 warrants exercés le 31 août 2015, 1 441 warrants exercés et 9 898 warrants annulés le 18 décembre 2015.

Au 31 décembre 2015, il subsiste donc 143 979 warrants de ce plan.

La Société a émis, en septembre 2011, 1 487 000 warrants en faveur du personnel du Groupe ("plan 2011"). Ils permettent chacun de souscrire à une action nouvelle au prix d'EUR 5,03 (5,42 pour les personnes déterminées) durant certaines périodes et

suivant certaines modalités entre le 1er janvier 2015 et le 30 septembre 2017.

Au 31 décembre 2014, il subsistait 638 176 warrants de ce plan.

Au cours de l'année 2015, les exercices et annulations suivantes ont été constatés par acte notarié: 125 864 warrants exercés et 11 172 warrants annulés le 26 février 2015, 106 572 warrants exercés le 27 mai 2015, 14 435 warrants exercés le 31 août 2015, 6 417 warrants exercés et 18 589 warrants annulés le 18 décembre 2015.

Au 31 décembre 2015, il subsiste donc 355 127 warrants de ce plan.

La Société a émis, en septembre 2012, 870 000 warrants en faveur du personnel du Groupe ("plan 2012"). Ils permettent chacun de souscrire à une action nouvelle au prix d'EUR 4,78 durant certaines périodes et suivant certaines modalités entre le 1er janvier 2016 et le 30 septembre 2018.

Au 31 décembre 2014, il subsistait 504 697 warrants de ce plan.

Au cours de l'année 2015, les annulations suivantes ont été constatées par acte notarié: 14 537 warrants annulés le 26 février 2015, 2 673 warrants annulés le 18 décembre 2015.

Au 31 décembre 2015, il subsiste donc 487 487 warrants de ce plan. Aucun de ces warrants n'était exerçable au 31 décembre 2015.

La Société a émis, en juin 2014, 250 000 warrants en faveur des cadres du Groupe ("plan cadres 2014"). Ils permettent chacun de souscrire à une action nouvelle au prix d'EUR 11,52 suivant certaines modalités entre le 1er janvier 2019 et le 30 juin 2024.

Au 31 décembre 2014, il subsistait 250 000 warrants de ce plan.

Au cours de l'année 2015, les annulations suivantes ont été constatées par acte notarié: 53 500 warrants annulés le 26 février 2015.

Au 31 décembre 2015, il subsiste donc 196 500 warrants de ce plan. Aucun de ces warrants n'était exerçable au 31 décembre 2015.

La Société a émis, en décembre 2015, 50 000 warrants en faveur des cadres du Groupe ("plan cadres 2015"). Ils permettent chacun de souscrire à

une action nouvelle au prix d'EUR 31,84 suivant certaines modalités entre le 1er janvier 2019 et le 30 juin 2024.

Au cours de l'année 2015, aucun exercice ni annulation de ces options n'a été constaté.

Au 31 décembre 2014, il subsistait 50 000 warrants de ce plan. Aucun de ces warrants n'était exerceable au 31 décembre 2015.

Le nombre total de warrants en circulation au 31 décembre 2015 est donc de 1 272 312 warrants.

Veillez noter que le 24 février 2015, IBA a décidé de déplacer les périodes d'exercice des plans SOP 2006, 2007, 2009, 2010, 2011, 2012 et 2014. Les périodes d'exercice de mars, juin et septembre ont été déplacées à avril, juillet et octobre, afin que les quatre périodes d'exercice soient bien réparties tout au long de l'année (soit en janvier, avril, juillet et octobre).

Les dernières périodes d'exercice sous chacun de ces SOPs deviennent donc pour les SOPs 2006, 2007, 2009, 2010, 2011, 2012 et 2014, du 1^{er} au 31 octobre 2015, 2016, 2015, 2016, 2017, et 2018, et du 1^{er} au 31 juillet 2024 respectivement. Toutes les autres conditions de ces SOPs demeurent inchangées.

Veillez noter qu'IBA a décidé le 26 août 2015 de rendre les plans SOP exerceables sur une période continue (hors périodes d'interdiction en vertu des dispositions anti-abus de marché et hors une période d'interdiction additionnelle pour des raisons techniques) à compter du 1^{er} octobre 2015.

Tous les warrants peuvent en outre être exercés en cas d'offre publique d'acquisition lancée sur les actions IBA ou d'augmentation des fonds propres avec droit de préférence.

En juin 2014, la Société a émis pour une somme totale de 5 000 000 EUR d'obligations convertibles

subordonnées dont la convertibilité est laissée à l'entièvre discréction de la Société selon le système des obligations de type "reverse convertible" (les "Obligations RC") et qui permettront de souscrire à des actions nouvelles IBA. Les Obligations RC ont été entièrement souscrites par la SRIW. Si l'entièreté du montant des Obligations RC avait été converti en actions, cela aurait représenté 434 027 actions. . Les Obligations RC ne peuvent plus être converties depuis le 31 décembre 2015.

CAPITAL AUTORISÉ

Au 31 décembre 2015, le solde du capital autorisé est d'EUR 23 313 892,64.

BREVETS ET TECHNOLOGIES

IBA est attentive à breveter tous les aspects de sa technologie pour lesquels un brevet procure un avantage commercial.

En outre, la Société conserve le secret sur une partie importante de son savoir-faire, qui n'est pas brevetable ou pour lequel la Société estime que la protection du secret est plus efficace que la publication dans une demande de brevet. Plus fondamentalement, la Société est d'avis que c'est le maintien de son avance technologique, plus que ses brevets, qui lui assure la meilleure protection face à la concurrence.

IBA acquiert également des licences sur des brevets de tiers et leur paie des royalties.

ACCORDS DE LICENCE ET DE COOPÉRATION

IBA dispose de plusieurs accords de licence portant sur divers aspects de sa technologie dont l'énumération et l'explication de la nature et des termes dépasse l'objet du présent rapport annuel. Ces accords portent par exemple sur certains aspects de la technologie de ses accélérateurs de particules ou de plusieurs composants de ses équipements de protonthérapie.

HISTORIQUE DU CAPITAL AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

OPÉRATION	Nombre d'actions nouvelles	Nombre total d'actions	Variation (Δ)	Montant
21/02/2011 exercice de warrants du plan 2002	6 140	26 998 155	8 545,04	37 896 169,55
21/02/2011 exercice de warrants du plan 2004	4 000	27 002 155	5 617,20	37 901 786,75
21/02/2011 exercice de warrants du plan 2005	12 000	27 014 155	16 850,40	37 918 637,15
29/04/2011 exercice de warrants du plan 2002 US court	4 150	27 018 305	5 775,56	37 924 412,71
29/04/2011 exercice de warrants du plan 2004 prolongé	5 000	27 023 305	7 021,50	37 931 434,21
29/06/2011 ESP 2011	52 643	27 075 948	73 894,98	38 005 329,19
05/08/2011 exercice de warrants du plan 2002 US (AP) long	281 380	27 357 328	391 596,55	38 396 925,74
05/08/2011 exercice de warrants du plan 2002 US (AP) court	1 100	27 358 428	1 530,87	38 398 456,61
05/08/2011 exercice de warrants du plan 2004 prolongé	6 600	27 365 028	9 268,38	38 407 724,99
27/04/2012 exercice de warrants du plan 2004	500	27 365 528	702,15	38 408 427,14
10/08/2012 exercice de warrants du plan 2002	8 500	27 374 028	11 829,45	38 420 256,59
26/02/2013 exercice de warrants du plan 2004 prolongé	10 350	27 384 378	14 534,51	38 434 791,10
07/05/2013 exercices de warrants du plan 2004 Prolongé	52 701	27 437 079	74 008,01	38 508 799,11
11/07/2013 ESP 2013	10 231	27 447 310	14 359,21	38 523 158,32
11/07/2013 exercice de warrants du plan 2004 prolongé	77 619	27 524 929	109 000,36	38 632 158,68
25/10/2013 exercice de warrants du plan 2004 prolongé	110 510	27 635 439	155 189,19	38 787 347,87
28/02/2014 exercice de warrants du plan 2005 prolongé	32 197	27 667 636	45 211,03	38 832 558,90
29/04/2014 exercice de warrants du plan 2005 prolongé	7 890	27 675 526	11 079,14	38 843 638,04
29/04/2014 exercice de warrants du plan 2009 BE	221	27 675 747	310,22	38 843 948,26
29/04/2014 exercice de warrants du plan 2010 BE	208	27 675 955	291,97	38 844 240,23
27/06/2014 augmentation de K en faveur SRIW/SFPI	520 832	28 196 787	730 987,71	39 575 227,94
25/07/2014 exercices de warrants du plan 2009	78 679	28 275 466	110 441,71	39 685 669,65
25/07/2014 exercices de warrants du plan 2010	63 535	28 339 001	89 184,08	39 774 853,73
6/11/2014 exercices de warrants du plan 2009	28 494	28 367 495	39 997,03	39 814 850,76
6/11/2014 exercices de warrants du plan 2010	26 309	28 393 804	36 929,94	39 851 780,70
26/02/2015 exercice de warrants du plan 2006	38 287	28 432 091	53 751,12	39 905 531,82
26/02/2015 exercice de warrants du plan 2006 pers det	800	28 432 891	1 123,12	39 906 654,94
26/02/2015 exercice de warrants du plan 2009	45 237	28 478 128	63 499,18	39 970 154,12
26/02/2015 exercice de warrants du plan 2010	49 528	28 527 656	69 522,45	40 039 676,57
26/02/2015 exercice de warrants du plan 2011	99 408	28 627 064	139 519,13	40 179 195,70
26/02/2015 exercice de warrants du plan 2011 pers det	26 456	28 653 520	37 131,00	40 216 326,69
27/05/2015 exercice de warrants du plan 2006 pers det	3 000	28 656 520	4 211,70	40 220 538,39
27/05/2015 exercice de warrants du plan 2006 prolongé	34 205	28 690 725	48 020,40	40 268 558,79
27/05/2015 exercice de warrants du plan 2007 prolongé	13 119	28 703 844	18 415,14	40 286 973,93
27/05/2015 exercice de warrants du plan 2009	141 435	28 845 279	198 532,31	40 485 506,24
27/05/2015 exercice de warrants du plan 2010	65 579	28 910 858	92 053,24	40 577 559,48
27/05/2015 exercice de warrants du plan 2011	72 340	28 983 198	101 529,19	40 679 088,67
27/05/2015 exercice de warrants du plan 2011 pers det	34 232	29 017 430	48 044,61	40 727 133,28
31/08/2015 exercice de warrants du plan 2006 pers det	3 000	29 020 430	4 211,70	40 731 344,98
31/08/2015 exercice de warrants du plan 2006 prolongé	6 500	29 026 930	9 125,35	40 740 470,33
31/08/2015 exercice de warrants du plan 2007 pers det	3 000	29 029 930	4 211,10	40 744 681,43
31/08/2015 exercice de warrants du plan 2007 prolongé	5 349	29 035 279	7 508,39	40 752 189,82
31/08/2015 exercice de warrants du plan 2009	19 456	29 054 735	27 310,39	40 779 500,21
31/08/2015 exercice de warrants du plan 2010	5 507	29 060 242	7 730,18	40 787 230,38
31/08/2015 exercice de warrants du plan 2011	14 435	29 074 677	20 259,52	40 807 489,91
18/12/2015 exercice de warrants du plan 2006 prolongé	8 750	29 083 427	12 284,13	40 819 774,04
18/12/2015 exercice de warrants du plan 2007 prolongé	3 454	29 086 881	4 848,38	40 824 622,41
18/12/2015 exercice de warrants du plan 2009	20 328	29 107 209	28 534,41	40 853 156,83
18/12/2015 exercice de warrants du plan 2010	1 441	29 108 650	2 022,73	40 855 179,56
18/12/2015 exercice de warrants du plan 2011	6 417	29 115 067	9 006,26	40 864 185,80

LA BOURSE ET LES ACTIONNAIRES

L'ACTION IBA

L'action IBA est cotée sur le marché continu Euronext de Bruxelles (compartiment B depuis le 17 janvier 2013). Elle a été introduite en Bourse le 22 juin 1998 au cours (ajusté pour split de 5 pour 1 intervenu en juin 1999) d'EUR 11,90.

L'action IBA a clôturé à EUR 33,90 au 31 décembre 2015.

Le nombre total de warrants en circulation au 31 décembre 2015 est de 1 272 312 warrants. Comme mentionné ci-dessus, les Obligations RC ne peuvent plus être converties depuis le 31 décembre 2015. Il n'y a donc plus d'obligations avec warrants en circulation au 31 décembre 2015.

Situation au	31/12/2015 non diluées		31/12/2015 diluées	
	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%
Belgian Anchorage SCRL ⁽¹⁾	6 204 668	21,30%	6 204 668	20,42%
IBA Investments SCRL ⁽²⁾	610 852	2,10%	610 852	2,01%
IBA SA	63 519	0,22%	63 519	0,21%
UCL ASBL	426 885	1,47%	426 885	1,40%
Sopartec SA	234 531	0,81%	234 531	0,77%
SRIW	704 491	2,42%	704 491	2,32%
SFPI	69 200	0,24%	69 200	0,23%
Institut des Radioéléments FUP	1 423 271	4,89%	1 423 271	4,68%
Sous total	9 737 417	33,45%	9 737 417	32,04%
Public	19 377 650	66,55%	20 649 962	67,96%
Total	29 115 067	100,00%	30 387 379	100,00%

⁽¹⁾ Belgian Anchorage est une société constituée et entièrement détenue par le Management d'IBA et plusieurs employés d'IBA.

⁽²⁾ IBA Investments est une sous-filiale d'IBA SA.

AGENDA DE L'ACTIONNAIRE

AGENDA DE L'ACTIONNAIRE

Déclaration intermédiaire, premier trimestre 2016	11 mai 2016
Assemblée générale 2016	11 mai 2016
Publication des résultats semi-annuels au 30 juin 2016	25 août 2016
Déclaration intermédiaire, troisième trimestre 2016	16 novembre 2016

COURS DE LA BOURSE



IBA CONTACT

Thomas Ralet

Vice-President Corporate Communication

Tel.: +32 10 47 58 90

E-mail: investorrelations@iba-group.com

English version available on request.

ION BEAM APPLICATIONS, SA

Chemin du Cyclotron, 3

1348 Louvain-la-Neuve, Belgique

Tel.: +32 10 47 58 11 - Fax: +32 10 47 58 10

RPM Nivelles - TVA BE 428.750.985

E-mail : info-worldwide@iba-group.com

Website : www.iba-worldwide.com

E.R. : IBA SA, Chemin du Cyclotron, 3

1348 Louvain-la-Neuve, Belgique.

Design & Production : www.thecrewcommunication.com

Ce rapport est imprimé sur un papier offset sans bois certifié FSC.

Il est fabriqué dans des usines respectueuses de l'environnement.

<http://www.iba-worldwide.com/?page=investor-relations#overview>

